



ACTUALISATION

PROFILS DE BAIGNADE

Août
2023

ZONES DE BAIGNADE CENTRE ET AVAL
Commune de DIE



SOMMAIRE

OBJET DE L'ETUDE.....	1
-----------------------	---

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

1/ DESCRIPTION DES SITES DE BAIGNADE CENTRE ET AVAL DIE	3
1.1/ Localisation des sites de baignade	3
1.2/ Description des sites de baignade.....	5
1.3/ Modifications observées sur les sites de baignade.....	9
2/ DESCRIPTION DU SECTEUR D'ETUDE	10
2.1/ Environnement des sites de baignade	10
2.2/ Réseau hydrologique.....	12
2.3/ Evolutions des sites dans le futur	14
3/ ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE.....	18
3.1/ Réglementation	18
3.2/ Résultats des contrôles	19
3.2.1/ Historique de la qualité de l'eau de baignade	19
3.2.2/ Paramètres de contrôle de la qualité baignade.....	19
3.2.3/ Analyse des résultats	24
3.2.4/ Autres campagnes de mesures	25
3.2.3/ Analyse des résultats	24
3.2.3/ Analyse des résultats	24
4/ IDENTIFICATION ET INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION.....	32
4.1/ Aire d'étude	32
4.2/ Le développement urbain.....	33
4.3/ L'assainissement collectif.....	34
4.3.1/ Commune de Barnave	34
4.3.2/ Commune de Châtillon en Diois.....	35
4.3.3/ Commune de Laval d'Aix	36
4.3.4/ Commune de Luc en Diois.....	37
4.3.5/ Commune de Menglon	39
4.3.6/ Commune de Montlaur en Diois.....	41
4.3.7/ Commune de Montmaur en Diois	42
4.3.8/ Commune de Poyols	43
4.3.9/ Commune de Recoubeau-Jansac.....	44
4.3.10/ Commune de Romeyer.....	46
4.3.11/ Commune de Saint Roman.....	48
4.3.12/ Commune de Solaure en Diois.....	49
4.3.13/ Commune de Die	50
4.3.14/ Synthèse	55

4.3.15/ Autosurveillance réglementaire des stations d'épuration	57
4.3.16/ Autosurveillance réglementaire du réseau d'assainissement de la ville de Die	58
4.4/ L'assainissement non collectif (ANC)	60
4.4.1/ Etat des dispositifs ANC dans l'aire d'étude	60
4.4.2/ Localisation des dispositifs ANC.....	60
4.4.3/ Campagne de contrôles du SPANC	61
4.4.4/ Campings en ANC.....	61
4.5/ Les activités.....	62
4.6/ Pollution d'origine agricole.....	65
4.7/ Pollutions accidentelles	66
4.8/ Pollution d'origine pluviale.....	66
4.9/ Pollution d'origine industrielle	67
4.10/ La fréquentation animale	67

PHASE 2 : HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES

5/ HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES	68
5.1/ Hiérarchisation des sources de pollution	68
5.2/ Qualification du risque de dégradation de la qualité de l'eau par temps sec en situation normale	68
5.2.1/ Simulations hydrauliques par temps sec.....	68
5.2.2/ Qualification du risque	69
5.3/ Qualification du risque de dégradation de la qualité de l'eau par temps de pluie69	
5.3.1/ Simulations hydrauliques par temps de pluie.....	69
5.3.2/ Qualification du risque	71
5.4/ Qualification du risque de dégradation de la qualité de l'eau en situation exceptionnelle, rare	71
5.5/ Conclusion.....	71

PHASE 3 : MESURES DE GESTION

6/ MESURES DE GESTION	74
6.1/ Mesures de gestion du profil initial	74
6.2/ Nouvelles mesures de gestion.....	76

FICHES DE SYNTHESE

FICHES DE SYNTHESE	77
--------------------------	----

OBJET DE L'ETUDE

Le profil de chaque eau de baignade existante doit être établi en application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Il consiste d'une part à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et, d'autre part, à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire dans le but d'atteindre une eau de qualité au moins « suffisante ».

La commune de Die comporte 3 points de baignade déclarés au niveau européen situés en amont, au centre et en aval de Die. **Le présent profil de baignade concerne les points de baignade situés au centre et à l'aval de Die.**

Un profil de baignade a été établi par le bureau d'études « Environnement et Paysage » :

- Phase 1 : état des lieux en décembre 2011,
- Phase 2 : diagnostic en avril 2012,
- Phase 3 et fiche de synthèse à afficher sur le site : mesures de gestion en juin 2012.

Le profil de baignade centre et aval de Die est un profil de type 2 : le risque de pollution de l'eau de baignade est avéré et les causes sont connues.

Le présent document constitue l'actualisation du profil initial.

Il comporte :

- une actualisation de l'état des lieux (phase 1) : un rappel sur le site de baignade, ses caractéristiques, l'évolution de la qualité de l'eau et l'inventaire des sources de pollution,
- une actualisation de la hiérarchisation et qualification des risques (phase 2) par temps sec, temps de pluie et en situation exceptionnelle,
- une actualisation des mesures de gestion (phase 3),
- une actualisation de la fiche de synthèse qui sera à afficher sur le site de baignade.



PHASE 1

ETAT DES LIEUX

ACTUALISATION PROFILS DE BAIGNADE
Zones de baignade centre et aval Die



1/ DESCRIPTION DES SITES DE BAINADE CENTRE ET AVAL DIE

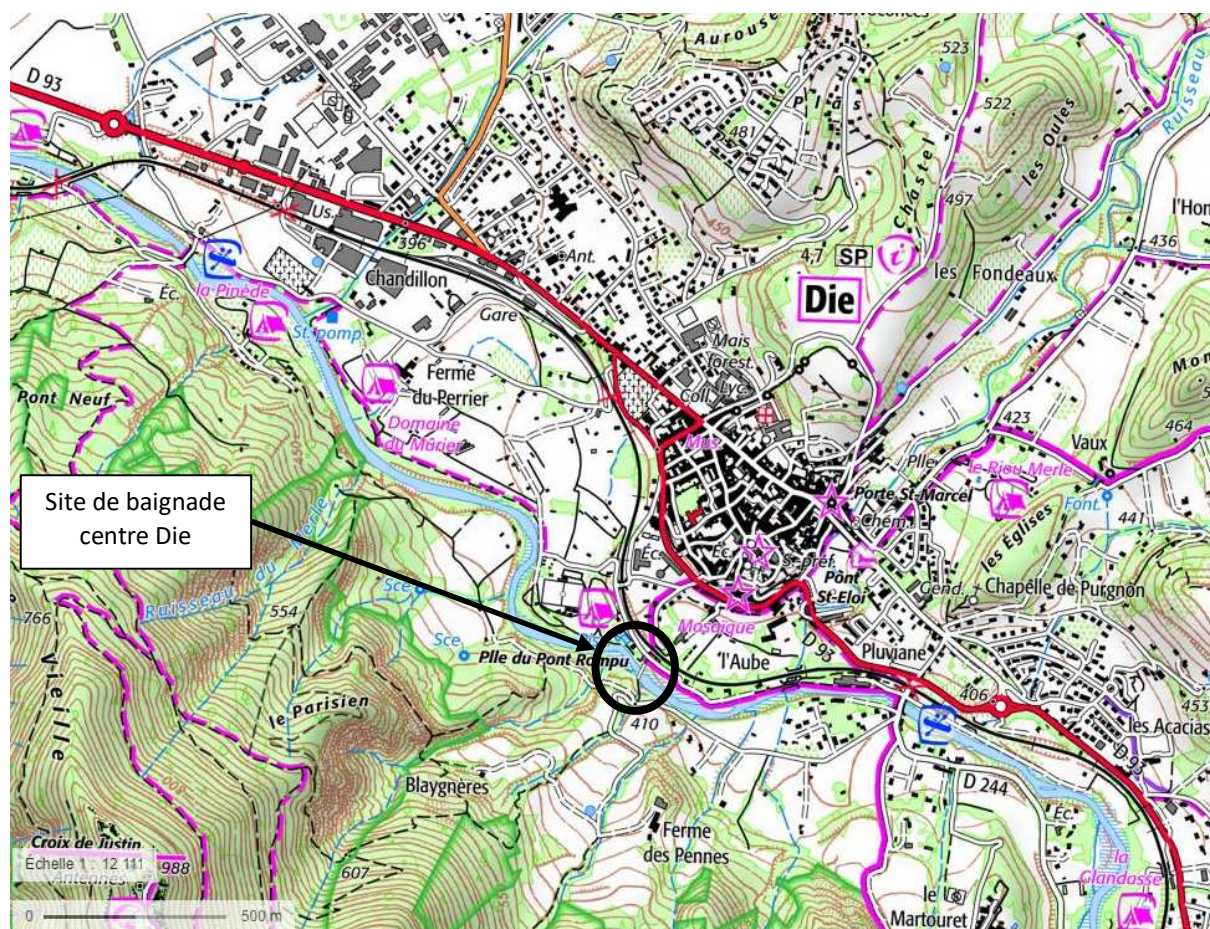
Cette partie rappelle les caractéristiques du site de baignade. Les éléments de cette partie sont notamment extraits du rapport de phase 1 (Etat des lieux) de 2011.

1.1/ LOCALISATION DES SITES DE BAINADE

Zone de baignade Centre Die

La zone de baignade Centre Die correspond au secteur du Pont Rompu, facilement accessible depuis le centre ville de Die. Le secteur du Pont Rompu se situe à proximité du camping et de la piscine municipaux. La zone de baignade est fréquentée par les campeurs mais elle est aussi très prisée par la population locale.

Des zones agricoles, d'habitat pavillonnaire et des infrastructures communales (camping, piscine, terrain de rugby) se trouvent à proximité.



LOCALISATION DES SITES DE BAINADE

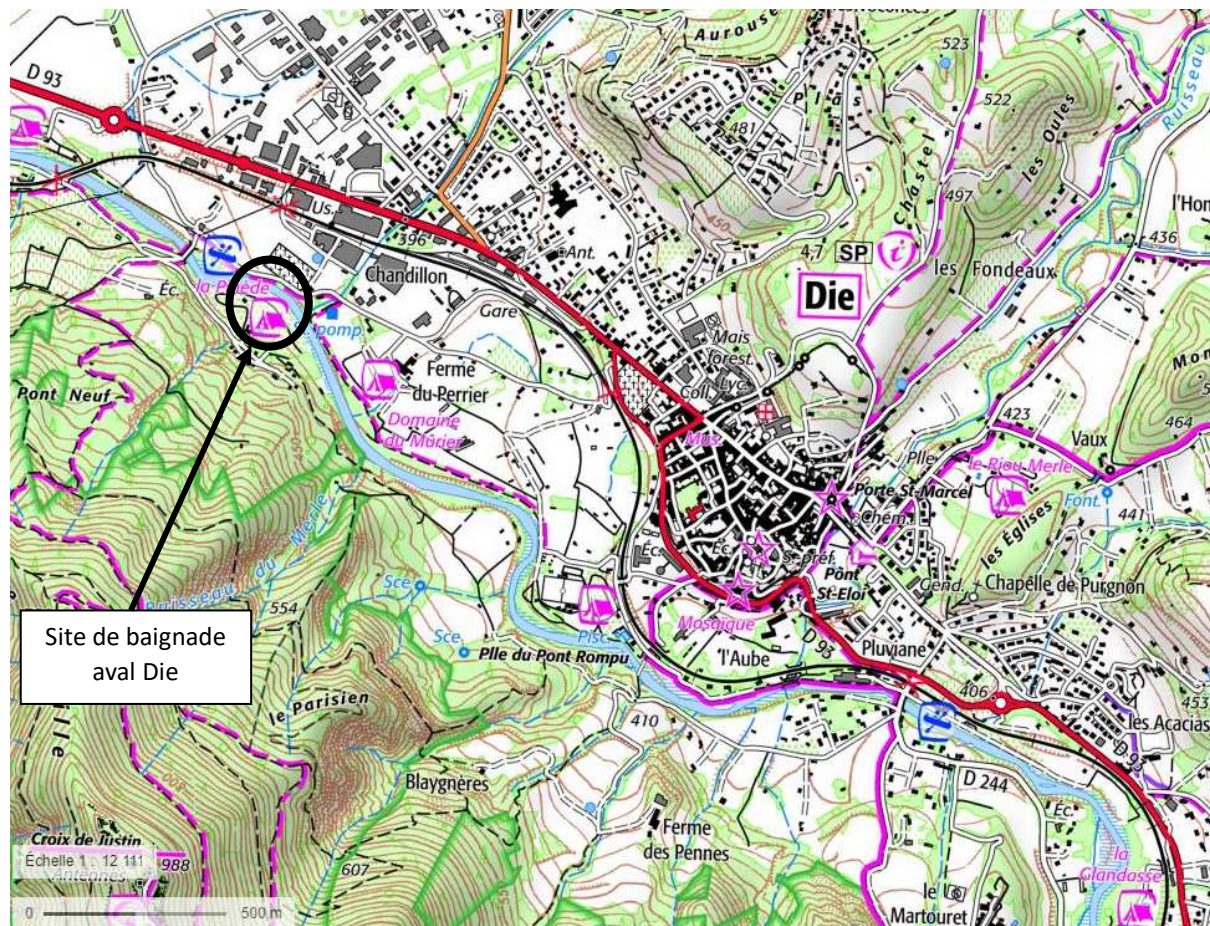
Source : Géoportail

DONNEES ADMINISTRATIVES	
Nom du site	Zone centre Die
Nom de la commune et n° INSEE	DIE - 26 113
Localisation géographique	Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de la Drôme (26)
Coordonnées Lambert 93	X = 887 332.21 Y = 6 408 370.18
Gestionnaire de la baignade	Mme le Maire de la commune de Die
Baignade aménagée ou non	Baignade en rivière, non aménagée
Période de fréquentation	01/06 au 15/09 généralement mais baignade en rivière accessible toute l'année
Surveillance de la baignade	Non

Zone de baignade Aval Die

La zone de baignade Aval Die correspond au secteur du Camping de la Pinède accessible par le Pont Neuf. La zone de baignade est fréquentée par les campeurs, la limite du camping correspond à la rive gauche de la Drôme, et par la population locale ou extérieure qui accède à la Drôme en rive droite.

Des zones agricoles, boisées, d'habitat pavillonnaire, le cimetière de Chandillon et la Cave Jaillance se trouvent à proximité.



LOCALISATION DES SITES DE BAINNADE

Source : Géoportail

DONNEES ADMINISTRATIVES

Nom du site	Zone aval Die
Nom de la commune et n° INSEE	DIE - 26 113
Localisation géographique	Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de la Drôme (26)
Coordonnées Lambert 93	X = 886 118.54 Y = 6 403 392.24
Gestionnaire de la baignade	Mme le Maire de la commune de Die
Baignade aménagée ou non	Baignade en rivière, non aménagée
Période de fréquentation	01/06 au 15/09 généralement mais baignade en rivière accessible toute l'année
Surveillance de la baignade	Non

1.2/ DESCRIPTION DES SITES DE BAIGNADE

Il s'agit de baignades en rivière, en eaux courantes. Il n'est pas possible de pratiquer la natation au sens classique du terme. Les usagers s'installent sur les rives en galets ou sur des rochers, lisent dans un fauteuil les pieds dans l'eau, font des barrages ou descendent la Drôme dans une bouée sur quelques centaines de mètres et remontent.

Les zones de baignade ne sont pas aménagées. Les usagers y accèdent à pied. La baignade est gratuite et non surveillée.

La saison de baignade s'étend du 01/06 au 15/09 en connaissant un pic de fréquentation entre le 14/07 et le 15/08. Cependant, si la chaleur le permet, la Drôme peut être fréquentée dès la deuxième quinzaine de mai et jusque fin septembre. La zone de baignade est accessible toute l'année.

Zone de baignade Centre Die

Les berges sont dissymétriques. En amont du Pont Rompu, la rivière a une courbe concave. Elle a tendance à buter contre le pied de talus de la rive gauche et à s'éloigner de la rive droite laissant une bande non mouillée. La rive droite est la plus fréquentée. C'est la même dynamique en aval du Pont Rompu mais à part que la rivière entame une courbe convexe. C'est la rive gauche qui est fréquentée.

Les rives fréquentées sont composées de rochers et d'alluvions, un mélange de galets, de sables, de limons et de fines (argiles). Le substratum calcaire affleure en bancs dans le lit de la rivière. La zone centrale de la rivière ne devient pas turbide lorsque des personnes y marchent du fait que le courant a lavé les alluvions et entraîné les fines. Par contre, les zones proches des rives sont souvent des zones calmes où les fines se déposent. Ces zones deviennent très turbides dès qu'elles sont remuées.

Les rives sont plus ou moins végétalisées avec une végétation qui va de l'herbe au taillis de saule. La végétation est tributaire des divagations du lit en tresse qui sont atténuées au niveau des zones de baignade du fait d'une largeur plus faible. La rivière ne comporte pas de végétation immergée hormis en période de hautes eaux où l'eau recouvre la végétation pionnière. La ripisylve de la Drôme est très présente en arrière-plan. Les algues et les mousses ne se développent qu'en période d'étiage de fin d'été.

Le nombre de baigneurs peut être de l'ordre d'une centaine de personnes.

La Drôme est une rivière de montagne dont la morphologie peut évoluer d'une année sur l'autre.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	
Longueur moyenne	820 m
Largeur moyenne	15 m environ
Profondeur moyenne	0,2 à 1,2 m
Profondeur maximale	Varie en fonction du débit et de la hauteur des dépôts de fines dans le fond
Surface de la zone de baignade	12 000 m ² environ
Débit estival	Débit d'étiage de la Drôme à Die (QMNA5) = 1,1 m ³ /s
Nombre de plages sur la zone	Plusieurs plages naturelles selon les divagations de la rivière
Statut de la baignade	Baignade non surveillée
Surface d'accueil de la plage	9 000 m ² environ
Rive d'implantation de la plage	Rives droite et gauche
Nature du substrat	Substrat naturel
Nature des plages	Alluvions et rochers
Végétation immergée	Non
Végétation émergée	Non
Végétation rivulaire	Feuillus et résineux en ripisylve naturelle

Voir document page suivante :

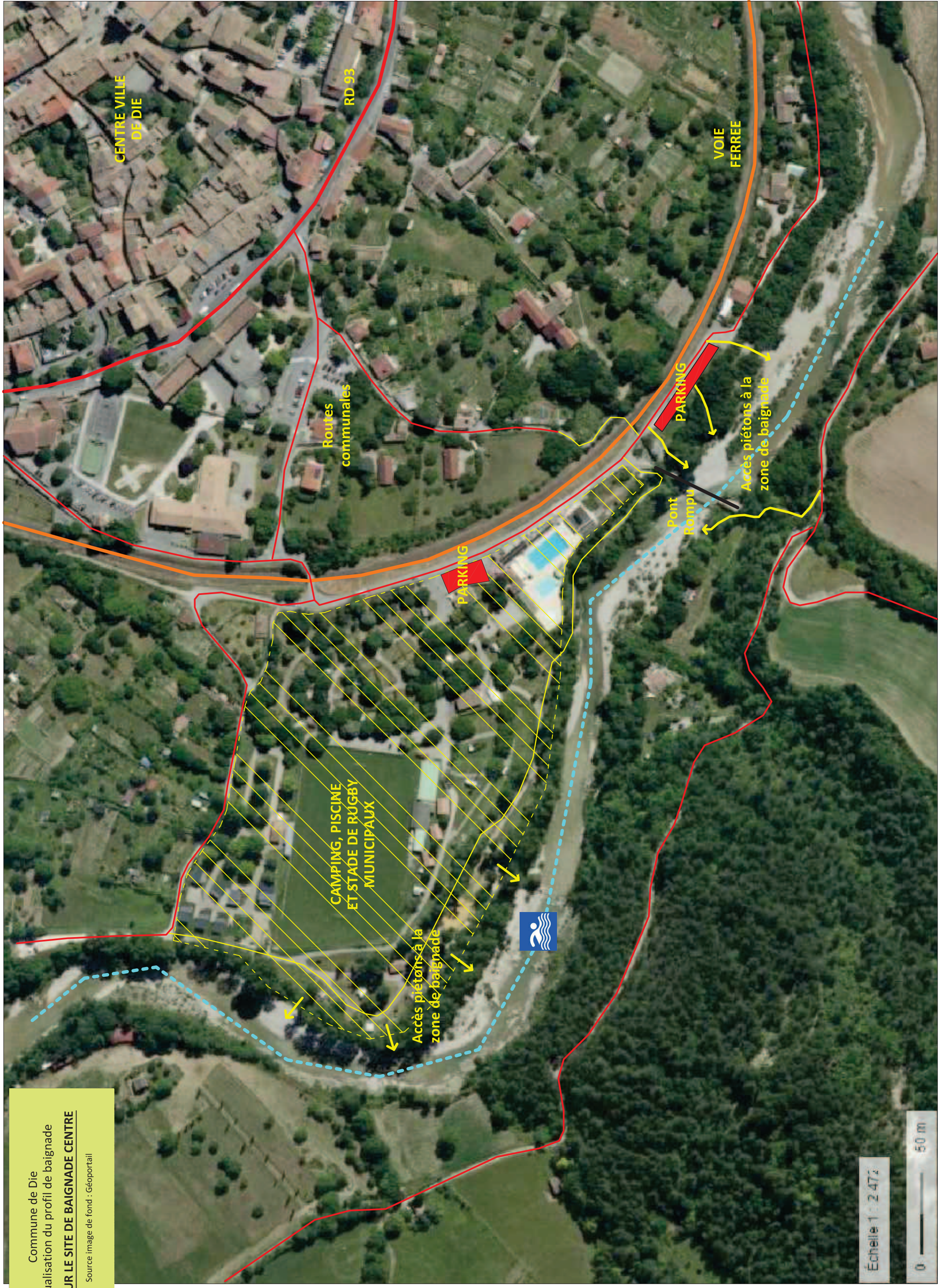
Vue sur le site de baignade centre

Commune de Die

Actualisation du profil de baignade

VUE SUR LE SITE DE BAINNADE CENTRE

Source image de fond : Géoportail



Échelle 1 : 2 472

0 — 50 m



VUE DU PONT ROMPU VERS L'AVAL – 19/07/2023
Source : Photo BET A. LÉGAUT



VUE DU PONT ROMPU VERS L'AMONT – 19/07/2023
Source : Photo BET A. LÉGAUT

Zone de baignade Aval Die

Du fait de la présence d'une digue, du pied de versant et d'un tracé plus linéaire que sinueux, l'aspect dissymétrique des berges s'estompe. Les rives droites et gauches sont toutes deux raides et végétalisées. Les bancs de galets sont plus étroits et plus rares.

Les rives sont composées de rochers et d'alluvions, un mélange de galets, de sables, de limons et de fines (argiles). Le substratum calcaire affleure en bancs dans le lit de la rivière. La zone centrale de la rivière ne devient pas turbide lorsque des personnes y marchent du fait que le courant a lavé les alluvions et entraîné les fines. Par contre, les zones proches des rives sont souvent des zones calmes où les fines se déposent. Ces zones deviennent très turbides dès qu'elles sont remuées.

Les bancs de galets sont plus ou moins végétalisés avec une végétation qui va de l'herbe au taillis de saule. La végétation est tributaire des divagations du lit en tresse qui sont atténuées au niveau des zones de baignade du fait d'une largeur plus faible. La rivière ne comporte pas de végétation immergée hormis en période de hautes eaux où l'eau recouvre la végétation pionnière. Les algues et les mousses ne se développent qu'en période d'étiage de fin d'été. La ripisylve de la Drôme est très présente en arrière-plan. Elle encadre et isole la zone de baignade.

Le nombre de baigneurs peut être de l'ordre de 170 en moyenne.

La Drôme est une rivière de montagne dont la morphologie peut évoluer d'une année sur l'autre.

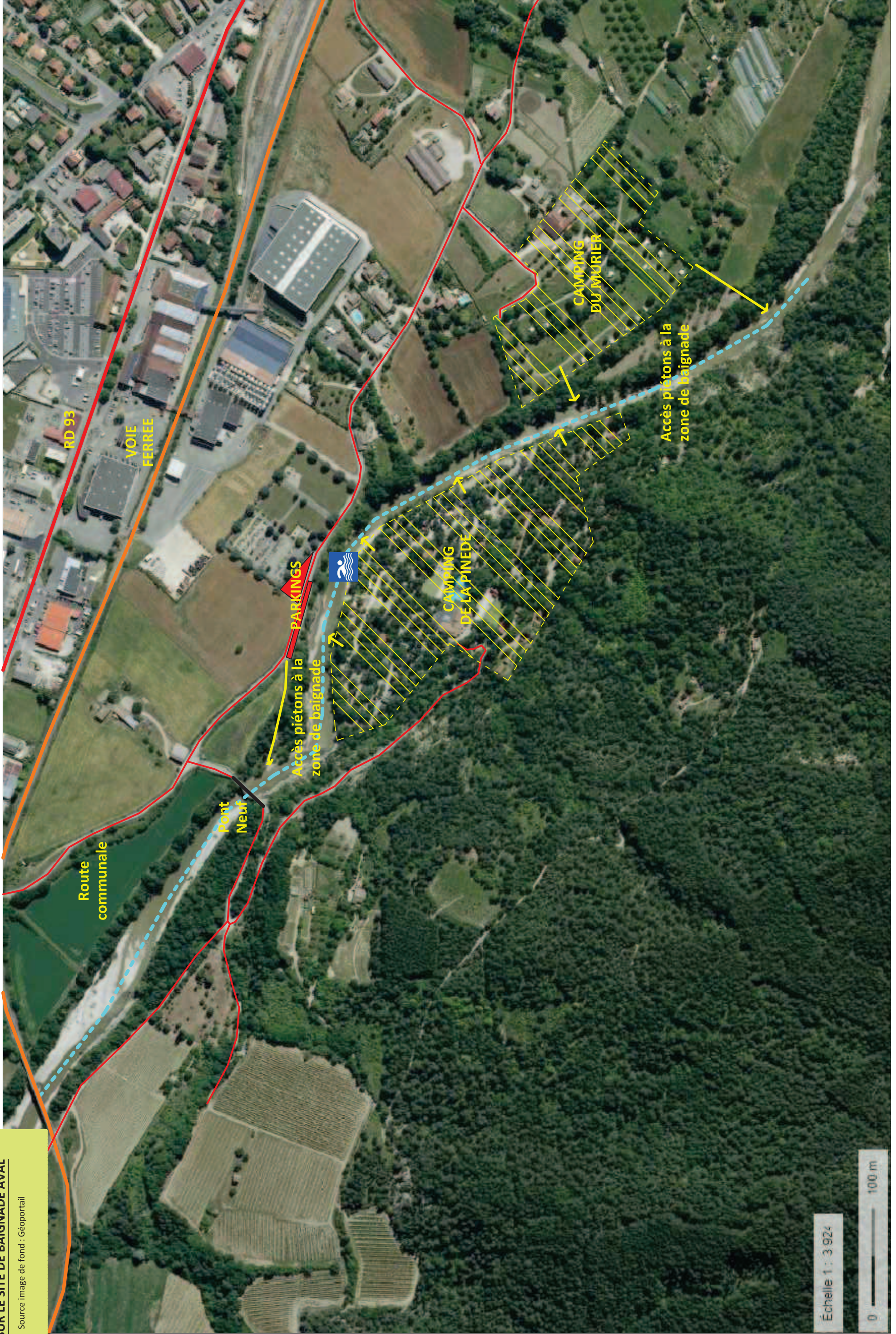
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	
Longueur moyenne	1 300 m
Largeur moyenne	15-25 m
Profondeur moyenne	0,2 à 1,2 m
Profondeur maximale	Varie en fonction du débit et de la hauteur des dépôts de fines dans le fond
Surface de la zone de baignade	14 000 m ² environ
Débit estival	Débit d'étiage de la Drôme à Die (QMNA5) = 1,1 m ³ /s
Nombre de plages sur la zone	Plusieurs plages naturelles selon les divagations de la rivière
Statut de la baignade	Baignade non surveillée
Surface d'accueil de la plage	4 500 m ² environ
Rive d'implantation de la plage	Rives droite et gauche
Nature du substrat	Substrat naturel
Nature des plages	Alluvions et rochers
Végétation immergée	Non
Végétation émergée	Non
Végétation rivulaire	Feuillus et résineux en ripisylve naturelle

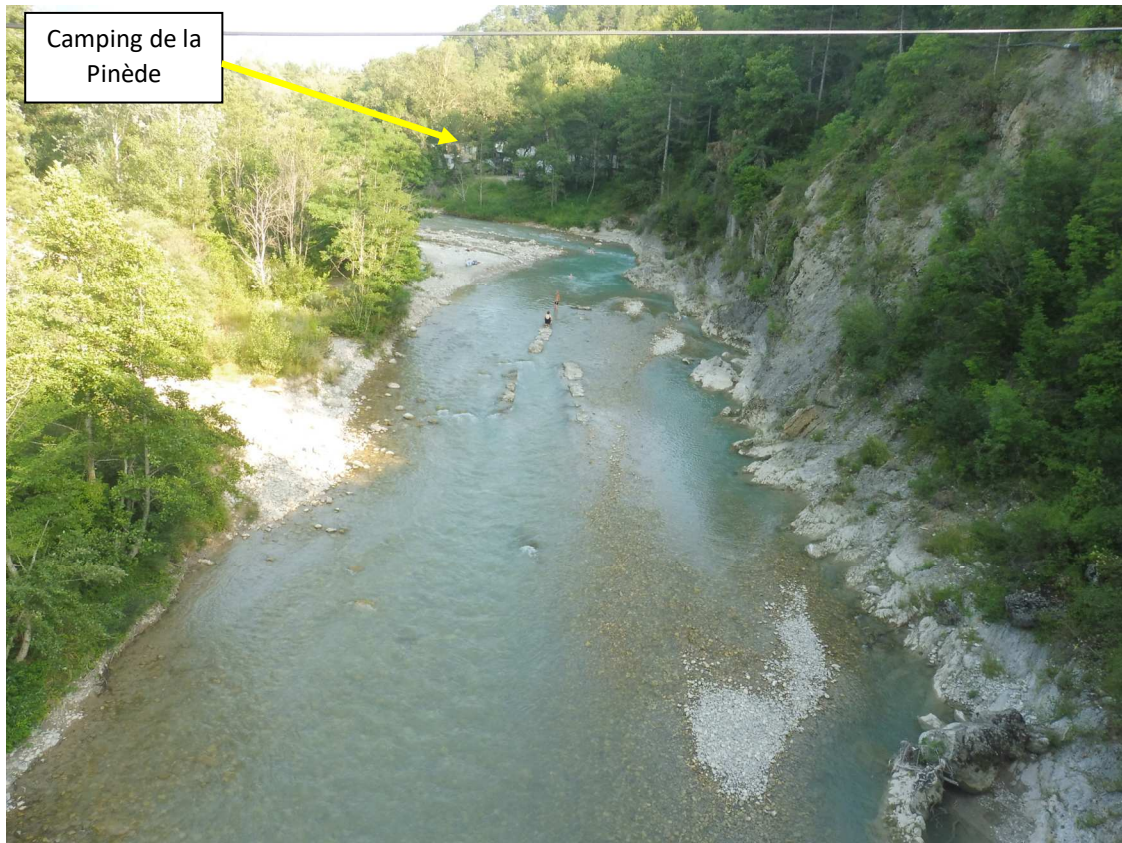
Voir document page suivante :

Vue sur le site de baignade aval

Commune de Die
Actualisation du profil de baignade
VUE SUR LE SITE DE BAIGNADE AVAL

Source image de fond : Géoportail





Camping de la
Pinède

VUE DU PONT NEUF VERS L'AMONT – 19/07/2023
Source : Photo BET A. LÉGAUT



VUE SUR PONT NEUF VERS L'AMONT – 19/07/2023
Source : Photo BET A. LÉGAUT

1.3/ MODIFICATIONS OBSERVEES SUR LES SITES DE BAIGNADE

Zone de baignade Centre Die

Depuis le profil initial, les modifications suivantes ont été observées :

- la végétation rivulaire est plus importante,
- la largeur du lit de la Drôme est plus faible,
- le parking situé derrière la ripisylve de la Drôme a été agrandi.

Zone de baignade Aval Die

Depuis le profil initial, les modifications suivantes ont été observées :

- la végétation rivulaire est plus importante,
- le lit de la Drôme s'est modifié (bancs de galets et passage de l'eau pas aux mêmes endroits).

2/ DESCRIPTION DU SECTEUR D'ETUDE

2.1/ ENVIRONNEMENT DES SITES DE BAINNADE

Zone de baignade Centre Die

La zone de baignade se trouve dans un environnement périurbain mixte : loisirs (camping , piscine et stade de rugby municipaux), voie ferrée, zones de jardins, zones agricoles, habitat pavillonnaire et versant boisé de la montagne de Justin.

La Drôme s'écoule entre la voie ferrée et le pied du versant de Justin. Le camping municipal se trouve entre la Drôme et la voie ferrée.

L'accès à la zone de baignade s'effectue par plusieurs accès à pied situés majoritairement en rive droite mais aussi en rive gauche. Un parking se situe derrière la ripisylve de la Drôme. L'accès au pont rompu lui-même est uniquement piéton.

Le canal des Fondeaux (dit aussi des usiniers), puis du Perrier, se trouve à proximité immédiate du site. Il passe en aval de la piscine municipale. Il comporte plusieurs vannes au droit de la zone de baignade mais la plupart sont hors services.

Outre la zone de baignade à proprement parlée, la Drôme est fréquentée par des canoë/kayaks. Une aire de départ de canoë-kayak a été aménagée par la Communauté des Communes du Diois.

La zone de baignade n'est pas indiquée par des panneaux.



VUE SUR LE PARKING DERRIERE LA RIPISYLVE DE LA DROME – 19/07/2023

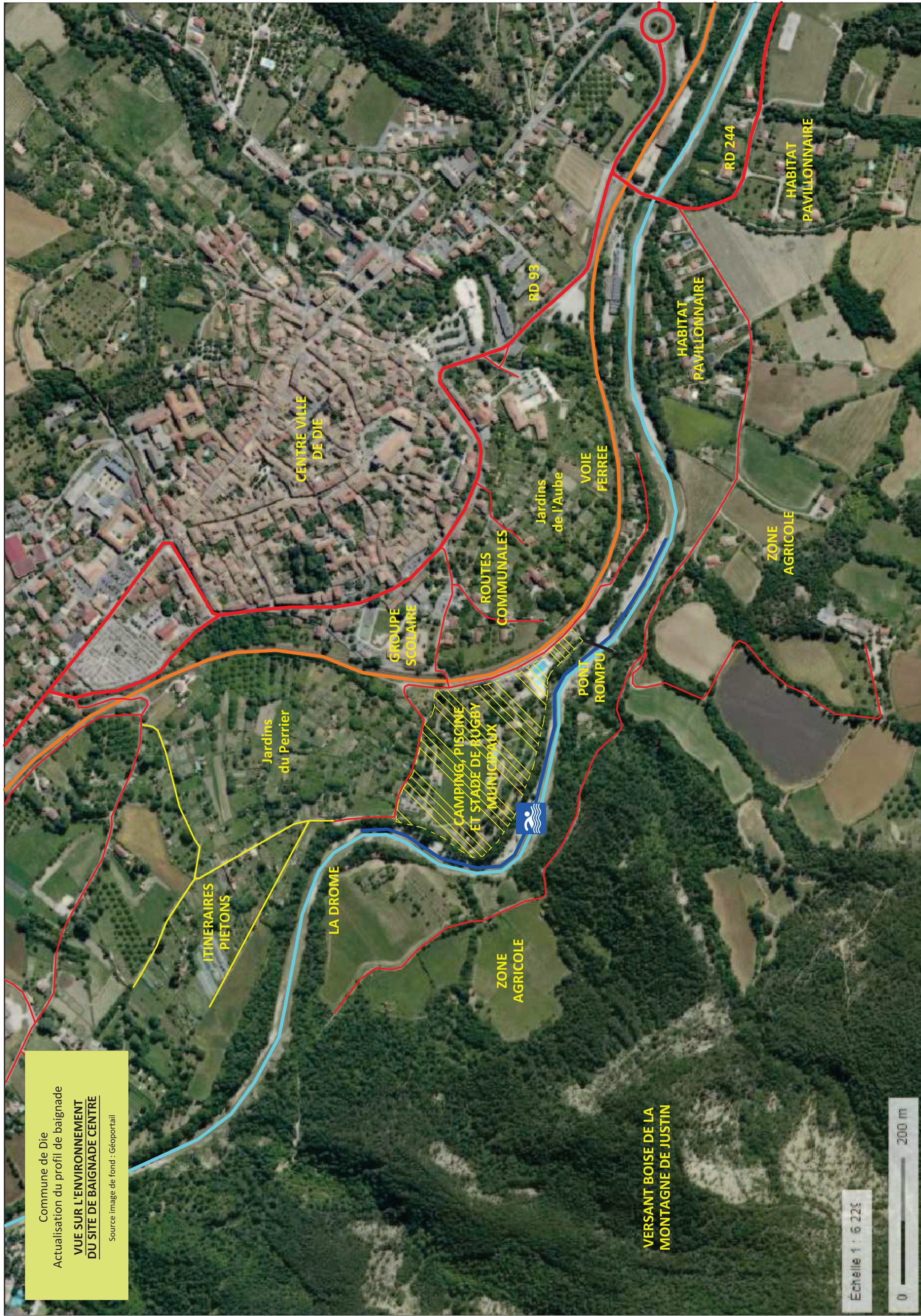
Source : Photo BET A. LÉGAUT

Voir document page suivante :

Vue sur l'environnement du site de baignade centre

Commune de Die
Actualisation du profil de baignade
**VUE SUR L'ENVIRONNEMENT
DU SITE DE BAIGNADE CENTRE**

Source image de fond : Géoportail



Échelle 1 : 6 225

0 — 200 m

Zone de baignade Aval Die

La zone de baignade n'est pas aménagée excepté l'accès piéton propre au camping de la Pinède. Sinon, on y accède, toujours à pied, par le chemin de la digue à partir du quartier du Perrier et du camping du Mûrier ou par un sentier situé en amont du Pont Neuf en rive droite. Quelques places de stationnement se situent à côté du cimetière.

Là non plus, la zone de baignade n'est pas indiquée par des panneaux.



VUE SUR LE PARKING – 19/07/2023

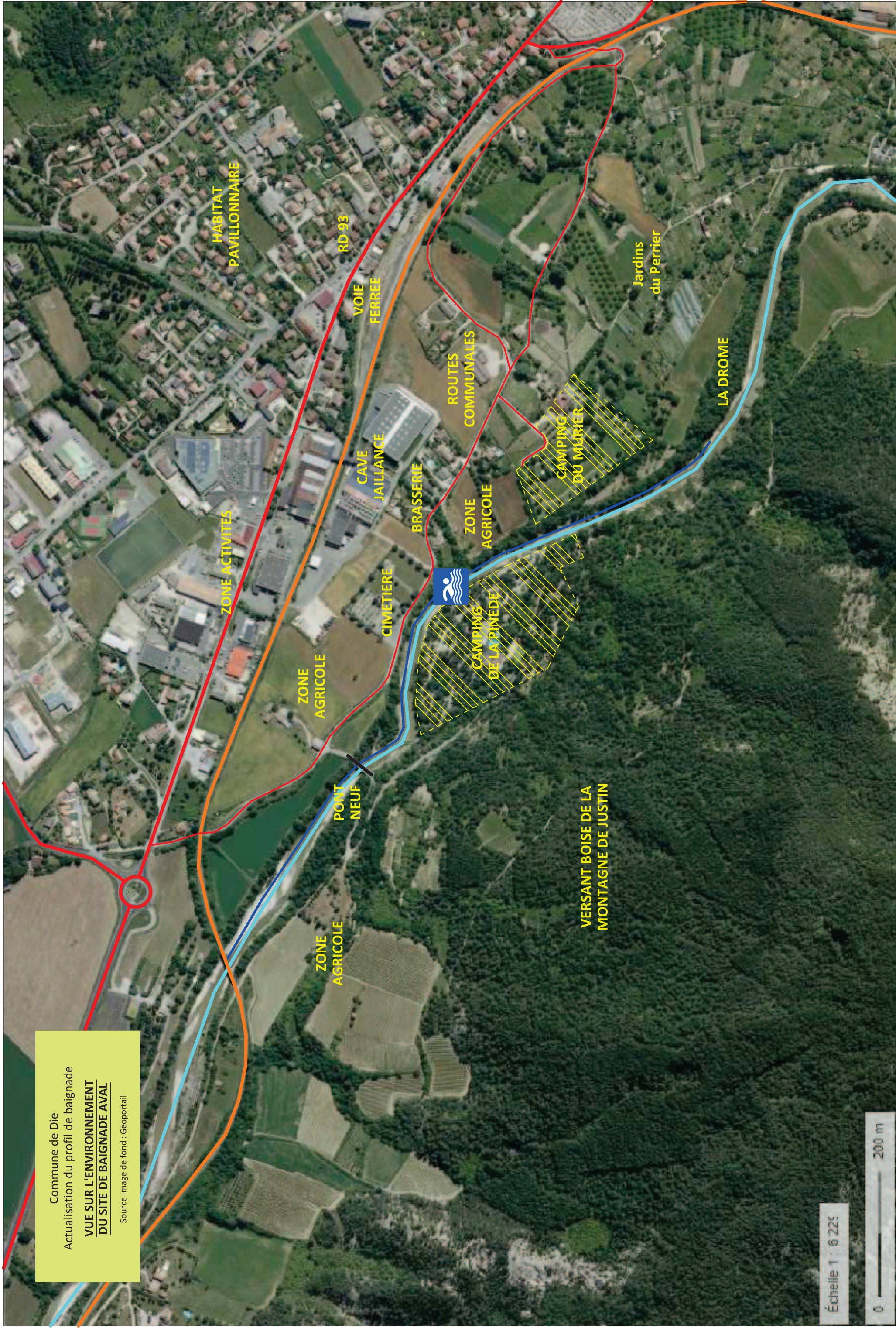
Source : Photo BET A. LÉGAUT

Voir document page suivante :

Vue sur l'environnement du site de baignade aval

Commune de Die
Actualisation du profil de baignade
**VUE SUR L'ENVIRONNEMENT
DU SITE DE BAIGNADE AVAL**

Source image de fond : Géoportail



Échelle 1 : 6 225

0 — 200 m

2.2/ RESEAU HYDROLOGIQUE

Réseau hydrologique de la zone d'étude

Les sites de baignade correspondent à la masse d'eau FRDR440 « La Drôme de l'amont de Die à la Gervanne » qui présente un bon état écologique et chimique en 2022.

La zone d'étude est drainée par la rivière Drôme. Les sources de la Drôme se situent sur la commune de La Bâtie des Fonds à 40 km en amont tandis que la confluence avec le Rhône se trouve à 55 km à l'aval.

Le principal affluent de la Drôme en amont des zones de baignade est la rivière du Bez qui draine la partie médiane Est du Diois (Menglon, Châtillon en Diois, Boulc, Glandage). Il conflue dans la Drôme 9 km environ en amont des zones de baignade.

La Drôme reçoit aussi les ruisseaux de Meyrosse, la Maladrerie, de Valcroissant, de Laval d'Aix, de Saint Roman et de Blanchon en rive droite ainsi que des canaux d'arrosage. En rive gauche, elle draine les ruisseaux de Beaufayn, de la Salle, de l'Esconavette, de la Barnavette, de Martrou, du Rif et de la Béoux. Elle draine également de nombreux ravins non pérennes dont le régime hydrologique est de type pluvial et dont l'assec estival est marqué.

D'une manière générale, les affluents de la Drôme ont un débit d'étiage faible à nul qui ne favorise pas la dilution de la pollution bactérienne.

Réseau hydrologique de la ville de Die

Le réseau hydrologique de la ville de Die représente le secteur le plus sensible du fait qu'il est situé à proximité immédiate des zones de baignade. Le centre urbain, situé en rive droite de la Drôme, est parcouru par plusieurs écoulements d'eau :

- la Meyrosse qui conflue avec la Drôme entre le Pont de la Griotte et le Pont Rompu,
- le canal des Fondeaux, dit aussi des usiniers, situé en rive droite de la Meyrosse. La prise d'eau se situe au quartier des Oules. Le canal alimente plusieurs chutes hydroélectriques privées puis est utilisé pour l'arrosage dans les zones des jardins de l'Aube et du Perrier,
- le canal d'irrigation de l'Hommet situé en rive gauche de la Meyrosse. La prise d'eau se situe à la Roche de Romeyer. Le débit de prélèvement autorisé est de 180 m³/h. Il permet d'irriguer environ 110 ha. Il est en eau du 15 mai au 15 septembre,
- le ruisseau des Combes qui sert de canal au secteur du Perrier et qui conflue avec la Drôme au niveau du camping du Mûrier,
- le ruisseau d'Aurouse qui conflue avec la Drôme au droit du Camping de la Pinède, en amont du Pont Neuf.

En rive gauche, la Drôme reçoit de nombreux ravins dont les ravins du Martouret, des Pennes, de la Ruine, de Blagnères et du Merle. L'urbanisation de cette rive est faible et se présente souvent sous forme de maisons isolées excepté le quartier des Miellons structuré en lotissement.

*Voir document page suivante :
Hydrologie*

Actualisation du profil de baignade
ZONE CENTRE AVAL DIE
Commune de DIE
HYDROLOGIE
1 / 80 000

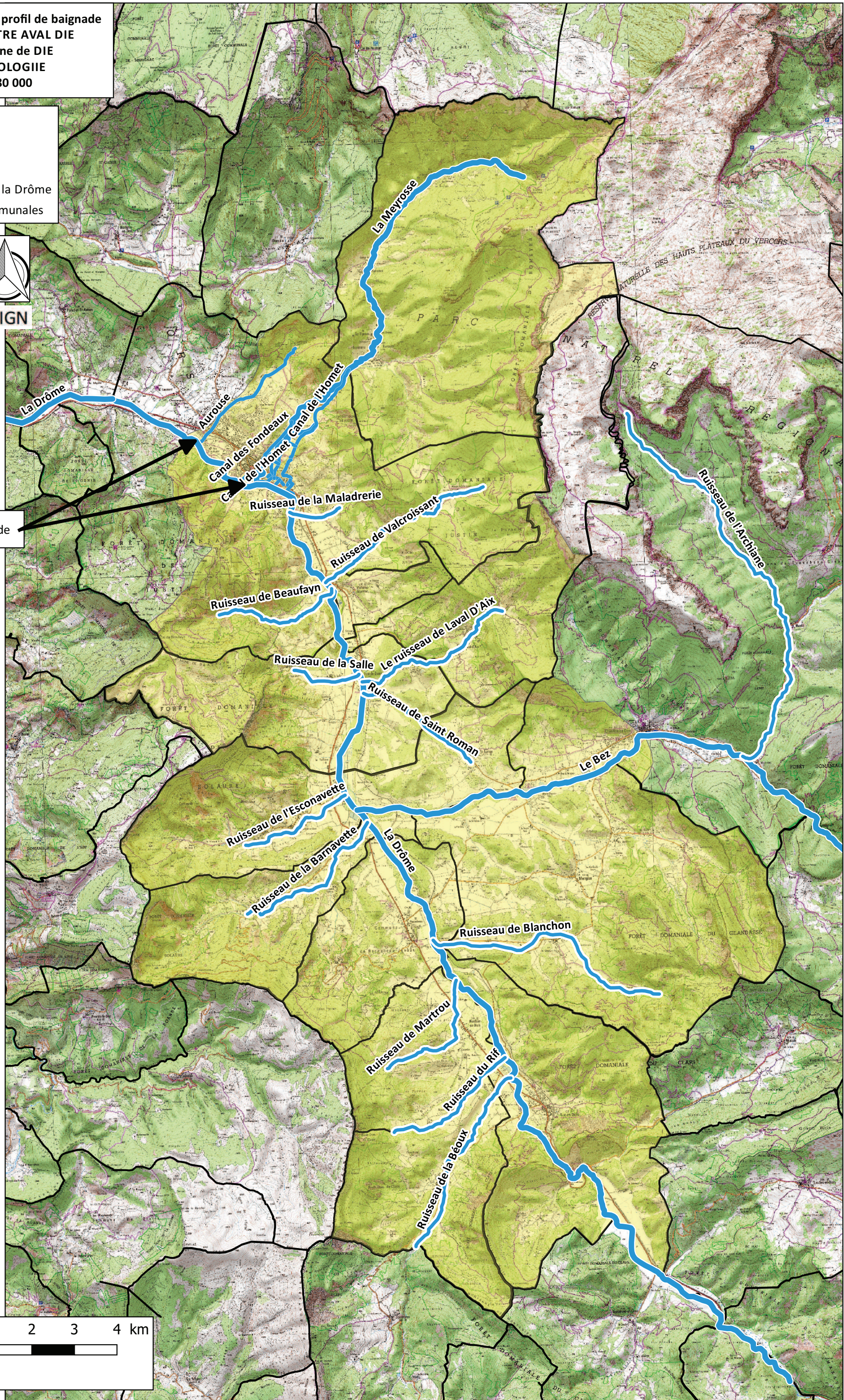
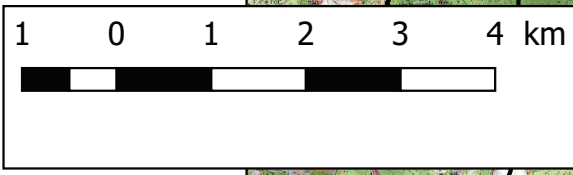
LEGENDE

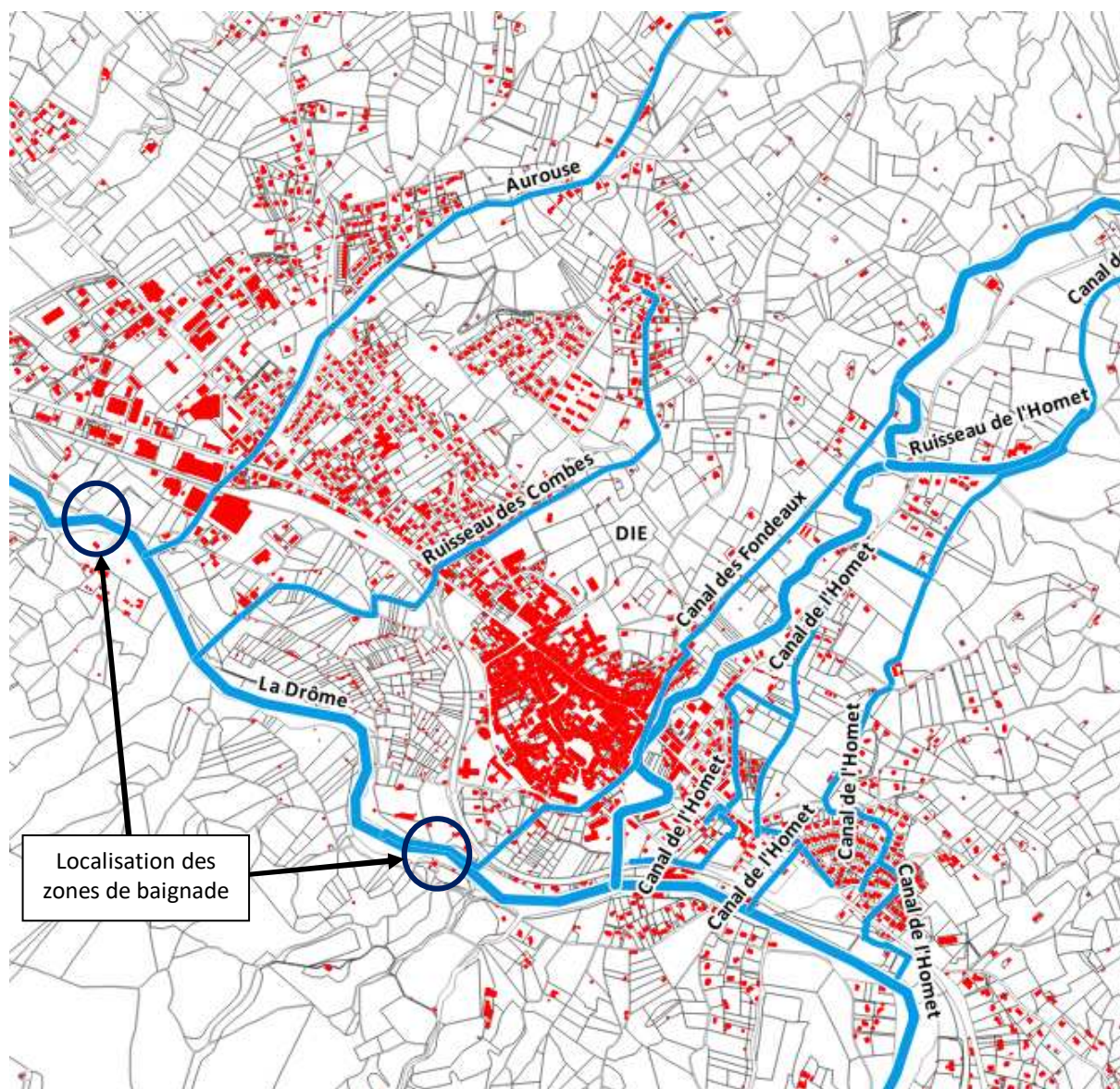
- Aire d'étude
- La Drôme
- Affluents de la Drôme
- Limites communales



© IGN

Zones de baignade





HYDROLOGIE DE LA VILLE DE DIE

Source : Cadastre donnée libre – Mise en page : BET A . LÉGAUT

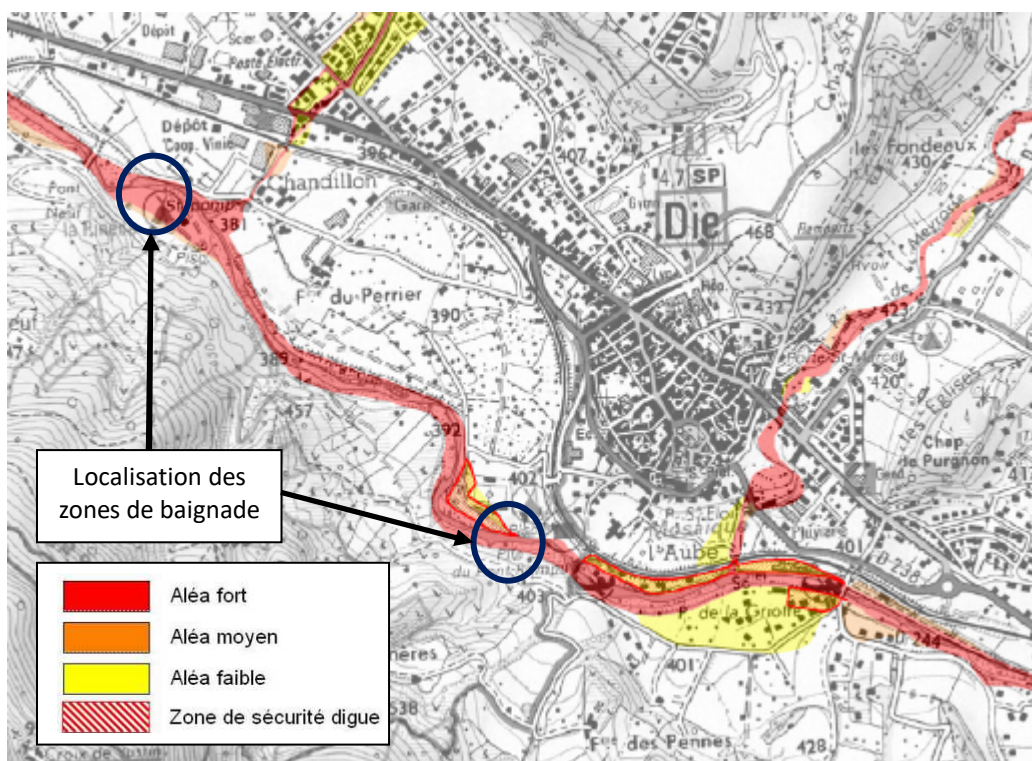
Caractéristiques hydrologiques

Des données de débits de crue et d'étiage sont disponibles pour la Drôme et le Bez.

	Surface BV km ²	Crue décennale m ³ /s	Crue centennale m ³ /s	Débit d'étiage Sans m ³ /s
La Drôme au pont de la Griotte	677	215	450	1.15
Le Bez	269	90	195	0.39

Risque inondation

Les sites de baignade se trouvent en zone inondable de la Drôme.



CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION

Source : IAL Drôme

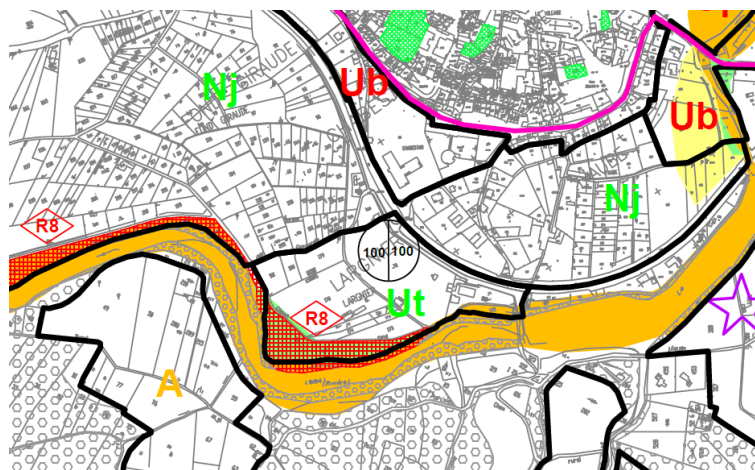
2.3/ EVOLUTIONS DES SITES DANS LE FUTUR

Zone de baignade Centre Die

La zone de baignade est classée en zone N du PLU (Plan Local de l'Urbanisme).

Il s'agit d'une zone naturelle et forestière, à protéger en raison notamment de la valeur des espaces forestiers et naturels, de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. La zone N comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction.

L'emplacement réservé R8 se trouve à proximité de la zone de baignade. Son objet est l'aménagement des berges de la Drôme et la création de liaisons douces.



EXTRAIT DU PLU DE DIE

Des zones Ut et A sont proches de la zone de baignade.

La zone Ut correspond à l'ensemble piscine / camping / stade de rugby municipaux. Il s'agit d'une zone équipée à vocation d'hébergement touristique de gestion des campings. Elle comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction.



VUE SUR LA ZONE Ut
Source : Géoportail – IGN

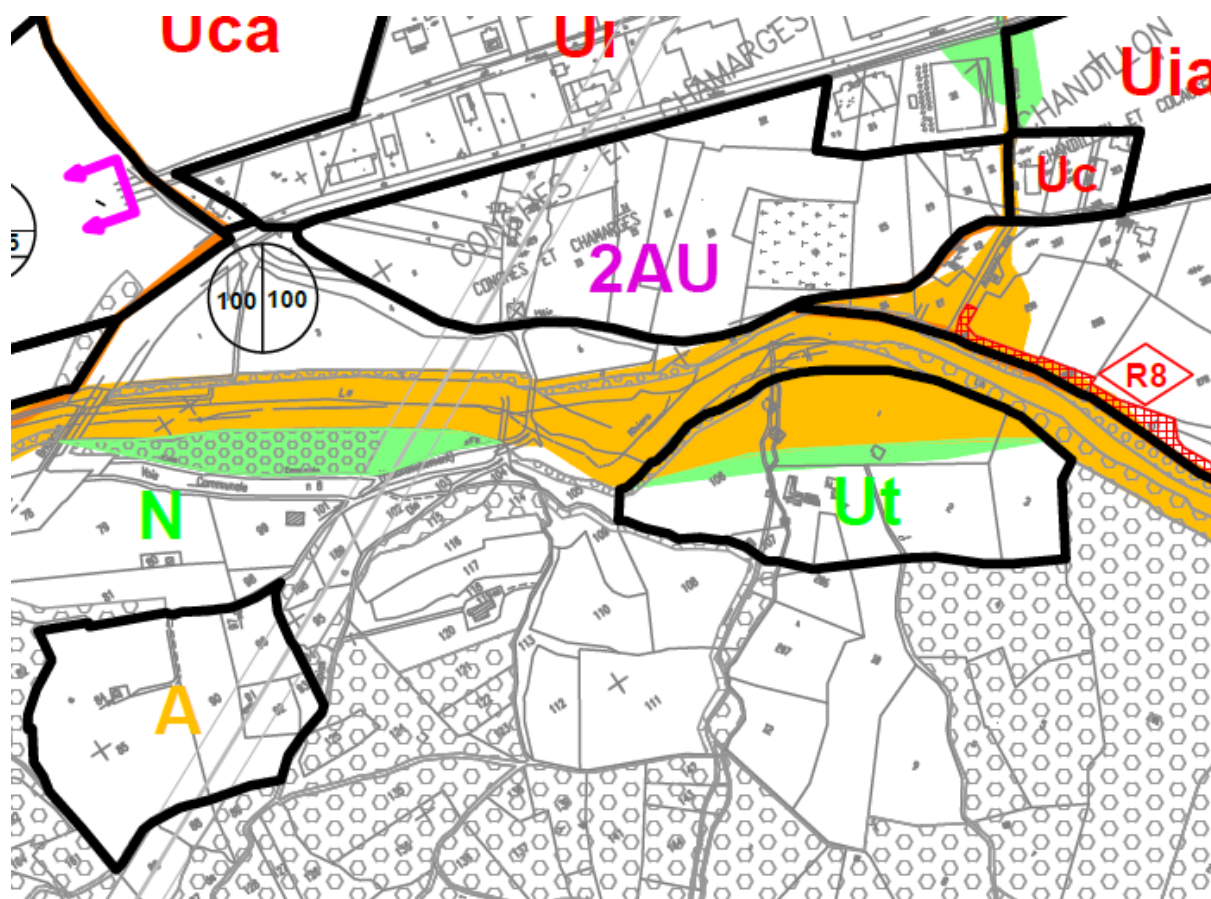
Les zones A correspondent à des zones équipées ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. La zone A comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction. Trois zones A se trouvent à proximité de la zone de baignade dont une avec un potentiel de changement de destination (cf. étoile violette sur l'extrait du PLU).

Zone de baignade Aval Die

La zone de baignade est aussi classée en zone N du PLU (Plan Local de l'Urbanisme).

Il s'agit d'une zone naturelle et forestière, à protéger en raison notamment de la valeur des espaces forestiers et naturels, de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. La zone N comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction.

L'emplacement réservé R8 se trouve aussi à proximité de la zone de baignade. Son objet est l'aménagement des berges de la Drôme et la création de liaisons douces.



EXTRAIT DU PLU DE DIE

Des zones Ut, 2AU et A sont proches de la zone de baignade.

La zone Ut correspond au Camping de la Pinède. Il s'agit d'une zone équipée à vocation d'hébergement touristique de gestion des campings. Elle comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction.



VUE SUR LA ZONE Ut
Source : Géoportail – IGN

La zone 2AU correspond à une zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, non constructible en l'état actuel du PLU. Elle est réservée aux activités économiques. Elle peut être urbanisée à l'occasion d'une révision ou d'une modification du PLU. Cette zone reste quasiment entièrement à urbaniser, excepté le cimetière de Chandillon. Cette zone est intégrée dans le zonage d'assainissement collectif de la ville de Die ce qui assurera une bonne protection de la qualité de la Drôme si les travaux sont réalisés dans les règles.



VUE SUR LA ZONE 2AU
Source : Géoportail – IGN

La zone A correspond à une zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. La zone A comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction.

3/ ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU DE BAINADE

3.1/ REGLEMENTATION

L'ancienne directive 76/160/CEE a été remplacée par la directive 2006/7/CE de février 2006, applicable depuis la saison de baignade 2013. Cette directive oblige les états membres de l'Union Européenne à surveiller, classer, gérer la qualité des eaux de baignade et fournir les informations au public. Les évolutions apportées concernent notamment les paramètres de qualité sanitaire et l'information au public. Cette directive renforce également le principe de gestion des eaux de baignade en introduisant un « profil » des eaux de baignade qui permet de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade. Cette directive est transcrite en droit français dans le Code de la santé Publique (articles D.1332-14 à D.1332-38-1). Le contrôle de la qualité des eaux de baignade est exercé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Au minimum 4 prélèvements doivent être réalisés par saison et le délai entre 2 prélèvements ne doit pas être supérieur à 1 mois. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés au titre du contrôle sanitaire des eaux par le ministère chargé de la Santé. Seuls 2 paramètres sont à contrôler et analyser : les Entérocoques intestinaux et les *Escherichia coli* (paramètres microbiologiques). Leur présence indique l'existence d'une contamination fécale : ils sont en effet présents dans l'intestin de l'homme et des animaux. Ces germes sont faciles à identifier et connus pour être accompagnés, dans les milieux où ils sont abondants, par des germes pathogènes, c'est-à-dire pouvant engendrer des maladies. Selon les résultats des analyses effectuées sur une période de 4 ans, on attribue à l'eau de baignade une des 4 classes de qualité suivantes : insuffisante, suffisante, bonne ou excellente.

- *Escherichia coli* (valeur guide = 100, valeur impérative = 2000),
- Entérocoques (valeur guide = 100, pas de valeur impérative).

Les normes à respecter en matière de qualité baignade sont indiquées dans le tableau suivant :

Classement des eaux de baignades (selon l'annexe I de la nouvelle directive 2006/7/CE)

Pour les eaux intérieures (eaux douces)

	Paramètre	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Méthodes de référence pour l'analyse
1	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	200 *	400 *	330 **	ISO 7899-1 ou ISO 7899-2
2	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100ml)	500 *	1000 *	900 **	ISO 9308-3 ou ISO 9308-1

* Evaluation au 95^e percentile.

** Evaluation au 90^e percentile.

Entérocoques intestinaux					
E s c h e r i c h i a c o l i		Percentile 95 < 200	200 < Percentile 95 < 400	Percentile 95 > 400 et Percentile 90 < 330	Percentile 90 > 330
	Percentile 95 < 500	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	500 < Percentile 95 < 1000	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 95 > 1000 et Percentile 90 < 900	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 90 > 900	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

Les normes de qualité des eaux douces sont différentes de celles des eaux de mer et plus sévères que celles fixées par la directive précédente. Ces normes sont basées sur des études montrant qu'une eau respectant ces normes permet d'offrir au public une baignade sans risque significatif pour leur santé. Les eaux de qualité excellente, bonne ou suffisante sont conformes à la directive. Les eaux de qualité insuffisante peuvent rester temporairement conformes à la directive si des mesures de gestion sont prises telles que l'identification des causes de cette mauvaise qualité, des mesures pour réduire la pollution, l'interdiction ou l'avis déconseillant la baignade. Cependant, si la qualité est insuffisante

pendant 5 années consécutives, une interdiction de baignade doit être prononcée et il est considéré que ces eaux sont définitivement non conformes.

La directive prévoit également la réalisation d'un contrôle visuel pour détecter la présence de résidus goudronneux, de verre ou de plastique, d'une surveillance des cyanobactéries, des macroalgues et du phytoplancton et des mesures de gestion en cas de prolifération algale, mais ces éléments ne sont pas pris en compte dans le classement.

3.2/ RESULTATS DES CONTROLES

3.2.1/ Historique de la qualité de l'eau de baignade

L'ARS a attribué un code PSV aux zones de baignade :

- Zone de baignade Die Centre : 260000002387 (Camping Municipal),
- Zone de baignade Die Aval : 260000002874 (Camping La Pinède).

Cinq prélèvements sont réalisés par saison, 1 en juin, 2 en juillet et 2 en août. Les tableaux suivants indiquent l'historique du classement de la qualité de l'eau depuis 2010.

ANNEES	CLASSEMENT QUALITE	ANNEES	CLASSEMENT QUALITE
Ancien classement		Ancien classement	
2010	B - Eau de qualité moyenne	2010	B - Eau de qualité moyenne
2011	B - Eau de qualité moyenne	2011	B - Eau de qualité moyenne
2012	B - Eau de qualité moyenne	2012	B - Eau de qualité moyenne
Nouveau classement		Nouveau classement	
2013	Qualité insuffisante	2013	Qualité insuffisante
2014	Qualité insuffisante	2014	Qualité insuffisante
2015	Qualité insuffisante	2015	Qualité insuffisante
2016	Qualité insuffisante	2016	Qualité insuffisante
2017	Qualité insuffisante	2017	Qualité insuffisante
2018	En travaux	2018	En travaux
2019	En travaux	2019	En travaux
2020	En travaux	2020	En travaux
2021	En travaux	2021	En travaux
2022	En travaux	2022	En travaux

Zone de baignade Centre Die

Zone de baignade Aval Die

Depuis l'instauration du nouveau classement en 2013, la qualité de l'eau a été de qualité insuffisante. En travaux depuis 2018, les sites de baignade ne sont plus classés.

Le document page suivante indique les résultats bactériologiques et la transparence Secchi des analyses effectuées depuis 2010.

Voir document pages suivantes :

Zone de baignade Centre Die – Résultats des analyses ARS – 2010 à 2022

Zone de baignade Aval Die – Résultats des analyses ARS – 2010 à 2022

3.2.2/ Paramètres de contrôle de la qualité baignade

Paramètres microbiologiques et turbidité : généralités

Les analyses microbiologiques effectuées concernent la mesure des germes (bactéries) témoins de contamination fécale. Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des

Zone de baignade Centre Die

RESULTATS DES ANALYSES ARS - 2010 à 2022

DATE	TRANSPARENCE SECCHI	ESCHERICHIA COLI	ENTEROCOQUES INTESTINAUX	HEURE DU PRELEVEMENT	CLASSEMENT QUALITE
Ancien classement					
2010					
21/06/2010	>1	161	61	14h00	MOYENNE
06/07/2010	1	215	30	12h20	Moyen
20/07/2010	1	368	94	12h05	Moyen
04/08/2010	1	144	77	12h05	Moyen
17/08/2010	>1	412	77	13h00	Moyen
2011					
16/06/2011	1	23 671	1 838	13h50	Mauvais
21/06/2011	>1	1 838	945	11h30	Moyen
05/07/2011	>1	612	61	13h00	Moyen
28/07/2011	0.5	412	253	13h10	Moyen
03/08/2011	>1	289	77	13h00	Moyen
17/08/2011	>1	110	15	13h00	Moyen
2012					
14/06/2012	>1	61	580	13h30	Moyen
10/07/2012	>1	529	46	12h20	Moyen
17/07/2012	>1	30	46	13h30	Bonne
10/08/2012	>1	175	559	12h30	Moyen
22/08/2012	>1	175	127	12h15	Moyen
Nouveau classement					
2013					
17/06/2013	>1	61	15	13h45	Bonne
16/07/2013	<1	539	<15	12h29	Suffisante
26/07/2013	<1	94	77	12h26	Bonne
05/08/2013	>1	197	127	12h25	Suffisante
22/08/2013	>1	125	61	12h11	Suffisante
2014					
11/06/2014	>1	654	350	12h45	Suffisante
16/07/2014	>1	179	179	13h36	Suffisante
08/08/2014	>1	1 838	353	12h04	Insuffisante
12/08/2014	>1	289	110	14h15	Suffisante
18/08/2014	>1	2 029	480	13h00	Insuffisante
21/08/2014	>1	942	144	12h35	Suffisante
25/08/2014	>1	2 676	858	12h33	Insuffisante
2015					
22/06/2015	>1	109	61	13h20	Suffisante
06/07/2015	>1	442	144	13h35	Suffisante
21/07/2015	>1	46	197	13h35	Suffisante
06/08/2015	>1	94	30	14h03	Bonne
19/08/2015	>1	1 531	415	13h16	Suffisante
2016					
23/06/2016	<1	480	77	12h44	Suffisante
07/07/2016	>1	2 079	161	11h35	Insuffisante
11/07/2016	>1	893	177	15h25	Suffisante

DATE	TRANSPARENCE SECCHI	ESCHERICHIA COLI	ENTEROCOQUES INTESTINAUX	HEURE DU PRELEVEMENT	CLASSEMENT QUALITE
21/07/2016	<1	1 339	234	15h35	Suffisante
04/08/2016	<1	529	61	13h45	Suffisante
16/08/2016	>1	1 838	838	12h54	Insuffisante
23/08/2016	>1	15	15	14h35	Bonne
2017					
12/06/2017	>1	1 305	504	12h33	Suffisante
04/07/2017	>1	728	160	12h29	Suffisante
17/07/2017	>1	15	161	12h49	Suffisante
04/08/2017	>1	2 113	408	13h45	Insuffisante
11/08/2017	>1	1 092	179	12h57	Suffisante
16/08/2017	>1	109	30	13h13	Suffisante
2018					
19/06/2018	<1	554	612	12h39	Suffisante
03/07/2018	>1	253	161	13h09	Suffisante
19/07/2018	>1	46	77	13h14	Bonne
01/08/2018	>1	93	126	12h36	Suffisante
16/08/2018	0.7	705	268	12h11	Suffisante
2019					
20/06/2019	1	232	161	12h51	Suffisante
09/07/2019	>1	619	127	10h30	Suffisante
16/07/2019	1	232	110	12h23	Suffisante
05/08/2019	1	30	30	12h19	Bonne
23/08/2019	>1	127	177	12h51	Suffisante
2020					
16/06/2020	1	77	15	12h34	Bonne
13/07/2020	1	457	30	12h07	Suffisante
05/08/2020	1	197	45	13h34	Suffisante
21/08/2020	1	127	109	12h46	Suffisante
2021					
14/06/2021	1	77	61	12h02	Bonne
12/07/2021	1	228	161	15h20	Suffisante
23/07/2021	1	292	61	13h10	Suffisante
17/08/2021	1	1391	228	12h58	Suffisante
2022					
14/06/2022	1	<15	<15	12h21	Bonne
04/07/2022	1	397	160	12h07	Suffisante
18/07/2022	1	93	77	12h34	Bonne
01/08/2022	1	177	144	12h08	Suffisante
16/08/2022	1	434	472	12h35	Suffisante
2023					
19/06/2023	1	46	61	/	Bonne
03/07/2023	1	270	633	/	Suffisante

Zone de baignade Aval Die

RESULTATS DES ANALYSES ARS - 2010 à 2022

DATE	TRANSPARENCE SECCHI	ESCHERICHIA COLI	ENTEROCOQUES INTESTINAUX	HEURE DU PRELEVEMENT	CLASSEMENT QUALITE
Ancien classement					
2010					
21/06/2010	>1	127	30	14h15	MOYENNE
06/07/2010	1	93	46	12h40	Bonne
20/07/2010	1	179	46	12h20	Moyen
04/08/2010	1	232	127	12h20	Moyen
17/08/2010	1	144	46	13h15	Moyen
2011					
16/06/2011	1	9 826	981	14h10	Mauvais
21/06/2011	>1	1 372	1 116	11h45	Moyen
05/07/2011	>0.75	574	110	13h45	Moyen
28/07/2011	0.5	309	161	13h45	Moyen
03/08/2011	>1	197	30	14h00	Moyen
17/08/2011	>1	1 599	195	13h35	Moyen
2012					
14/06/2012	>1	30	61	13h45	Bonne
10/07/2012	>1	449	109	12h40	Moyen
17/07/2012	>1	110	126	14h00	Moyen
10/08/2012	>1	312	143	12h45	Moyen
22/08/2012	>1	442	161	12h30	Moyen
Nouveau classement					
2013					
17/06/2013	>1	15	<15	14h05	INSUFFISANTE
16/07/2013	>1	787	161	12h49	Bonne
26/07/2013	>1	61	127	12h43	Suffisante
05/08/2013	>1	289	61	12h42	Suffisante
22/08/2013	>1	179	15	12h28	Suffisante
2014					
11/06/2014	>1	234	143	13h15	INSUFFISANTE
16/07/2014	>1	270	161	13h59	Suffisante
28/07/2014	>1	1 406	393	13h03	Suffisante
08/08/2014	>1	956	353	12h22	Suffisante
12/08/2014	>1	465	94	15h00	Suffisante
18/08/2014	>1	742	234	13h20	Suffisante
2015					
22/06/2015	>1	15	<15	13h40	INSUFFISANTE
06/07/2015	>1	519	30	14h10	Bonne
21/07/2015	>1	143	61	13h21	Suffisante
06/08/2015	>1	93	46	14h22	Bonne
19/08/2015	>1	841	144	13h31	Suffisante
2016					
23/06/2016	<1	415	61	12h55	INSUFFISANTE
07/07/2016	>1	600	15	12h15	Suffisante
11/07/2016	>1	1 071	177	15h40	Suffisante

DATE	TRANSPARENCE SECCHI	ESCHERICHIA COLI	ENTEROCOQUES INTESTINAUX	HEURE DU PRELEVEMENT	CLASSEMENT QUALITE
18/07/2016	>1	<15	<15	13h07	Bonne
04/08/2016	<1	332	77	14h06	Suffisante
16/08/2016	>1	1 195	213	13h14	Suffisante
2017					
12/06/2017	>1	177	30	12h45	INSUFFISANTE
04/07/2017	>1	534	93	12h42	Suffisante
17/07/2017	>1	15	<15	13h02	Bonne
01/08/2017	>1	419	161	14h14	Suffisante
16/08/2017	>1	289	160	12h49	Suffisante
2018					
19/06/2018	>1	647	476	13h39	EN TRAVAUX
03/07/2018	>1	30	61	13h29	Suffisante
19/07/2018	>1	1 567	160	13h32	Bonne
01/08/2018	>1	125	15	13h02	Suffisante
23/08/2018	0.4	312	77	13h58	Suffisante
2019					
20/06/2019	1	159	212	12h51	EN TRAVAUX
09/07/2019	>1	380	144	10h30	Suffisante
16/07/2019	1	457	251	12h23	Suffisante
05/08/2019	1	110	144	12h19	Suffisante
23/08/2019	>1	500	161	12h51	Suffisante
2020					
16/06/2020	1	45	45	12h34	EN TRAVAUX
13/07/2020	1	559	94	12h07	Bonne
05/08/2020	1	161	61	13h34	Suffisante
21/08/2020	1	332	93	12h46	Suffisante
2021					
14/06/2021	1	77	61	12h02	EN TRAVAUX
12/07/2021	1	580	251	15h20	Bonne
23/07/2021	1	<15	<15	13h10	Suffisante
11/08/2021	<1	1 349	268	14h54	Bonne
17/08/2021	1	872	61	12h58	Insuffisante
2022					
14/06/2022	1	46	77	12h21	EN TRAVAUX
04/07/2022	1	213	159	12h07	Bonne
18/07/2022	1	215	93	12h34	Suffisante
01/08/2022	1	253	127	12h08	Bonne
16/08/2022	1	251	127	12h35	Suffisante
2023					
19/06/2023	1	30	15	/	EN TRAVAUX
03/07/2023	1	197	46	/	Bonne
					Suffisante

mammifères et de l'homme en particulier. Leur présence dans l'eau témoigne de la contamination fécale des zones de baignade. Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et traduisent la probabilité de présence de germes pathogènes. Plus ces germes sont présents en quantité importante, plus le risque sanitaire augmente. Les germes recherchés sont les *Escherichia coli* et les Entérocoques intestinaux.

La présence d'*Escherichia coli* dans les eaux traduit une contamination récente alors que la présence d'Entérocoques intestinaux est plus associée à une contamination ancienne des eaux.

Escherichia coli est le seul membre du groupe de Coliformes totaux que l'on trouve exclusivement dans les intestins des mammifères, dont les humains. Sa présence signifie une contamination par des matières fécales pouvant contenir des micro-organismes pathogènes responsables de maladie comme des bactéries, des virus et des parasites.

Des mesures de transparence Secchi sont effectuées au moment des prélèvements d'eau pour les analyses.

Un disque Secchi est un dispositif permettant de mesurer la transparence ou la turbidité de l'eau. Cette mesure simple et rapide détermine la profondeur de la zone euphotique (profondeur d'eau exposée à une lumière suffisante pour que la photosynthèse se produise). Plusieurs facteurs peuvent réduire la transparence de l'eau. En plus de l'intensité lumineuse, la quantité et la nature des matières et des substances que l'on y trouve jouent un rôle important. Celles-ci peuvent être d'origine minérale (sable, limons, argile, ...) ou organique (algues microscopiques,...).

Bien que plusieurs facteurs puissent influencer la transparence de l'eau, on observe que celle-ci diminue en fonction de l'augmentation de la quantité d'algues en suspension. Généralement, plus la transparence de Secchi est faible, plus une eau est eutrophisée.

Résidus goudronneux, verre, plastique, cyanobactéries, macroalgues et phytoplancton

Un contrôle visuel des résidus goudronneux, verre, plastique, cyanobactéries, macroalgues et phytoplancton est réalisé lors des prélèvements.

Ces éléments ne sont pas recensés sur le site de baignade.

Zone de baignade Centre Die

Escherichia coli

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des analyses depuis 2010.

	Nombre d'analyses	%
0 à 99 UFC/100 ml - Inférieur à la valeur guide	15	21.7
100 à 200 UFC / 100 ml	14	20.3
200 à 300 UFC / 100 ml	8	11.6
300 à 400 UFC / 100 ml	2	2.9
400 à 500 UFC / 100 ml	6	8.7
500 à 1000 UFC / 100 ml	11	15.9
1000 à 2000 UFC / 100 ml	8	11.6
> 2000 UFC / 100 ml - Supérieur à la valeur impérative	5	7.3
TOTAL	69	100

56,5 % des concentrations en *Escherichia coli* sont comprises entre 0 et 400 UFC / 100 ml (excellente qualité).

43,5 % des concentrations en *Escherichia coli* sont supérieures à 400 UFC / 100 ml c'est-à-dire en deça d'une bonne qualité. Cette proportion est importante ce qui confirme que le site reçoit une certaine pollution fécale. Cinq analyses dépassent la valeur impérative de 2000 UFC / 100 ml.

Entérocoques intestinaux

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des analyses depuis 2010.

	Nombre d'analyses	%
0 à 99 UFC/100 ml - Inférieur à la valeur guide	29	42
100 à 200 UFC / 100 ml	22	31.9
200 à 300 UFC / 100 ml	4	5.8
300 à 400 UFC / 100 ml	2	2.9
400 à 500 UFC / 100 ml	4	5.8
500 à 1000 UFC / 100 ml	7	10.1
> 1000 UFC / 100 ml	1	1.5
TOTAL	69	100

29% des concentrations sont inférieures à la valeur guide.

73,9 % des concentrations en Entérocoques intestinaux coli sont comprises entre 0 et 200 UFC / 100 ml (excellente qualité).

26,1% des concentrations sont comprises entre 200 et > 1000 UFC / 100 ml. Une seule valeur est supérieure à 1000 UFC / 100 ml.

Turbidité

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des mesures.

Transparence Secchi en m	Nombre d'analyses	%
0.5	1	1.5
0.7	1	1.5
>1	41	59.4
1	20	28.9
<1	6	8.7
TOTAL	69	100

62,4% des mesures indiquent une profondeur de Secchi inférieure à 1 m ce qui aurait tendance à correspondre à une eau eutrophisée dans laquelle des algues en suspension devraient être bien développées. Or, ce n'est pas le cas dans la zone de baignade. La turbidité de l'eau est liée à la nature géologique du bassin versant drainé par la Drôme, principalement constitué de marnes et de calcaires marneux. Le tableau suivant indique les principales formations géologiques présentes dans le bassin versant de la Drôme.

Etages géologiques	Abréviation	Formation
Callovien supérieur	J4	Puissante série de marnes schisteuses de teinte sombre
Argovien	J5	Alternance très épaisse de marnes et de calcaires marneux
Rauracien	J6	Succession de calcaires et calcaires marneux
Thitonique	J9-8b	Forte falaise calcaire
Berriasien	n1	Calcaires blancs
Valanginien	n2	Marnes gris bleuté
Hauterivien	n3	Gros bancs de calcaires roux
Barrémien et Bédoulien	n 5-4	Calcaires

Les marnes sont une formation intermédiaire entre les calcaires et les argiles. Elles sont friables en surface et s'érodent facilement. Elles sont à l'origine d'un apport important de « fines » ou d'argile dans l'eau et elles se déposent dans le fond de la rivière. L'eau de la rivière se trouble dès que quelqu'un marche dedans ou en cas de débit important car les « fines » sont remises en suspension.

L'eau du site de baignade est turbide naturellement. Il n'y a pas de développement d'une végétation immergée ou d'algues.



VUE SUR LA TURBIDITE DE L'EAU (eau turbide naturellement)

Source : Photo BET A. LÉGAUT

Zone de baignade Aval Die

Escherichia coli

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des analyses depuis 2010.

	Nombre d'analyses	%
0 à 99 UFC/100 ml - Inférieur à la valeur guide	13	19.4
100 à 200 UFC / 100 ml	12	17.9
200 à 300 UFC / 100 ml	9	13.4
300 à 400 UFC / 100 ml	6	9
400 à 500 UFC / 100 ml	6	9
500 à 1000 UFC / 100 ml	13	19.4
1000 à 2000 UFC / 100 ml	7	10.4
> 2000 UFC / 100 ml - Supérieur à la valeur impérative	1	1.5
TOTAL	67	100

59,7 % des concentrations en Escherichia coli sont comprises entre 0 et 400 UFC / 100 ml (excellente qualité).

40,3 % des concentrations en Escherichia coli sont supérieures à 400 UFC / 100 ml c'est-à-dire en deça d'une bonne qualité. Cette proportion est importante ce qui confirme que le site reçoit une certaine pollution fécale. Une analyse dépasse la valeur impérative de 2000 UFC / 100 ml.

Entérocoques intestinaux

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des analyses depuis 2010.

	Nombre d'analyses	%
0 à 99 UFC/100 ml - Inférieur à la valeur guide	33	49.3
100 à 200 UFC / 100 ml	23	34.3
200 à 300 UFC / 100 ml	6	8.9
300 à 400 UFC / 100 ml	2	3
400 à 500 UFC / 100 ml	1	1.5
500 à 1000 UFC / 100 ml	1	1.5
> 1000 UFC / 100 ml	1	1.5
TOTAL	67	100

33% des concentrations sont inférieures à la valeur guide.

83,6 % des concentrations en Entérocoques intestinaux coli sont comprises entre 0 et 200 UFC / 100 ml (excellente qualité).

16,4% des concentrations sont comprises entre 200 et > 1000 UFC / 100 ml. Une seule valeur est supérieure à 1000 UFC / 100 ml.

Turbidité

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des mesures.

Transparence Secchi en m	Nombre d'analyses	%
0.4	1	1.5
0.5	1	1.5
>0.75	1	1.5
>1	40	59.7
1	21	31.3
<1	3	4.5
TOTAL	67	100

62,7% des mesures indiquent une profondeur de Secchi inférieure à 1 m ce qui aurait tendance à correspondre à une eau eutrophisée dans laquelle des algues en suspension devraient être bien développées. Or, ce n'est pas le cas dans la zone de baignade. La turbidité de l'eau est liée à la nature géologique du bassin versant drainé par la Drôme, principalement constitué de marnes et de calcaires marneux (cf. paragraphe précédent).

Contexte pluviométrique des prélèvements ARS

Les résultats des analyses ont été comparés avec la hauteur des précipitations le jour du prélèvement et la veille.

Les prélèvements sont concernés à 27,5% par des précipitations variant entre 0,2 et 46 mm. Il y a eu des précipitations dans 35% des cas de mauvaise qualité de l'eau

Il n'y a pas de corrélation claire qui se dégage entre précipitation et mauvaise qualité de l'eau. Par exemple :

- lors de la pluie de 46 mm, la qualité de l'eau était moyenne,
- lors d'une pluie de 0,2 mm, la qualité de l'eau était mauvaise,
- lors des prélèvements du 16/06/2011 qui correspondent à la plus grande pollution enregistrée, il y a eu une précipitation de l'ordre d'une vingtaine de mm. En 2014, pour une précipitation de l'ordre d'une trentaine de mm, la pollution a été nettement moins forte.

3.2.3/ Analyse des résultats

Constat 1

La zone Centre présente une pollution de l'eau de baignade alors que la zone Amont, située à 1,9 km en amont, présente une bonne qualité d'eau. Des pollutions arrivent entre la zone Amont et la zone Centre. Pour information, le prélèvement de la zone Centre a lieu aux environs du bloc sanitaire du camping municipal situé le plus vers la Drôme, derrière le stade de rugby.

Constat 2

Généralement, la pollution diminue entre la zone Centre et la zone Aval. De 2010 à 2023, il y a une moyenne de :

- 868 UFC/100 ml d'Escherichia coli pour la zone Centre et 524 pour la zone Aval,
- 223 UFC/100 ml d'Entérocoques pour la zone Centre et 137 pour la zone Aval.

A titre comparatif, il y a 69 UFC/100 ml d'Escherichia coli et 41 UFC/100 ml d'Entérocoques pour la zone Amont.

Cette diminution révèle une capacité d'auto-épuration de la rivière Drôme.

Mais ce constat ne se vérifie pas dans 35% des cas (Escherichia coli et Entérocoques) où la pollution de la zone Aval est supérieure à la zone Centre.

Des pollutions, ponctuelles, semblent arriver entre la zone Centre et la zone Aval.

Constat 3

Généralement, le volume de pollution augmente de Juin à Août sur une saison de baignade.

C'est particulièrement vérifié pour les Escherichia coli. Le tableau suivant présente la moyenne des valeurs en Escherichia coli pour les 3 profils de baignade de 2014 à 2022.

	Zone Amont	Zone Centre	Zone Aval
Moyenne Juin	37	355	185
Moyenne Juillet	49	496	429
Moyenne Août	107	891	505

C'est moins net pour les Entérocoques. Le tableau suivant présente la moyenne des valeurs en Entérocoques pour les 3 profils de baignade de 2014 à 2022.

	Zone Amont	Zone Centre	Zone Aval
Moyenne Juin	32	230	138
Moyenne Juillet	34	140	143
Moyenne Août	60	251	138

Cette augmentation fait penser au développement de l'activité touristique dont le maximum s'étend de mi-juillet à mi-août, du moins jusqu'à maintenant. Il y a plus de volume d'eaux usées rejetées et donc plus de pollution. Cela tend à confirmer la principale source de pollution identifiée dans le profil initial, les eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Mais ce constat n'est pas toujours vrai. Le maximum de pollution enregistré entre 2010 et 2022 est en Juin.

Constat 4

La quantité de pollution mesurée a diminué depuis 2010.

Les valeurs maximums en Escherichia coli ont été mesurées le 16/06/2011 : 23 671 UFC/100 ml pour la zone Centre et 9 826 UFC/100 ml pour la zone Aval. Depuis 2018, il n'a plus été enregistré de pollution supérieure à 1 350 UFC/100 ml en Escherichia coli.

Les valeurs maximums en Entérocoques ont aussi été mesurées le 16/06/2011 : 1 838 UFC/100 ml pour la zone Centre et 981 UFC/100 ml pour la zone Aval. Depuis 2017, il n'a plus été enregistré de pollution supérieure à 472 UFC/100 ml en Entérocoques.

Synthèse

La pollution des zones Centre et Aval est liée aux eaux usées. Des tendances générales peuvent être dégagées (diminution de la pollution entre la zone Centre et la zone Aval, augmentation de la pollution de Jun à Août) mais elles ne se vérifient pas toujours. Cette pollution présente un caractère aléatoire, ponctuel, lié aux apports d'eaux usées générés par une fréquentation touristique qui peut être fluctuante (résidences secondaires, gîtes, campings, restaurant, ...).

Les actions et travaux entrepris dans le profil initial ont eu un effet déjà important mais ce n'est pas suffisant pour atteindre une qualité d'eau bonne à excellente, comme dans le profil Amont. Les efforts doivent être poursuivis.

Il est à noter que si un point de baignade a une qualité insuffisante pendant 5 années consécutives alors elle doit être réglementairement fermée. C'est le cas des zones Centre et Aval de Die. L'engagement des travaux a permis de bloquer la fermeture de ces baignades mais la situation doit être résolue prochainement afin que les baignades ne soient pas fermées.

L'ARS et la ville de Die ont mené des campagnes d'analyses sur d'autres points que les zones de baignade officielles afin de déterminer les provenances de cette pollution.

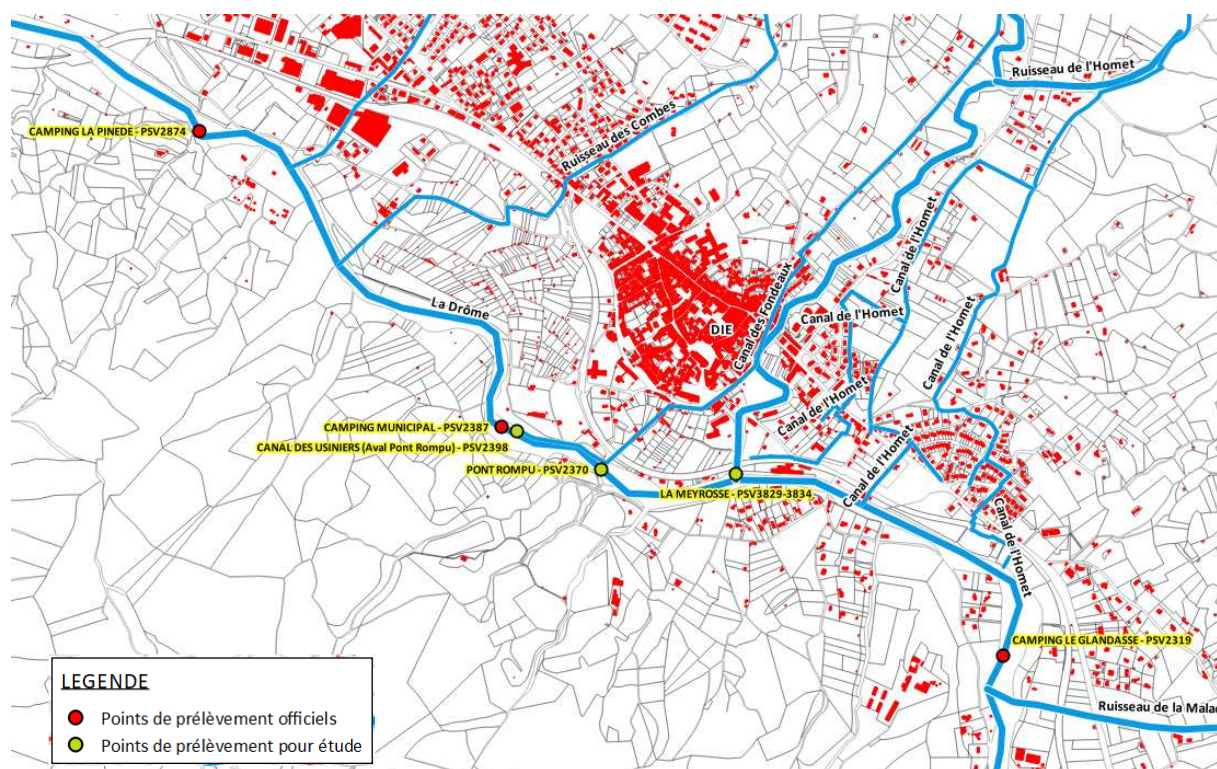
3.2.4/ Autres campagnes de mesures

Localisation des points de mesures à proximité de la Drôme

Les autres points de mesure sont les suivants :

- Meyrosse : code PSV 260000003834 ou 3829 (amont immédiat de la confluence avec la Drôme),
- Pont Rompu : code PSV 260000002370 (entrée Die),
- Canal des Usiniers : code PSV 260000002398 (aval Pont Rompu).

La carte suivante indique la localisation de ces points.



LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT

Analyse de la qualité de l'eau

La Meyrosse et le canal des Usiniers drainent une pollution importante.

Au vu de la qualité de la Drôme au Pont Rompu et au droit de la zone Aval, la dilution de la pollution dans la Drôme est assez importante.

Les tableaux suivants indiquent la qualité de l'eau suite aux analyses.

PSV - Nom	PLV - Date	PLV - Interprétation globale	PLV - Heure
LA MEYROSSE	12/08/2014	Moyen	14:20
LA MEYROSSE	18/08/2014	Moyen	12:00
LA MEYROSSE	21/08/2014	Moyen	13:30
LA MEYROSSE	25/08/2014	Moyen	12:02
LA MEYROSSE	22/06/2015	Moyen	12:55
LA MEYROSSE	06/07/2015	Mauvais	12:52
LA MEYROSSE	21/07/2015	Moyen	14:37
LA MEYROSSE	06/08/2015	Moyen	13:00
LA MEYROSSE	19/08/2015	Mauvais	12:55
LA MEYROSSE	23/06/2016	Mauvais	12:10
LA MEYROSSE	04/07/2016	Mauvais	12:23
LA MEYROSSE	07/07/2016	Mauvais	11h15
LA MEYROSSE	11/07/2016	Mauvais	15:00
LA MEYROSSE	21/07/2016	Mauvais	15:15
LA MEYROSSE	04/08/2016	Mauvais	13:04
LA MEYROSSE	16/08/2016	Mauvais	12:32
LA MEYROSSE	23/08/2016	Bon	15:04
LA MEYROSSE	12/06/2017	Moyen	12:19
LA MEYROSSE	04/07/2017	Mauvais	12:05
LA MEYROSSE	17/07/2017	Mauvais	12:28
LA MEYROSSE	01/08/2017	Moyen	13:33
LA MEYROSSE	16/08/2017	Moyen	13:49
LA MEYROSSE	19/06/2018	Mauvais	13:18
LA MEYROSSE	20/06/2018	Mauvais	11:00
LA MEYROSSE	03/07/2018	Bon	12:44
LA MEYROSSE	19/07/2018	Mauvais	12:50
LA MEYROSSE	01/08/2018	Moyen	12:21
LA MEYROSSE	16/08/2018	Mauvais	12:27
LA MEYROSSE	20/06/2019	Mauvais	15:00
LA MEYROSSE	20/06/2019	Moyen	12:26
LA MEYROSSE	05/07/2019	Mauvais	12:02
LA MEYROSSE	09/07/2019	Mauvais	10:00
LA MEYROSSE	16/07/2019	Mauvais	12:03
LA MEYROSSE	05/08/2019	Moyen	11:59
LA MEYROSSE	23/08/2019	Mauvais	13:29
LA MEYROSSE	16/06/2020	Moyen	12:09
LA MEYROSSE	09/07/2020	Moyen	12:17
LA MEYROSSE	21/07/2020	Mauvais	11:52
LA MEYROSSE	05/08/2020	Mauvais	12:35
LA MEYROSSE	21/08/2020	Mauvais	12:09
LA MEYROSSE	14/06/2021	Mauvais	12:28
LA MEYROSSE	05/07/2021	Mauvais	12:34
LA MEYROSSE	12/07/2021	Moyen	15:00
LA MEYROSSE	23/07/2021	Moyen	12:20
LA MEYROSSE	03/08/2021	Moyen	12:34
LA MEYROSSE	11/08/2021	Mauvais	14:28
LA MEYROSSE	17/08/2021	Moyen	12:43
LA MEYROSSE	08/06/2022	Mauvais	15:45
LA MEYROSSE	14/06/2022	Moyen	12h47
LA MEYROSSE	04/07/2022	Mauvais	12:24
LA MEYROSSE	18/07/2022	Mauvais	12:50
LA MEYROSSE	01/08/2022	Mauvais	12:27
LA MEYROSSE	16/08/2022	Mauvais	12:24
LA MEYROSSE	23/08/2022	Moyen	13:08

QUALITE DE LA MEYROSSE de 2014 à 2022

PSV - Nom	PLV - Date	PLV - Interprétation globale	PLV - Heure
AVAL PONT ROMPU	06/07/2010	Mauvais	12:05
AVAL PONT ROMPU	20/07/2010	Moyen	11:50
AVAL PONT ROMPU	04/08/2010	Mauvais	11:55
AVAL PONT ROMPU	17/08/2010	Moyen	12:35
AVAL PONT ROMPU	16/06/2011	Mauvais	13:55
AVAL PONT ROMPU	05/07/2011	Mauvais	13H30
AVAL PONT ROMPU	28/07/2011	Moyen	13H30
AVAL PONT ROMPU	03/08/2011	Moyen	13H20
AVAL PONT ROMPU	17/08/2011	Mauvais	13H20
AVAL PONT ROMPU	14/06/2012	Moyen	13H20
AVAL PONT ROMPU	10/07/2012	Moyen	12H00
AVAL PONT ROMPU	17/07/2012	Mauvais	13H10
AVAL PONT ROMPU	10/08/2012	Mauvais	12H15
AVAL PONT ROMPU	22/08/2012	Mauvais	12H10
AVAL PONT ROMPU	17/06/2013	Moyen	13H50
AVAL PONT ROMPU	16/07/2013	Mauvais	12H21
AVAL PONT ROMPU	26/07/2013	Mauvais	12H21
AVAL PONT ROMPU	05/08/2013	Mauvais	12H20
AVAL PONT ROMPU	22/08/2013	Mauvais	12h05
AVAL PONT ROMPU	11/06/2014	Mauvais	12:50
AVAL PONT ROMPU	16/07/2014	Moyen	13:13
AVAL PONT ROMPU	28/07/2014	Mauvais	12:47
AVAL PONT ROMPU	08/08/2014	Mauvais	12:10
AVAL PONT ROMPU	12/08/2014	Moyen	14:00
AVAL PONT ROMPU	18/08/2014	Mauvais	12:30
AVAL PONT ROMPU	21/08/2014	Mauvais	13:50
AVAL PONT ROMPU	25/08/2014	Mauvais	12:32
AVAL PONT ROMPU	22/06/2015	Moyen	13:10
AVAL PONT ROMPU	06/07/2015	Mauvais	13:23
AVAL PONT ROMPU	23/06/2016	Moyen	12:34
AVAL PONT ROMPU	04/07/2016	Mauvais	12:38
AVAL PONT ROMPU	07/07/2016	Mauvais	11h30
AVAL PONT ROMPU	11/07/2016	Mauvais	15:20
AVAL PONT ROMPU	21/07/2016	Mauvais	15:30
AVAL PONT ROMPU	04/08/2016	Mauvais	13:39
AVAL PONT ROMPU	04/08/2016	Moyen	14:12
AVAL PONT ROMPU	12/06/2017	Mauvais	12:30
AVAL PONT ROMPU	04/07/2017	Mauvais	12:21
AVAL PONT ROMPU	01/08/2017	Mauvais	13:15
AVAL PONT ROMPU	04/08/2017	Mauvais	13:50
AVAL PONT ROMPU	11/08/2017	Mauvais	12:46
AVAL PONT ROMPU	16/08/2017	Mauvais	13:24
AVAL PONT ROMPU	19/06/2018	Mauvais	12:32
AVAL PONT ROMPU	20/06/2018	Mauvais	10:20
AVAL PONT ROMPU	03/07/2018	Moyen	13:00
AVAL PONT ROMPU	19/07/2018	Mauvais	13:07
AVAL PONT ROMPU	16/08/2018	Mauvais	12:05
AVAL PONT ROMPU	20/06/2019	Mauvais	12:43
AVAL PONT ROMPU	05/07/2019	Moyen	12:16
AVAL PONT ROMPU	09/07/2019	Moyen	10:15
AVAL PONT ROMPU	16/07/2019	Mauvais	12:18
AVAL PONT ROMPU	05/08/2019	Mauvais	12:14
AVAL PONT ROMPU	23/08/2019	Mauvais	13:01
AVAL PONT ROMPU	16/06/2020	Moyen	12:28
AVAL PONT ROMPU	09/07/2020	Moyen	12:41
AVAL PONT ROMPU	21/08/2020	Mauvais	12:38
AVAL PONT ROMPU	14/06/2021	Moyen	12:11
AVAL PONT ROMPU	05/07/2021	Moyen	12:19
AVAL PONT ROMPU	23/07/2021	Moyen	13:00
AVAL PONT ROMPU	11/08/2021	Mauvais	14:27
AVAL PONT ROMPU	17/08/2021	Mauvais	13:02

QUALITE DU CANAL DES USINIERS de 2010 à 2021

PSV - Nom	PLV - Date	PLV - Interprétation globale	PLV - Heure
PONT ROMPU	12/08/2014	Bon	14:25
PONT ROMPU	18/08/2014	Bon	12:10
PONT ROMPU	21/08/2014	Bon	13:20
PONT ROMPU	25/08/2014	Bon	12:07
PONT ROMPU	22/06/2015	Moyen	13:05
PONT ROMPU	06/07/2015	Bon	13:06
PONT ROMPU	21/07/2015	Moyen	14:02
PONT ROMPU	06/08/2015	Bon	13:40
PONT ROMPU	19/08/2015	Bon	13:07
PONT ROMPU	23/06/2016	Moyen	12:26
PONT ROMPU	04/07/2016	Moyen	12:33
PONT ROMPU	07/07/2016	Moyen	11:25
PONT ROMPU	11/07/2016	Moyen	15h10
PONT ROMPU	21/07/2016	Moyen	15:20
PONT ROMPU	04/08/2016	Bon	13:01
PONT ROMPU	16/08/2016	Moyen	12:42
PONT ROMPU	12/06/2017	Bon	12:26
PONT ROMPU	04/07/2017	Moyen	12:15
PONT ROMPU	17/07/2017	Moyen	12:37
PONT ROMPU	01/08/2017	Moyen	13:42
PONT ROMPU	04/08/2017	Moyen	13:40
PONT ROMPU	11/08/2017	Moyen	12:37
PONT ROMPU	16/08/2017	Moyen	13:42
PONT ROMPU	19/06/2018	Mauvais	12:57
PONT ROMPU	03/07/2018	Bon	12:51
PONT ROMPU	19/07/2018	Bon	12:55
PONT ROMPU	01/08/2018	Moyen	12:28
PONT ROMPU	16/08/2018	Moyen	12:18
PONT ROMPU	20/06/2019	Moyen	12:36
PONT ROMPU	05/07/2019	Mauvais	12:11
PONT ROMPU	16/07/2019	Moyen	12:12
PONT ROMPU	05/08/2019	Bon	12:08
PONT ROMPU	23/08/2019	Moyen	13:12
PONT ROMPU	16/06/2020	Bon	12:21
PONT ROMPU	09/07/2020	Moyen	12:30
PONT ROMPU	21/07/2020	Moyen	11:58
PONT ROMPU	05/08/2020	Moyen	13:18
PONT ROMPU	21/08/2020	Moyen	12:24
PONT ROMPU	14/06/2021	Moyen	12:19
PONT ROMPU	05/07/2021	Mauvais	12:27
PONT ROMPU	12/07/2021	Moyen	15:10
PONT ROMPU	23/07/2021	Moyen	12:50
PONT ROMPU	11/08/2021	Moyen	14:35
PONT ROMPU	17/08/2021	Moyen	13:09
PONT ROMPU	14/06/2022	Bon	12h33
PONT ROMPU	04/07/2022	Mauvais	12:16
PONT ROMPU	18/07/2022	Moyen	12:42
PONT ROMPU	01/08/2022	Bon	12:20
PONT ROMPU	16/08/2022	Moyen	12:16

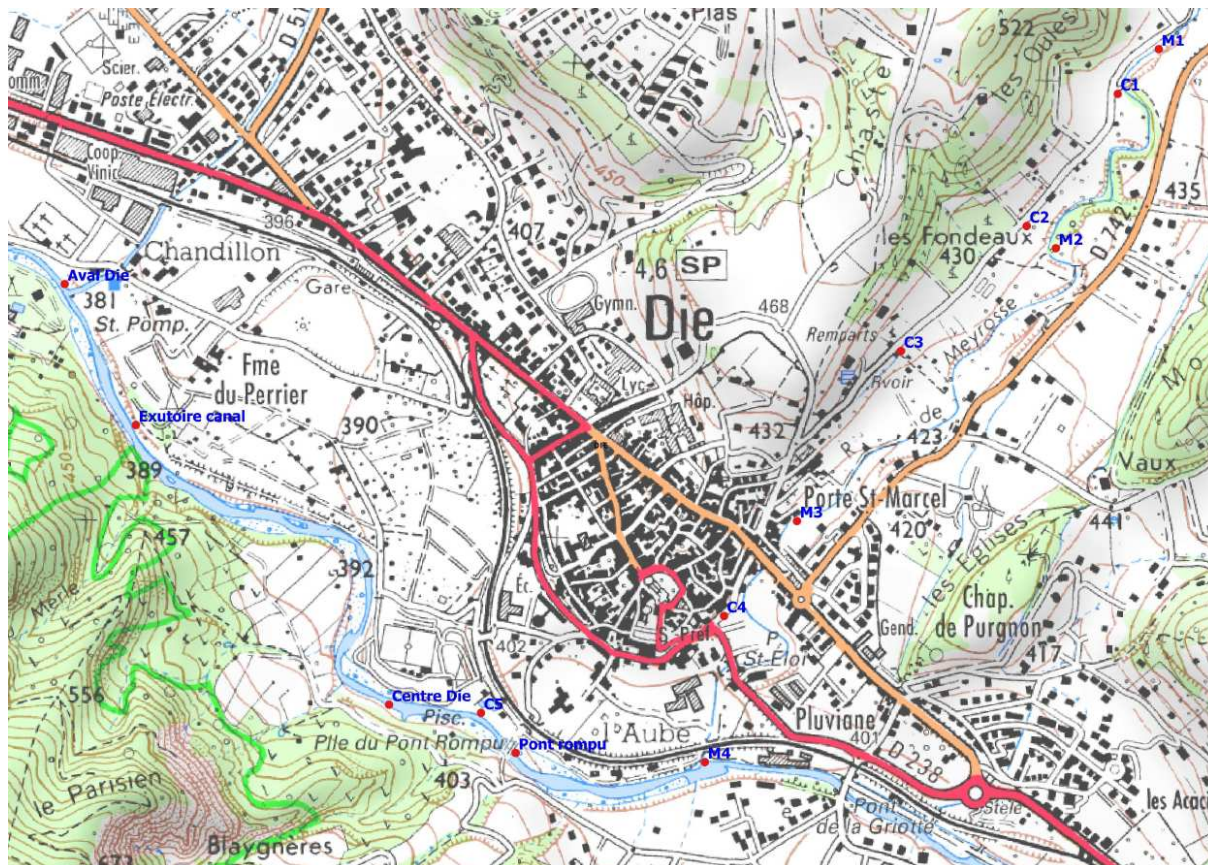
QUALITE DE LA DROME AU PONT ROMPU de 2014 à 2022

Campagnes de mesures sur la Meyrosse et le canal des Usiniers

Deux campagnes de mesures ont été effectuées sur la Meyrosse et le canal des Usiniers, en 2018 et 2019. Une campagne de mesures a été effectuée sur la Meyrosse en 2022.

CAMPAGNE 2018

La carte suivante a été fournie par l'ARS. Elle indique la localisation des points de mesures.



Les tableaux suivants indiquent les résultats des analyses.

Date	20/06/2018	Heure	10h15	10h40	11h00	11h30
		Point	M1	M2	M3	M4
La Meyrosse		E.Coli	177	1537	15205	1754
		Entérocoques	61	144	11641	161

Date	20/06/2018	Heure	10h20	10h30	10h50	11h10	11h20
		Point	C1	C2	C3	C4	C5
Canal		E.Coli	3544	2874	1929	>34687	4756
		Entérocoques	110	61	127	627	559

Date	19/06/2018	Heure	E.Coli	Entérocoques
	Amont de Die	12h15	30	30
	La Meyrosse M4	13h18	27734	12695
	Pont rompu	12h57	1716	1264
	Canal C5	12h32	3071	289
Municipal	Centre Die	12h39	554	612
La Pinede	Aval Die	13h39	647	476

Conformité d'un prélèvement

Escherichia coli (UFC/100 mL)		
Résultat bon	Résultat moyen	Résultat mauvais
≤ 100	100 < x ≤ 1800	> 1800

Entérocoques (UFC/100 mL)		
Résultat bon	Résultat moyen	Résultat mauvais
≤ 100	100 < x ≤ 660	> 660

Lors de cette campagne, une pollution importante est détectée au point M3 sur la Meyrosse (immeubles Audra vers quartier Saint Marcel) et au point C4 sur le canal des usiniers (office du tourisme, irish pub). La Meyrosse n'est pas polluée en amont de la prise d'eau du canal ce qui signifie

que les stations d'épuration de Romeyer et des Planeaux ne sont pas à l'origine de la pollution constatée à Die.

CAMPAGNE 2019

La carte de localisation de la campagne 2019 est similaire à celle de la campagne 2019. Les tableaux suivants indiquent les résultats des analyses.

Date	20/06/2019	Heure	14h25	14h40	15h00	15h28
		Point	M1	M2	M3	M4
La Meyrosse	E.Coli		61	1295	1927	1021
	Entérocoques		161	457	461	606

Date	20/06/2019	Heure	14h30	14h35	14h50	15h05	15h20
		Point	C1	C2	C3	C4	C5
Canal	E.Coli		1927	1884	1980	1305	5037
	Entérocoques		712	585	712	371	1677

Date	20/06/2019	Heure	E.Coli	Entérocoques
	Amont de Die	12h05	30	45
	La Meyrosse M4	12h26	1509	434
	Pont rompu	12h36	215	127
	Canal C5	12h43	2206	549
Municipal	Centre Die	12h51	232	161
La Pinede	Aval Die	13h10	159	212

Conformité d'un prélèvement

Escherichia coli (UFC/100 mL)		
Résultat bon	Résultat moyen	Résultat mauvais
≤ 100	100 < x ≤ 1800	> 1800

Entérocoques (UFC/100 mL)		
Résultat bon	Résultat moyen	Résultat mauvais
≤ 100	100 < x ≤ 660	> 660

Lors de cette campagne, il n'est plus observé de pic de pollution comme dans la campagne de 2018. La pollution la plus importante est encore détectée au point M3 sur la Meyrosse (immeubles Audra vers quartier Saint Marcel). Sur le canal des usiniers, le pic de pollution est déplacé à la confluence avec la Drôme mais le canal présente une pollution dès le point C1, comme en 2018. Là aussi, la Meyrosse n'est pas polluée en amont de la prise d'eau du canal ce qui signifie que les stations d'épuration de Romeyer et des Planeaux ne sont pas à l'origine de la pollution constatée à Die.

CAMPAGNE 2022

Lors de cette campagne du 06/08/2022, la Meyrosse a été prélevé à 4 endroits. Le tableau suivant indique la localisation des points et les résultats des analyses.

06/08/2022	POINT 1 La Roche de Romeyer	POINT 2 Confluence Rau de l'Homet	POINT 3 Quartier Saint Marcel	POINT 4 Amont confluence
Escherichia coli UFC/100 ml	234	2172	981	268
Entérocoques UFC/100 ml	179	330	330	342

Là aussi, les résultats des analyses indiquent que la Meyrosse n'est pas polluée à la Roche de Romeyer ce qui signifie que les stations d'épuration de Romeyer et des Planeaux ne sont pas à l'origine de la pollution constatée à Die. La pollution la plus importante s'observe à la confluence avec le ruisseau de l'Homet mais il est constaté ce jour là que la dilution dans la Meyrosse et l'auto-épuration sont suffisantes pour retrouver une qualité assez bonne à la confluence avec la Drôme.

4/ IDENTIFICATION ET INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION

4.1/ AIRE D'ETUDE

Aire d'étude géographique

Le guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade demande que soient pris en compte les rejets situés de telle manière que le temps de transfert jusqu'à la zone de baignade soit inférieur à 10 heures. Dans le profil initial, le temps de transfert a été calculé en fonction de la vitesse de l'eau dans la rivière qui est de 0,5 m/s en période d'étiage et de 3 à 4 m/s en période de crue. Quelques personnes se baignent encore en début d'épisodes pluvieux mais dès que la pluie se fait intense, la rivière est désertée, d'autant si l'orage s'accompagne d'éclairs. La vitesse en période d'étiage a été retenue pour déterminer l'aire d'étude. Une durée de 10 heures correspond à une distance de 18 km.

L'aire d'étude couvre les communes de :

- Barnave,
- Châtillon en Diois (ex communes de Châtillon en Diois et Treschenu Creyers),
- Une partie de la commune de Die,
- Laval d'Aix,
- Luc en Diois,
- Menglon,
- Montlaur en Diois,
- Montmaur en Diois,
- Poyols,
- Recoubeau-Jansac,
- Saint Roman,
- Solaure en Diois (ex communes de Molières-Glandaz et Aix en Diois).

La zone d'étude regroupe les centres urbains les plus importants du Diois médian et du haut Diois. Le secteur situé en amont de Luc en Diois et de Châtillon en Diois correspond à la tête du bassin versant de la Drôme dans lequel l'environnement rural et naturel est prédominant. Les sources principales de pollution sont agricoles et domestiques. Les villages tels Charens, Mison, Lesches en Diois et Beaurières sont de petite taille. Du fait d'un positionnement géographique en retrait de la rivière Drôme, excepté pour le village de Valdrôme, le temps de transfert d'une pollution éventuelle est allongé.

Compte tenu de ces éléments, le périmètre de l'aire d'étude est pertinent.

Sources de pollution

Les paramètres de qualité d'une eau de baignade concernent les Escherichia coli et les Entérocoques fécaux. Ces deux bactéries sont présents dans la flore intestinale des mammifères et de l'homme en particulier. Ils constituent un indicateur du niveau de pollution de l'eau par des eaux usées. Les sources d'apport peuvent être :

- le développement urbain,
- l'assainissement collectif et les déversoirs d'orage,
- l'assainissement non collectif,
- les activités présentes dans le périmètre de l'aire d'étude, notamment les élevages agricoles,
- une pollution accidentelle,
- la fréquentation animale.

4.2/ LE DEVELOPPEMENT URBAIN

L'aire d'étude regroupe 11 communes entières et la majorité de la partie urbaine de Die.

L'occupation du sol de l'aire d'étude est majoritairement naturelle avec 60% de forêt et 35% environ de zones agricoles (cultures, pâturages, ...). L'urbanisation occupe 3 à 5 % de l'espace. Les communes de Die, Châtillon en Diois et Luc en Diois font figure de pôles urbains.

Le tableau suivant indique l'évolution de la population par rapport au profil initial. Les données de la population actuelle sont issues des données INSEE (population 2019).

Commune	Superficie km ²	Population (2008-2009)	Population (2019-2020)	Evolution
SOLAURE EN DIOIS	19.4	476	428	- 48
LAVAL D'AIX	20.05	114	116	+ 2
SAINT ROMAN	7.1	160	215	+ 55
CHATILLON EN DIOIS	110.06	697	666	- 31
MENGLON	36.5	398	534	+ 136
MONTMAUR EN DIOIS	12.8	80	85	+ 5
BARNAVE	13.06	158	201	+ 43
RECOUBEAU-JANSAC	12.96	237	260	+ 23
MONTLAUR EN DIOIS	9.72	150	143	- 7
POYOLS	13.4	79	72	- 7
LUC EN DIOIS	23.49	533	538	+ 5
ROMEYER	41.46	214	202	- 12
DIE	57.3	4 357	4 770	+ 413
TOTAL	377.3	7653	8230	+ 577

La population de l'aire d'étude a augmenté de 7,5% (176 personnes supplémentaires) en 10 ans. La population des communes de Solaure en Diois, Châtillon en Diois, Montlaur en Diois, Poyols et Romeyer a régressé. La population des autres communes a augmenté. A noter cependant que le dernier recensement de l'INSEE date de 2019, avant la covid. La situation a pu évoluer depuis mais il faudra attendre le prochain recensement pour le savoir.

La densité de l'aire d'étude reste faible (21,8 habitants/km²) comparé à la moyenne départementale (79,1 habitants/km²). Les zones urbanisées de l'aire d'étude se déclinent en la ville de Die, la plus importante, puis en villages et hameaux de taille modeste. L'habitat dispersé est important.

Le développement urbain n'est pas à l'origine d'une augmentation des risques de pollution des sites de baignade.

Voir document page suivante :

Localisation des communes et des secteurs urbains

Actualisation du profil de baignade
ZONE CENTRE AVAL DIE
Commune de DIE
LOCALISATION DES COMMUNES
ET DES SECTEURS URBAINS
1 / 90 000

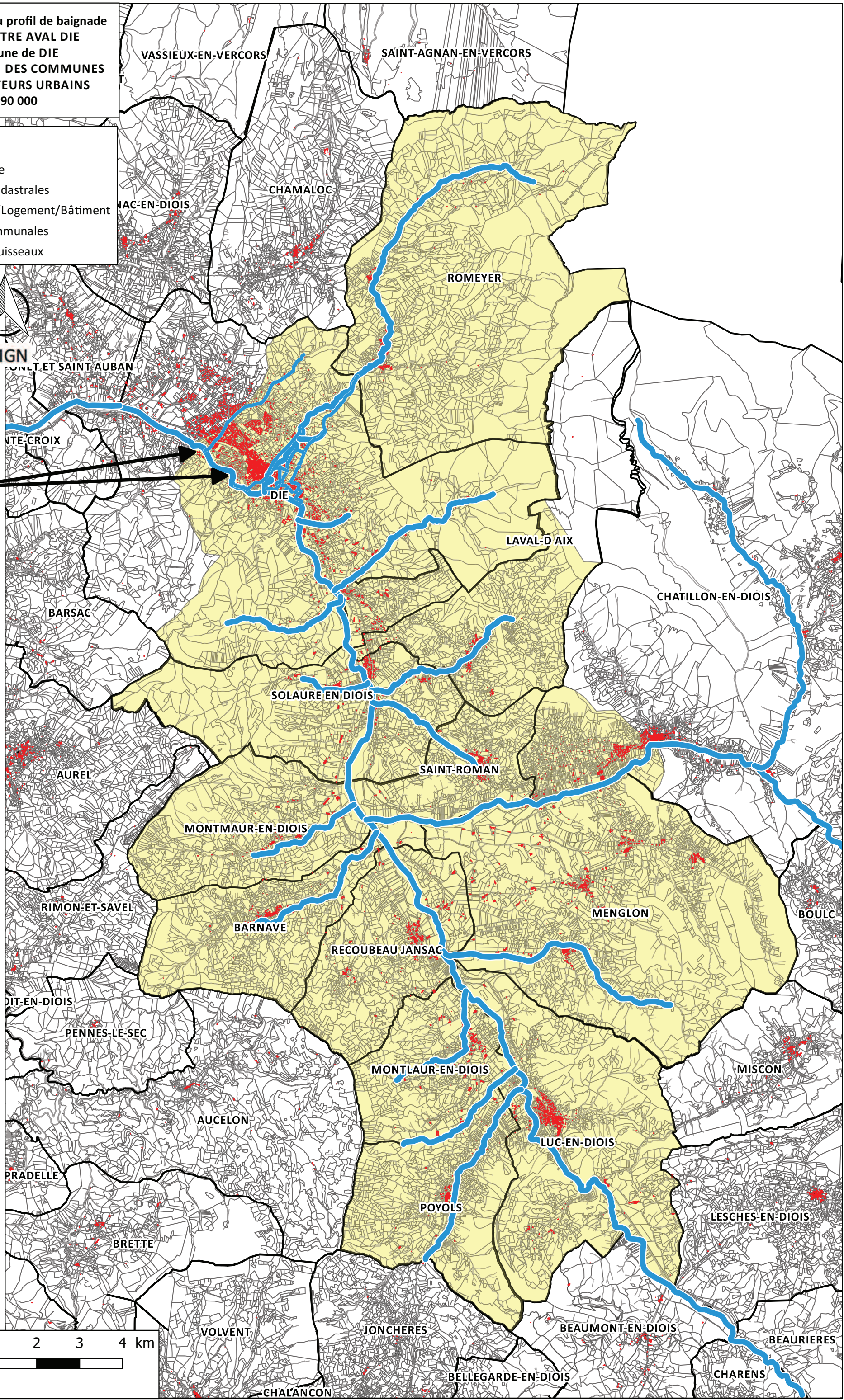
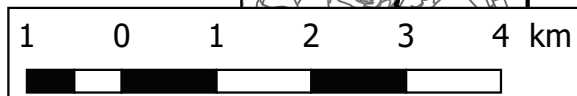
LEGENDE

- Aire d'étude
- Parcelles cadastrales
- Habitation/Logement/Bâtiment
- Limites communales
- Rivière et ruisseaux



© IGN

Zones de baignade



4.3/ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'analyse de l'évolution de l'assainissement collectif dans les différentes communes a été étudiée à partir des données du SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) et de données collectées en mairie lorsqu'il n'y a pas de suivi SATESE. Ces données sont identiques à celle du profil amont excepté pour la commune de Romeyer qui a été ajoutée à l'aire d'étude et pour la commune de Die dont le système d'assainissement représente un des risques de pollution le plus important des sites de baignade. L'assainissement de la ville de Die fait l'objet du dernier paragraphe.

Rappel : la station d'épuration de Die se trouve en aval des sites de baignade. Elle n'a donc aucune incidence sur ceux-ci.

4.3.1/ Commune de Barnave

Etat profil initial	La commune de Barnave est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif. La station d'épuration est de type filtres plantés de roseaux. Les eaux traitées sont infiltrées afin de respecter l'objectif de qualité baignade du SAGE Drôme. Station d'épuration de 320 EH
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à proximité de la Barnavette qui conflue dans la Drôme à 2,8 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2008, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 18/04/2016 : charge hydraulique de 67 EH et organique de 37 EH – Charge entrante inférieure à 30% de la capacité nominale de la station – Eaux claires parasites estimées à 4% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/09/2016 : entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 11/05/2017 : entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2017 : rejet de mauvaise qualité
- visite du 08/10/2018 : charge hydraulique de 163 EH et organique de 93 EH – Eaux claires parasites estimées à 24% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/06/2018 : arrivée important de graisses – Rejet de très bonne qualité
- visite du 13/06/2019 : rejet de bonne qualité
- visite du 07/17/2019 : rejet de bonne qualité
- visite du 01/07/2020 : charge hydraulique de 117 EH et organique de 51 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/04/2021 : rejet de bonne qualité – Projet d'installation d'un dégrilleur automatique
- visite du 07/09/2021 : installation du dégrilleur automatique – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/03/2022 : bon entretien – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2022 : charge hydraulique de 111 EH et organique de 33 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 23/02/2023 : charge hydraulique de 46 EH – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : installation d'un dégrilleur automatique

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE mettent en évidence que la station fonctionne au plus haut à 50% de sa capacité nominale. De nouveaux logements peuvent être raccordés à la station d'épuration

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi et de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.2/ Commune de Châtillon en Diois

La commune de Châtillon en Diois comporte 5 stations d'épuration : au village de Châtillon en Diois, à Benevise, à Menée, aux Nonières et à Mensac. Les 4 dernières correspondent à l'ancienne commune de Treschenu-Creyers qui n'est pas comprise dans l'aire d'étude. Les éléments suivants concernent uniquement la station d'épuration du village de Châtillon en Diois.

Etat profil initial	<p>Les caractéristiques du réseau d'assainissement sont mal connues.</p> <p>La commune de Châtillon en Diois est en train de réaliser un diagnostic de réseau.</p> <p>Le système de collecte est en grande partie unitaire et comporte des déversoirs d'orage.</p> <p>Un lagunage naturel épure les eaux usées avant rejet dans le Bez.</p> <p>Station d'épuration de 1 883 EH</p>
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : le rejet s'effectue à 50 ml environ du Bez. Ce dernier conflue dans la Drôme 5,5 km en aval

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2001, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 30/05/2016 : charge hydraulique de 7 712 EH et organique de 212 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 83% de la charge hydraulique – Entretien satisfaisant – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/08/2016 : charge hydraulique de 6 765 EH et organique de 727 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 15/05/2017 : charge hydraulique de 2 010 EH et organique de 135 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 63% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 03/07/2017 : charge hydraulique de 2 120 EH et organique de 355 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 01/10/2018 : charge hydraulique de 626 EH – Eaux claires parasites estimées à 53% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 30/05/2018 : charge hydraulique de 1 946 EH et organique de 365 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 63% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 08/07/2019 : charge hydraulique eaux usées strictes de 820 EH et organique de 335 EH – Eaux claires parasites estimées à 57% de la charge hydraulique – Entretien satisfaisant – Rejet de bonne qualité
- visite du 24/07/2019 : charge hydraulique de 2 562 EH et organique de 679 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique de la station d'épuration – Eaux claires parasites estimées à 72,6% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/07/2020 : charge hydraulique de 1 647 EH et organique de 861 EH – Eaux claires parasites estimées à 72% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

- visite du 19/07/2021 : charge hydraulique de 2 926 EH et organique de 527 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 50% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 04/08/2021 : charge hydraulique de 2 670 EH et organique de 481 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Rejet de qualité moyenne
- visite du 20/10/2021 : charge hydraulique de 985 EH et organique de 211 EH – Rejet de bonne qualité – Résultat bathymétrie : taux d'envasement moyen de 20 % – Le curage n'est pas à faire dans l'immédiat
- visite du 10/06/2022 : charge hydraulique de 4 560 EH et organique de 950 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 04/07/2022 : charge hydraulique de 512 EH et organique de 102 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 01/08/2022 : charge hydraulique de 2 341 EH et organique de 591 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 30% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : le schéma d'assainissement a été mis à jour en 2019 et approuvé en 2020 (la partie Treschenu Creyers dispose d'un schéma approuvé en 2016). Le réseau d'assainissement principal de Châtillon en Diois est en cours de renouvellement.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration est fréquemment dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation
- Renouvellement du réseau d'assainissement principal de Châtillon en Diois

4.3.3/ Commune de Laval d'Aix

Etat profil initial	La commune Laval d'Aix comporte un réseau d'assainissement et une station d'épuration de type Eparco qui connaît des problèmes de fonctionnement lié à la présence d'eaux claires parasites en quantité importante. Station d'épuration de 150 EH
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à proximité du ruisseau de La Doux qui conflue dans la Drôme à 2 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2001, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 10/03/2016 : personne le jour de la visite, la station n'a pas pu être contrôlée
- visite du 03/08/2016 : pas de prélèvement des eaux traitées car infiltration – Entrée : charge hydraulique de 117 EH et organique de 110 EH – By-pass régulier d'une partie des effluents – Efficacité des travaux de mise en séparatif (part d'eaux claires parasites très faible)
- visite du 23/03/2017 : arrivée de graviers en tête de station – Colmatage du préfiltre toujours régulier
- visite du 12/04/2018 : dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Diminution de la part des eaux claires parasites – Préfiltre colmaté

- visite du 22/11/2018 : personne le jour de la visite, la station n'a pas pu être contrôlée
- visite du 24/06/2019 : dysfonctionnements persistants (arrivée de graviers, bouchons réguliers en tête de station, by-pass d'une partie des effluents) – Taux de boues de 25% au niveau de la fosse septique
- visite du 05/12/2019 : volume d'effluent entrant élevé qui génère des dysfonctionnements (by-pass fréquents, colmatage régulier du préfiltre)
- visite du 28/09/2020 : charge hydraulique en entrée de 42 EH – Nettoyage complet avec vidange de la fosse – Bonne qualité de l'effluent en sortie
- visite du 05/07/2021 : charge hydraulique en entrée de 107 EH – Colmatage du préfiltre et des filtres à sable malgré un entretien sérieux et régulier – Mauvaise qualité de l'effluent en sortie
- visite du 21/04/2022 : charge hydraulique en entrée de 88 EH – Colmatage du préfiltre et des filtres à sable malgré un entretien sérieux et régulier – Projet de renouveler la station d'épuration – Mauvaise qualité de l'effluent en sortie
- visite du 17/11/2022 : pas d'amélioration de l'état de la station d'épuration – Colmatage définitif des filtres à sable – Projet de renouveler la station d'épuration – Qualité médiocre de l'effluent en sortie

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : la station d'épuration existante présente plusieurs dysfonctionnements qui engendrent un rejet d'eaux usées brutes par temps sec dans le milieu naturel. Son état s'est fortement dégradé. Un projet de renouvellement de la station d'épuration est en cours. Les travaux devraient commencer en 2024.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration. Le projet de renouvellement de la station d'épuration tiendra compte du développement urbain futur.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi SATESE de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation, vidange à une fréquence adéquate de la fosse toutes eaux
- Projet de renouvellement de la station d'épuration en 2024

4.3.4/ Commune de Luc en Diois

Etat profil initial	La commune de Luc en Diois comporte un réseau d'assainissement majoritairement unitaire qui compte 3 poste de refoulement chacun accompagné d'un déversoir d'orage. La mise en séparatif du réseau est prévu au fur et à mesure des tranches de travaux de traverse. L'ouvrage d'épuration est de type lagunage naturel. Il se rejette à proximité de la Drôme. Station d'épuration de 1600 EH
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : le rejet s'effectue dans un fossé à 80 m de la confluence avec la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2001, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 30/07/2018 : charge hydraulique de 633 EH et organique de 106 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – La qualité baignade n'est pas respectée pour le paramètre Entérocoques

- visite du 01/10/2018 : charge hydraulique de 765 EH et organique de 113 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – Forte dilution par des eaux claires parasites en entrée de station – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 08/07/2019 : charge hydraulique de 467 EH et organique de 77 EH – Intrusion d'eaux claires parasites – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires mis à part le rendement épuratoires des MES
- visite du 24/07/2019 : charge hydraulique de 1121 EH et organique de 446 EH – Intrusion d'eaux claires parasites – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – Entretien sérieux
- visite du 10/06/2020 : charge hydraulique de 2273 EH et organique de 188 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 23/07/2020 : charge hydraulique de 2623 EH et organique de 269 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites estimée à 75% de la charge hydraulique – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires sauf pour le paramètre MES – Entretien sérieux
- visite du 19/07/2021 : charge hydraulique de 2193 EH et organique de 701 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites – Entretien du poste de relevage insuffisant qui entraîne un déversement brut d'eaux usées dans le milieu naturel
- visite du 04/08/2021 : charge hydraulique de 2569 EH et organique de 822 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 21/10/2021 : visite spécifique à l'évaluation des hauteurs de boues dans les lagunes – Accumulation moyenne de 18% dans le bassin 1 et de 14% dans le bassin 2 – déclenchement d'une opération de curage à partir de 30%
- visite du 04/07/2022 : charge hydraulique de 698 EH et organique de 162 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 01/08/2022 : charge hydraulique de 1240 EH et organique de 335 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – Entretien sérieux du poste de relevage

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : la commune de Luc en Diois s'est lancée dans des travaux de mise en séparatif de la traverse du village. Deux tranches ont déjà été réalisées, la dernière doit avoir lieu en 2024. Elle envisage de réaliser une actualisation de son schéma d'assainissement avec réalisation d'un diagnostic de réseaux prochainement.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la commune de Luc en Diois estime, dans les 10 prochaines années, en étant très optimiste, le développement de 30 nouveaux logements. En comptant 2,5 personnes par logement, la population supplémentaire serait de 75 personnes. En comptant un ratio de consommation d'eau de 100 litres/jour/personne, cette population équivaut à 50 EH supplémentaire. La plus forte charge organique mesurée par le SATESE est de 822 EH en eaux usées strictes (hors eaux claires parasites). En ajoutant la population supplémentaire prévisionnelle de Luc, on obtient 872 EH. Il reste 728 EH pour atteindre la capacité nominale du lagunage d'un point de vue organique ce qui laisse toute latitude de développement à la commune de Poyols qui est raccordée sur le lagunage.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

- Luc en Diois : réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avec prochaine tranche en 2024 (réduction des eaux claires parasites) et actualisation du schéma d'assainissement avec réalisation d'un diagnostic de réseaux en projet
- Poyols : travaux de réfection du réseau d'assainissement (suppression de plusieurs infiltrations notamment ce qui induira une réduction des eaux claires parasites)

4.3.5/ Commune de Menglon

La commune de Menglon comporte 2 stations d'épuration, une pour le village et une pour le hameau de Luzerand.

Station d'épuration du village de Menglon

Etat profil initial	Le réseau d'assainissement collecte le village et les hameaux des Gallands, des Payats, des Biallats et des Boidans. Il comporte 6 déversoirs d'orage. La station d'épuration est de type filtres plantés de roseaux. Les eaux usées sont infiltrées. Station d'épuration de 550 EH
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à proximité du ruisseau des Boidans qui conflue dans le Bez à 1,6 km en aval du site de la station d'épuration qui lui-même conflue dans la Drôme à 4 km en aval

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en novembre 2007, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 18/04/2016 : charge hydraulique de 700 EH et organique de 53 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 79% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/09/2016 : dépassement de la capacité nominale hydraulique – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/03/2017 : charge hydraulique de 661 EH et organique de 51 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 72% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/07/2017 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 27/06/2018 : charge hydraulique de 498 EH et organique de 71 EH – Eaux claires parasites estimées à 65% de la charge hydraulique – Rejet de très bonne qualité
- visite du 22/11/2018 : arrivée importante d'eaux claires parasites et de graviers par temps de pluie – Rejet de bonne qualité
- visite du 24/04/2019 : charge hydraulique de 1 351 EH et organique de 179 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 32% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/09/2019 : rejet de bonne qualité
- visite du 13/03/2020 : charge hydraulique de 572 EH et organique de 42 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 70% de la charge hydraulique – Colmatage du deuxième étage de filtration – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/09/2020 : charge hydraulique de 439 EH – Le second filtre ne présente plus de signe de colmatage après 2 semaines de repos – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet d'excellente qualité
- visite du 06/09/2021 : charge hydraulique de 406 EH et organique de 302 EH – Eaux claires parasites estimées à 43% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 15/06/2022 : charge hydraulique de 613 EH et organique de 147 EH – Rejet de bonne qualité

- visite du 08/02/2023 : charge hydraulique de 741 EH et organique de 124 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 74% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité

Station d'épuration du hameau de Luzerand

Etat profil initial	La station d'épuration n'existait lors de la réalisation du profil initial.
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Blanchon qui conflue dans la Drôme à 2,7 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2014 et de capacité de 150 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 29/09/2016 : travaux de déconnexion des sources en cours – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 30/03/2017 : travaux de déconnexion des sources terminés – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/07/2017 : entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/06/2018 : réalisation d'un tarage des pompes de relevage (20 m³/h) – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/11/2018 : curage du poste de relevage – Rejet de très bonne qualité
- visite du 25/04/2019 : travaux de mise ne séparatif efficaces – Peu de dépassement de la charge hydraulique nominale de la station – Déversements par temps de pluie maîtrisés – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/09/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 12/05/2020 : entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 28/09/2020 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 06/09/2021 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 15/06/2022 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 08/02/2023 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : la commune de Menglon a réalisé un schéma d'assainissement en 2020-2021 avec une inspection caméra des réseaux d'assainissement. Le schéma comporte un programme de travaux classés par ordre de priorité. Ces travaux concernent :

- des travaux en relation avec des travaux d'eau potable (mise en séparatif du réseau Route de Recoubeau, de la descente de l'école, d'une partie des Gallands, d'une antenne à Luzerand, reprise du réseau unitaire car en mauvais état aux Boidans, création d'un regard aux Bialats),
- des travaux sans relation avec les travaux d'eau potable (reprise des réseaux existants selon les résultats de l'inspection caméra aux Boidans, aux Payats, mise en séparatif du réseau Route des Tonnonns, de l'antenne du Cheylard à Luzerand),
- des travaux liés au développement des hameaux (création de 2 extensions en réseau séparatif, création de 10 branchements).

Les surfaces pluviales collectées par le réseau d'assainissement sont de l'ordre de 2 ha. L'importance de ces surfaces ne permet pas de respecter l'arrêté du 21/07/2015, modifié, qui demande une fréquence de déversement inférieure ou égale à 12 par an des déversoirs d'orage. Le système d'assainissement a été régulièrement autorisé par la DDT avec la validation du dossier Loi sur l'Eau mais la réglementation a évolué. La commune de Menglon n'a pas souhaité aborder cette

problématique dans cette version du schéma d'assainissement afin de ne pas prendre de retard sur l'établissement du PLU (qui a été abandonné ensuite). La globalité des travaux à réaliser pour la mise en séparatif des réseaux n'a pas été étudiée et elle sera importante. La mise en séparatif des réseaux est classée en priorité 3 dans la présente version du schéma directeur car ils n'ont pas été étudiés mais elle pourrait être classée en priorité 1 dans une version ultérieure du schéma d'assainissement.

Une station d'épuration a été créée au hameau de Luzerand.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation, vidange à une fréquence adéquate de la fosse toutes eaux
- Programme de travaux établi dans le schéma d'assainissement

4.3.6/ Commune de Montlaur en Diois

Etat profil initial	<p>La commune de Montlaur en Diois comporte un réseau unitaire ancien qui aboutit dans une fosse de décantation-digestion. Cette dernière se rejette dans le ruisseau du Martrou.</p> <p>La canalisation d'assainissement draine plusieurs trop-pleins de bassins.</p> <p>Les eaux usées sont très diluées ce qui diminue fortement leur pouvoir polluant. De plus, le rejet se situe à 500 mètres de la Drôme.</p> <p>La commune souhaite construire un ouvrage d'épuration. L'avant projet a été établi et les demandes de subvention sont en cours.</p> <p>Station d'épuration de 130 EH</p>
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : la station d'épuration se trouve à 350 m de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en janvier 2014, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 16/11/2016 : dépassement de la capacité hydraulique nominale – Arrivée importante d'eaux claires parasites – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 14/03/2017 : problème de fonctionnement sur les vannes d'alimentation du second étage – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/07/2017 : rejet d'excellente qualité
- visite du 13/02/2018 : rejet de très bonne qualité
- visite du 18/10/2018 : dépassement de la capacité hydraulique nominale – Arrivée importante d'eaux claires parasites – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 13/06/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 07/11/2019 : arrivée d'eaux claires parasites – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 05/03/2020 : by-pass des effluents du fait de l'arrêt des pompes – Entretien insuffisant
- visite du 28/04/2021 : rejet d'excellente qualité
- visite du 10/03/2022 : entretien satisfaisant – Rejet d'excellente qualité

- visite du 23/02/2023 : surcharge hydraulique en entrée de station d'épuration qui ne semble pas pour autant altérer le fonctionnement de la station – Rejet de qualité exceptionnelle

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : création d'une station d'épuration avec infiltration des eaux traitées

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration

4.3.7/ Commune de Montmaur en Diois

Etat profil initial	La commune de Montmaur en Diois comporte un réseau d'assainissement récent, séparatif. L'ouvrage d'épuration est de type Eparco. Les eaux traitées sont infiltrées. Station d'épuration de 300 EH
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à 150 ml environ de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en novembre 1999, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 23/08/2016 : station d'épuration à 21% de sa capacité hydraulique nominale – Taux de remplissage de la fosse estimée à 20% (vidange à 40%) – Installation prochaine d'un dégrilleur automatique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 16/11/2016 : station d'épuration à 22% de sa capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de qualité satisfaisante
- visite du 14/03/2017 : dégrilleur automatique installé – Entretien sérieux – Rejet de qualité moyenne
- visite du 21/09/2017 : station d'épuration à 22% de sa capacité hydraulique nominale – Installation prochaine d'un dégrilleur automatique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 13/02/2018 : fonctionnement satisfaisant du dégrilleur automatique – Station d'épuration à 23% de sa capacité hydraulique nominale – Arrivée importante d'eaux claires parasites d'où by-pass de la station pour éviter un colmatage des filtres
- visite du 18/10/2018 : colmatage fréquent du pré-filtre d'où un débordement des eaux usées – Station d'épuration à 20% de sa capacité hydraulique nominale – Une étude d'assainissement relative au devenir de la station est envisagée – Rejet de très bonne qualité
- visite du 24/06/2019 : charge hydraulique de 40 EH et organique de 32 EH – Part eaux claires parasites estimée à 15,5% - Remplacement de la pouzzolane du préfiltre par du polypropylène en filet – Rejet de qualité moyenne
- visite du 05/11/2019 : bon fonctionnement du préfiltre, plus de colmatage – Drains des filtres bouchés – Rejet de bonne qualité
- visite du 25/08/2020 : charge hydraulique de 100 EH (33% de la charge hydraulique nominale) – Vidange de la fosse en 2019 – Nettoyage des drains des filtres – Rejet de qualité conforme
- visite du 28/09/2020 : charge hydraulique de 66 EH (22% de la charge hydraulique nominale) – Rejet de qualité conforme

- visite du 29/04/2021 : charge hydraulique de 104 EH (35% de la charge hydraulique nominale) – Rejet de mauvaise qualité – Installation vieillissante, réflexion sur son renouvellement à envisager
- visite du 07/09/2021 : charge hydraulique de 102 EH (34% de la charge hydraulique nominale) – Vidange de la fosse et hydrocurage des drains réalisés – Rejet de qualité conforme
- visite du 21/04/2022 : charge hydraulique de 86 EH (29% de la charge hydraulique nominale) – Rejet de qualité conforme
- visite du 04/08/2022 : charge hydraulique de 132 EH (44% de la charge hydraulique nominale) – Réalisation d'un schéma d'assainissement projetée par la commune – Rejet de qualité conforme

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : des travaux ont été effectués sur la station d'épuration : installation d'un dégrilleur automatique, remplacement de la pouzzolane du pré-filtre par du polypropylène en filet – Ouvrages vieillissants – Schéma d'assainissement projeté par la commune pour statuer du devenir de la station d'épuration

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration. Le projet de renouvellement de la station d'épuration tiendra compte du développement urbain futur.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation, vidange à une fréquence adéquate de la fosse toutes eaux
- Projet de renouvellement de la station d'épuration à l'étude

4.3.8/ Commune de Poyols

Etat profil initial	Le village de Poyols est raccordé à la station d'épuration de Luc en Diois.
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : pas de station d'épuration car raccordé sur le lagunage de Luc en Diois

COMPTE-RENDUS SATESE : voir ceux de la station d'épuration de Luc en Diois

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : réalisation d'un schéma d'assainissement en 2022-2023 avec prévision de travaux de réfection du réseau d'assainissement (suppression de plusieurs infiltrations notamment ce qui induira une réduction des eaux claires parasites)

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la commune de Luc en Diois estime, dans les 10 prochaines années, en étant très optimiste, le développement de 30 nouveaux logements. En comptant 2,5 personnes par logement, la population supplémentaire serait de 75 personnes. En comptant un ratio de consommation d'eau de 100 litres/jour/personne, cette population équivaut à 50 EH supplémentaire. La plus forte charge organique mesurée par le SATESE est de 822 EH en eaux usées strictes (hors eaux claires parasites). En ajoutant la population supplémentaire prévisionnelle de Luc, on obtient 872 EH. Il reste 728 EH pour atteindre la capacité nominale du lagunage d'un point de vue organique ce qui laisse toute latitude de développement à la commune de Poyols qui est raccordée sur le lagunage.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Programme de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement dans l'étude de zonage de l'assainissement

4.3.9/ Commune de Recoubeau-Jansac

La commune de Recoubeau-Jansac comporte 2 stations d'épuration, une pour le village et une pour le hameau de Jansac.

Station d'épuration du village de Recoubeau

Etat profil initial	<p>La commune de Recoubeau-Jansac comporte 2 groupements urbains, le village de Recoubeau et le hameau de Jansac.</p> <p>Le vieux village de Recoubeau est doté d'un réseau unitaire puis il devient séparatif en périphérie. Il comporte 2 déversoirs d'orage. Il aboutit dans une station d'épuration de type lit bactérien sous-dimensionné en été. Elle n'a pas été conçue pour respecter l'objectif de qualité baignade de la Drôme. De plus, le déversoir d'orage en entrée de station se bouche et les effluents peuvent être by-passés par temps sec.</p> <p>Le hameau de Jansac comporte un réseau unitaire qui se rejette dans le milieu naturel, sans traitement.</p>
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'ÉPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à 150 ml de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2018, d'une capacité nominale de 650 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 02/07/2018 : charge hydraulique de 398 EH et organique de 166 EH – Eaux claires parasites estimées à 58% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 06/08/2018 : charge hydraulique de 506 EH et organique de 622 EH – Eaux claires parasites estimées à 3% de la charge hydraulique – Entretien correct – Rejet non conforme – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 03/09/2018 : charge hydraulique de 173 EH et organique de 108 EH – Eaux claires parasites estimées à 21% de la charge hydraulique – Rejet de qualité conforme, bonne qualité bactériologique
- visite du 01/07/2019 : charge hydraulique de 414 EH et organique de 381 EH – Rejet de bonne qualité – Rejet du Camping du Couriou non conforme mais mesures faussées
- visite du 07/08/2019 : charge hydraulique de 531 EH et organique de 386 EH – Eaux claires parasites estimées à 11,6% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de mauvaise qualité – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 02/09/2019 : charge hydraulique de 204 EH et organique de 125 EH – Eaux claires parasites estimées à 13,4% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 01/07/2020 : charge hydraulique de 933 EH et organique de 354 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/08/2020 : charge hydraulique de 737 EH et organique de 276 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Eaux claires parasites estimées à 16% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet non conforme (problème d'alimentation du deuxième étage) – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 05/07/2021 : charge hydraulique de 394 EH et organique de 120 EH – Rejet non conforme au niveau bactériologique
- visite du 02/08/2021 : charge hydraulique de 496 EH et organique de 335 EH – Entretien sérieux – Rejet non conforme au niveau bactériologique – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 11/07/2022 : charge hydraulique de 543 EH et organique de 365 EH – Rejet non conforme au niveau bactériologique

- visite du 10/08/2022 : charge hydraulique de 493 EH et organique de 349 EH – Entretien sérieux – Rejet non conforme au niveau bactériologique – Rejet du Camping du Couriou conforme

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : renouvellement de la station d'épuration – Création d'un bassin d'orage à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : le développement urbain a été pris en compte dans le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

Station d'épuration du hameau de Jansac

Etat profil initial	La station d'épuration n'existait lors de la réalisation du profil initial.
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans un ravin qui conflue dans la Drôme à 3,3 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en février 2019 et de capacité de 30 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 08/08/2019 : phase de démarrage de la station d'épuration – Entretien sérieux – Rejet de mauvaise qualité
- visite du 04/12/2019 : charge hydraulique importante mais travaux de raccordement sur le réseau d'eaux pluviales pas terminés – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/08/2020 : charge hydraulique importante – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 03/08/2021 : station d'épuration à 70% de sa capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 26/04/2022 : rejet de qualité conforme
- visite du 11/08/2022 : charge hydraulique importante – Entretien sérieux – Rejet de qualité moyenne
- visite du 01/03/2023 : station d'épuration à 50% de sa capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : création d'une station d'épuration

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : le développement urbain a été pris en compte dans le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.10/ Commune de Romeyer

Etat profil initial	La commune de Romeyer comporte deux groupements urbains, le village de Romeyer et le hameau des Planeaux. Romeyer a un réseau récent, séparatif, qui aboutit dans un filtre planté de roseaux. Les eaux traitées sont infiltrées. Le hameau des Planeaux est lui aussi doté d'un filtre planté de roseaux qui se rejette dans la Meyrosse.
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Station d'épuration du village de Romeyer

DISTANCE DE LA STATION D'ÉPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans la Meyrosse qui conflue dans la Drôme à 4,5 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2006 et d'une capacité de 300 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 10/03/2016 : curage des boues à envisager si la hauteur des boues est suffisante – Rejet de bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour – Entretien général sérieux
- visite du 03/11/2016 : mesure estimative de la hauteur des boues - Rejet de bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour – Entretien général sérieux
- visite du 14/03/2017 : mesure des boues pas possible car lits trop humides – Rejet de très bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour – Entretien général sérieux
- visite du 13/11/2017 : charge hydraulique de 173 EH et organique de 78 EH – Entretien général sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/06/2018 : problème électrique qui occasionnait des by-pass résolu – Rejet d'excellente qualité – Cahier d'exploitation tenu à jour
- visite du 29/11/2018 : rejet de très bonne qualité – Cahier d'exploitation à jour – Tâches d'entretien courant bien effectuées
- visite du 02/04/2019 : rejet de bonne qualité – Curage des boues à prévoir dans 2 à 4 ans
- visite du 21/10/2019 : charge hydraulique de 147 EH et organique de 53 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 27/02/2020 : visite non effectuée car personne n'était au rdv
- visite du 08/12/2020 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité – Curage des boues à prévoir dans 5 à 10 ans
- visite du 09/03/2021 : charge hydraulique de 76 EH et organique de 99 EH – Part d'eaux claires parasites estimée à 10% de la charge reçue – Rejet de bonne qualité
- visite du 18/11/2021 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 10/03/2022 : tâches courantes d'exploitation correctement effectuées – Rejet de mauvaise qualité
- visite du 05/09/2022 : tâches courantes d'exploitation correctement effectuées – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : /

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la station d'épuration fonctionne en moyenne à 50% de sa charge hydraulique nominale, la charge organique étant généralement moins important que la charge hydraulique. La capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

Station d'épuration du hameau des Planeaux

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans la Meyrosse qui conflue dans la Drôme à 6,8 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2010 et d'une capacité de 100 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 10/03/2016 : rejet de bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour – Tâches régulières d'exploitation bien réalisées
- visite du 03/11/2016 : charge hydraulique moyenne de 41% de la capacité nominale – Rejet de bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour – Tâches régulières d'exploitation bien réalisées
- visite du 14/03/2017 : charge hydraulique moyenne de 40% de la capacité nominale – Rejet de bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour – Tâches régulières d'exploitation bien réalisées – Entretien général sérieux
- visite du 13/11/2017 : tâches régulières d'exploitation bien réalisées – Entretien général sérieux – Rejet de bonne qualité – Cahier d'exploitation présent sur le site et tenu à jour
- visite du 28/06/2018 : charge hydraulique moyenne de 85% de la capacité nominale – Cahier d'exploitation correctement complété – Rejet de très bonne qualité
- visite du 29/11/2018 : charge hydraulique moyenne de 47% de la capacité nominale – Cahier d'exploitation présent et tenu à jour – Rejet de très bonne qualité
- visite du 02/04/2019 : charge hydraulique moyenne de 60% de la capacité nominale – Cahier d'exploitation jour – Rejet de très bonne qualité
- visite du 21/10/2019 : charge hydraulique moyenne de 46% de la capacité nominale – Rejet de bonne qualité
- visite du 27/02/2020 : visite non effectuée car personne n'était au rdv
- visite du 08/12/2020 : charge hydraulique moyenne de 58% de la capacité nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 09/03/2021 : station entretenue avec beaucoup de sérieux – Cahier d'exploitation à jour – Charge hydraulique moyenne de 86% de la capacité nominale
- visite du 10/03/2022 : charge hydraulique moyenne de 64% de la capacité nominale – Tâches courantes d'exploitation bien réalisées – Rejet d'excellente qualité
- visite du 05/09/2022 : charge hydraulique moyenne de 41% de la capacité nominale – Rejet respectant les seuils réglementaires
- visite du 01/02/2023 : rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : /

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la station d'épuration fonctionne en moyenne entre 40% et 85% de sa charge hydraulique nominale, la charge organique étant généralement moins important que la charge hydraulique. La capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.11/ Commune de Saint Roman

Etat profil initial	La commune de Saint Roman a un réseau d'assainissement séparatif qui aboutit dans une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Le traitement tertiaire est composé d'un système UV. Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Saint Roman. Station d'épuration de 267 EH
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Saint Roman qui conflue dans la Drôme à 2,4 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en janvier 2008, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 28/07/2016 : arrivée d'eaux claires parasites – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/10/2016 : charge hydraulique de 205 EH et organique de 89 EH – Eaux claires parasites estimées à 30% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 11/05/2017 : réalisation de travaux sur le réseau d'eaux usées, moins d'eaux claires parasites en entrée – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2017 : rejet de bonne qualité
- visite du 13/02/2018 : arrivée d'eaux claires parasites – Curage des lits filtrants à prévoir – Rejet de qualité moyenne
- visite du 13/03/2018 : hauteur moyenne de boues de 10 cm environ dans les filtres soit 9 tonnes à enlever
- visite du 08/10/2018 : charge hydraulique de 280 EH et organique de 55 EH – En limite de la capacité hydraulique nominale – Curage des lits filtrants à prévoir – Rejet de bonne qualité
- visite du 25/06/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 05/12/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 11/03/2020 : charge hydraulique de 665 EH et organique de 53 EH – Dépassement de la capacité hydraulique nominale – Eaux claires parasites estimées à 74% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2022 : charge hydraulique de 257 EH et organique de 93 EH – En limite de la capacité hydraulique nominale – Rejet conforme
- visite du 05/07/2021 : arrivée d'eaux claires parasites – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/04/2022 : arrivée d'eaux claires parasites – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 09/02/2023 : charge hydraulique de 477 EH – Dépassement de la capacité hydraulique nominale – Curage des lits filtrants en cours – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : le schéma d'assainissement a été approuvé en 2016. Des travaux sur le réseau d'assainissement ont été réalisés

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.12/ Commune de Solaure en Diois

Etat profil initial	<p><u>Ex-commune de AIX EN DIOIS</u> La commune d'Aix en Diois est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif qui collecte les quartiers de la Salle et du Moulin. Compte tenu d'une partie unitaire, le réseau comporte un déversoir d'orage. Station d'épuration de 400 EH</p> <p><u>Ex-commune de MOLIERES-GLANDAZ</u> La commune entière est en zone d'assainissement individuel.</p>
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à 50 m environ de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2004, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 17/06/2016 : entretien sérieux
- visite du 28/07/2016 : station à 63% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 16/11/2016 : station à 65% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/03/2017 : charge hydraulique de 389 EH et organique de 154 EH – En limite de la capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2017 : station à 69% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 13/02/2018 : station à 79% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 11/10/2018 : station à 70% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 25/06/2019 : station à 81% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 21/10/2019 : charge hydraulique de 807 EH et organique de 182 EH – Dépassement de la charge hydraulique nominale – Entretien satisfaisant – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/09/2020 : bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet d'excellente qualité
- visite du 28/04/2021 : charge hydraulique de 1013 EH et organique de 460 EH – Dépassement des charges nominales (violentes averses) – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/04/2022 : rejet d'excellente qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : le réseau d'assainissement a été mis en séparatif lors des travaux de la traverse de Pont de Quart

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la station d'épuration a été conçue en tenant compte d'un développement urbain. La capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

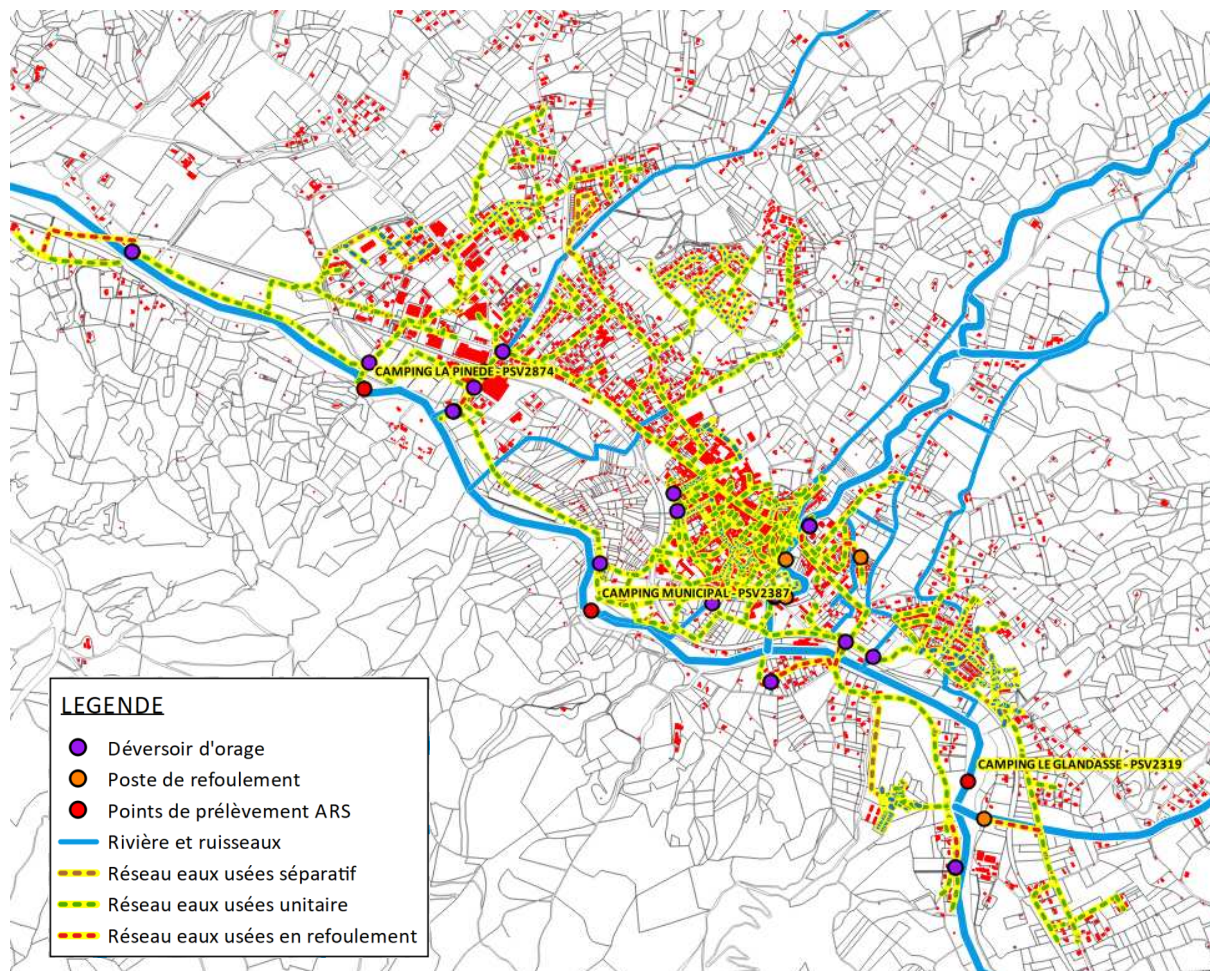
- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.13/ Commune de Die

La station d'épuration de Die se situe en aval des zones de baignade de Die. Elle n'a donc pas d'incidence sur la qualité de ces zones de baignade. Remarque : la station d'épuration infiltre les eaux traitées durant toute la période de baignade et les analyses en sortie montrent une qualité de rejet compatible avec la qualité baignade.

C'est le réseau d'assainissement de la ville de Die qui est à l'origine de la pollution des zones de baignade.

Etat profil initial	<p>Les éléments de ce paragraphe sont en partie extraits de l'étude diagnostique du système d'assainissement de la ville de Die réalisée en 2007 par le Cabinet Merlin ainsi que des données communales et de l'ARS.</p> <p>Le réseau de collecte des eaux usées est très développé. Il a une longueur de 30 km et est de type unitaire. La commune compte 15 déversoirs d'orage et 6 postes de relevage. Il aboutit dans une station d'épuration de type boues activées dimensionnée pour 32 300 EH. Les usées épurées sont infiltrées du 15 mai au 15 octobre afin de respecter l'objectif de qualité baignade. L'ouvrage d'épuration se situe en aval des zones de baignade ce qui induit qu'il n'a pas d'incidence sur la qualité de l'eau des zones de baignade centre et aval Die.</p> <p>Le déclasserement récurrent de la qualité de l'eau a pour origine des rejets d'eaux usées brutes qui s'écoulent dans la Drôme en aval de la zone de baignade amont qui présente une qualité satisfaisante.</p> <p>Les sources de rejets d'eaux usées brutes ont été recensées. Il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la surverse des déversoirs d'orage par temps sec. C'est le cas des DO 2, 6, 7 et 10, - de la surverse des déversoirs d'orage qui se bouche lors d'un orage et qui continue de fonctionner lorsque la pluie est terminée. La ville de Die a indiqué que ce cas se produisait, - de mauvais raccordements : les eaux usées se rejettent dans la canalisation d'eaux pluviales. Ce cas a été recensé 4 fois sur la commune. Des travaux de modification ont déjà été menés sur d'autres habitations, - de rejets d'eaux usées directs dans le milieu hydraulique superficiel. Ce cas est recensé dans la zone desservie par le réseau d'assainissement. Il s'agit surtout des habitations sous lesquelles passe le canal des Fondeaux. Les branchements de ces habitations seront à vérifier, - d'une cassure ou d'une fuite sur les portions anciennes du réseau (fibre ciment) dans lesquelles les racines se mettent, - de rejets d'eaux usées directs issus des habitations en assainissement individuels ou du rejet des fosses septiques qui peuvent se déverser dans le canal des Fondeaux, dans la Meyrosse ou le canal de l'Hommet. L'eau du canal des Fondeaux au niveau de la zone de baignade centre est très souvent de mauvaise qualité. Une enquête par questionnaire a été menée par la ville de Die. Les résultats seront exposés en phase 2 dans la partie diagnostic, - de rejets d'eaux usées temporaires liés à l'occupation de cabanons ou de tentes/caravanes dans le secteur des jardins du Perrier en période estivale.
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



VUE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DIE ET LES ZONES DE BAINNADE

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

Le profil initial recensait des sources de rejets d'eaux usées brutes et des points sensibles. Les travaux réalisés depuis le profil initial sont indiqués ci-après. Ces travaux font l'objet d'un tableau et d'une carte de localisation.

Etat profil initial	<p>1) Surverse des déversoirs d'orage par temps sec C'est le cas des DO 2, 6, 7 et 10 du fait du mauvais état des conduites PVC les constituant. Le service Eau et Assainissement de la ville de Die a indiqué que le déversement par temps sec était lié à un problème d'étanchéité de la cunette du DO.</p>
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le service Eau et Assainissement de la ville de Die a été interrogé à ce sujet. L'étanchéité de la cunette des DO 2, 6, 7 et 10 a été reprise.

Le DO 2 (Griotte) peut encore déborder occasionnellement par temps sec. Les eaux déversées rejoignent directement la Drôme. Une surveillance visuelle de la canalisation de rejet du DO est réalisée 1 fois par semaine en période estivale.

Le DO 6 (Pompier DO communal) débordait du fait de la présence de graviers. Cette problématique a été solutionnée par la réalisation d'un hydrocurage annuel et une surveillance visuelle 1 fois par an en période estivale.

Le DO 7 (jardins de l'Aube) ne déborde pas à priori par temps sec (pas de plainte des jardiniers ou des habitants riverains). Il n'est pas équipé donc il n'y a pas de données de déversement.

Le DO 10 (Jaillance 2) ne déborde pas à priori par temps sec. Par contre, une arrivée de laitance blanche a alerté le service Eau et Assainissement qui a réalisé une inspection caméra et découvert

qu'une habitation et la brasserie était branchée sur la canalisation du déversoir d'orage et occasionnait donc un rejet brut dans la Drôme. Des travaux ont été effectués et ce problème est résolu. Mais il reste encore l'arrivée d'un réseau de la Cave Jaillance.

Etat profil initial	2) Surverse des déversoirs d'orage suite à une obstruction liée à un orage Les déversoirs d'orage continuent de fonctionner lorsque la pluie est terminée. Le service Eau et Assainissement a indiqué que ce cas s'était déjà produit plusieurs fois notamment en saison estivale.
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le service Eau et Assainissement de la ville de Die a mis en place une surveillance visuelle des canalisations de rejet des DO et des postes de refoulement 1 à 2 fois par semaine en période estivale. Cette surveillance consiste à regarder si la canalisation de rejet coule ou pas. Si la canalisation coule, une intervention immédiate est déclenchée pour stopper l'écoulement. De plus, un hydrocurage annuel préventif est réalisé sur les points sensibles.

Etat profil initial	3) Rejets d'eaux usées bruts en zone d'assainissement collectif Il s'agit surtout des habitations sous lesquelles passe le canal des Fondeaux (Rue des Jardins). Les branchements sur le réseau d'assainissement sont à vérifier. Un rejet d'eaux usées a été recensé au niveau du parking de l'Office du Tourisme dans l'étude diagnostic du réseau d'assainissement. Le service Eau et Assainissement a indiqué que le propriétaire était en train de se raccorder sur le réseau communal. Le branchement est à vérifier. Un autre rejet dans le canal a aussi été signalé (secteur de Cocause, parcelles AZ 71, 347, 348).
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Canal des Fondeaux

Une vérification visuelle de la partie souterraine du canal des Fondeaux a été réalisée suite au profil initial. Cinq sorties directes d'eaux usées ont été trouvées. Des travaux de raccordement sur le réseau EU ont été effectués ainsi que la réparation d'un suintement.

Une seconde vérification a été réalisée le 14/09/2022 par le service Eau et Assainissement. Trois sorties directes d'eaux usées ont été trouvées. Des travaux de raccordement sur le réseau EU ont été effectués.

De plus, lors de travaux, une sortie directe d'eaux usées raccordant 2 logements (vers l'Office de Tourisme) a été trouvée. Les travaux de raccordement sur le réseau EU communal sont programmés. Il est à noter que la partie souterraine située sur le Boulevard du Cagnard, dans la continuité de l'Office de Tourisme, n'a pas pu être visitée du fait d'un problème d'accès.

Rejet au niveau du parking de l'Office de Tourisme

Le propriétaire a effectué les travaux de raccordement sur le réseau d'eaux usées communal.

Rejet secteur de Cocause

Ce rejet a été raccordé sur le réseau d'eaux usées communal.

Etat profil initial	4) Rejets d'eaux usées dans une canalisation d'eaux pluviales Il s'agit d'une erreur de raccordement, les eaux usées s'écoulant dans la canalisation d'eaux pluviales. Ce cas a été recensé 3 fois : - au niveau du regard EP 14. Le service Eau et Assainissement a indiqué qu'il n'avait pas pu déterminer de quelle habitation provenait ce rejet. Les investigations sont à pousser, - au niveau du regard EP 23. Le service Eau et Assainissement a indiqué qu'il s'agissait d'une machine à laver qui était raccordée dans le réseau EP, - au niveau du regard 72 (secteur de Cocause). Le service Eau et Assainissement n'a pas pu donné de précision sur ce cas.
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Regard EP 14 : Ce point n'a pas été traité, il reste à vérifier

Regard EP 23 : Les travaux de raccordement sur le réseau EU ont été effectués.

Regard EP 72 : Ce point n'a pas été traité, il reste à vérifier

Etat profil initial	<p>5) Points sensibles sur le réseau d'assainissement</p> <p>Plusieurs points sensibles ont été recensés sur le réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exfiltration sur la conduite du DO de Chandillon. Le service Eau et Assainissement a indiqué qu'il s'agissait de l'ancienne canalisation du DO qui aujourd'hui ne laisse transiter que la surverse du DO 11 qui va être bouché prochainement, - Faible pente du réseau sur la portion piscine/camping municipal qui peut occasionner des déversements au Pont Rompu. Cette portion fait l'objet d'un curage annuel et de contrôles périodiques, - Intrusion de racines sur la portion entre la RD 93 et la Meyrosse au niveau de la Griotte qui a occasionné un déversement brut dans la Meyrosse via le canal de l'Hommet. Cette portion a été refaite à neuf durant l'été 2011, - Ancienneté du réseau en fibrociment dans lequel les racines s'introduisent et occasionnent des casses et des fuites. Le réseau comporte trois portions qui n'ont pas été refaite : du DO8 au PR de Chandillon, du DO13 au pont de chemin de fer et du camping de Chamarges au PR des Chaînes. Des déversements bruts, imprévisibles, peuvent apparaître sur ces portions.
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Exfiltration sur la conduite du DO de Chandillon

Des travaux ont été effectués et la conduite a été reprise en partie. Une inspection caméra a été réalisée sur le tronçon non repris entre le nouveau bâtiment Jaillance et le DO 10 (Jaillance). Elle a mis en évidence le raccordement d'une habitation (travaux faits), de la brasserie (travaux faits) et d'une arrivée d'une canalisation de la Cave Jaillance (travaux non faits).

Faible pente du réseau sur la portion piscine/camping municipal

La canalisation est en mauvais état. Elle suinte et les eaux usées s'infiltrent dans le canal. Il faudrait reprendre la canalisation du passage de la voie ferrée jusqu'à après la passerelle (début camping municipal).

Intrusion de racines sur la portion entre la RD93 et la Meyrosse

Les travaux sont faits.

Ancienneté du réseau en fibrociment

- Portion DO 8 (Larnier) au PR de Chandillon : le DO 8 a été refait à neuf. Les eaux pluviales de la SNCF qui amenait des graviers ont été supprimées. 45 ml de canalisation ont été refait sur les 950 ml totaux.
- Portion DO 13 (Pont Neuf) au pont de la voie ferrée : pas de travaux effectués. L'hydrocurage de cette partie est difficilement réalisable car les tampons sont enterrés dans le champ et il n'y a pas d'accès à la canalisation. Il faudrait créer un chemin d'accès le long du champ.
- Portion Camping de Chamarges au PR des Chaînes : cette partie a été refaite en fonte verrouillée double peau (traversée d'un périmètre de protection sanitaire d'un captage d'eau potable).

Etat profil initial	<p>6) Rejets d'eaux usées brutes temporaires</p> <p>L'occupation de cabanons ou de tentes / caravanes dans le secteur des jardins du Perrier en période estivale peut être à l'origine de rejets d'eaux usées bruts.</p>
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ce risque existe toujours.

AUTRES TRAVAUX REALISES :

- il a été découvert que le rejet des eaux usées du Boulodrome se faisait directement dans la Drôme. La ville de Die a mis en place une microstation avec épandage pour traiter les 3 rejets du Boulodrome,
- trois logements qui se rejetaient directement dans la Meyrosse ont été raccordés sur le réseau EU communal,

- deux logements qui se rejetaient dans un ruisseau (ZA Cocause) ont été raccordés sur le réseau EU communal,
- un essai à la fluorescéine a été effectué dans la canalisation de refoulement des pompiers qui traverse la Meyrosse. Aucune trace n'a été détectée dans la rivière,
- le regard EU 231 n'a plus de fond ce qui génère une infiltration directe d'eaux usées brutes. Les travaux de réfection sont prévus dès que possible,
- le réseau EU situé au quartier Saint Eloi (parking camping-car) peut déborder par accumulation de graviers. Ce risque est réduit par un hydrocurage préventif du réseau au moins 1 fois par an.

Par ailleurs, un plan d'hydrocurage annuel a été mise en place. Il est acté dans le manuel d'autosurveillance des réseaux de la ville de Die. En 2022, 7841 ml de réseau (eaux usées + eaux pluviales) ont été curés.

Voir documents pages suivantes :

TABLEAU : Evolutions par rapport au profil initial

CARTE : Localisation des travaux réalisés 1/2

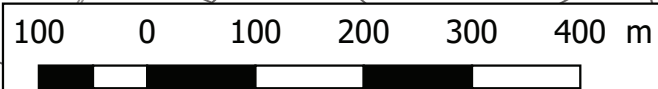
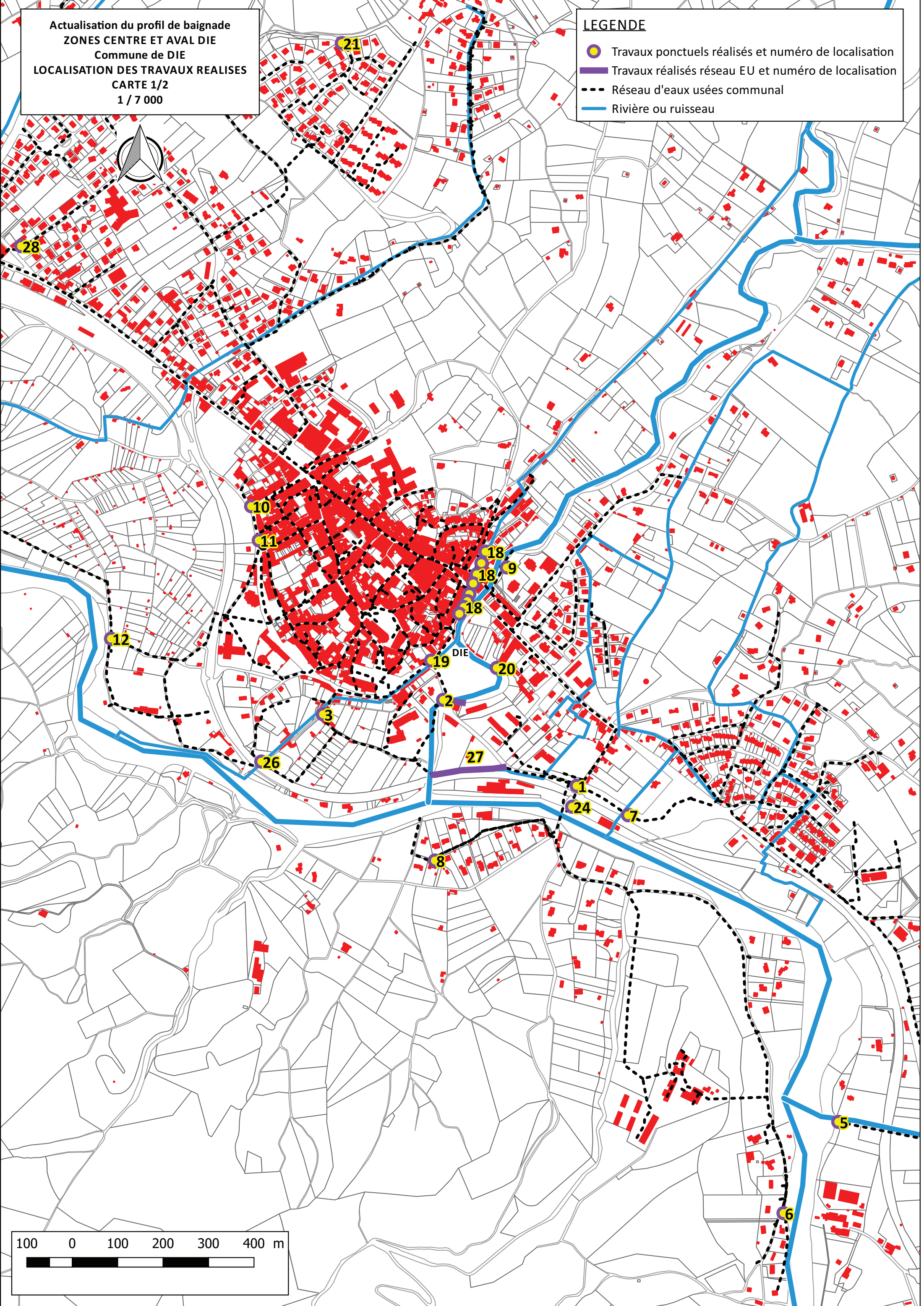
CARTE : Localisation des travaux réalisés 2/2

Sources de pollution Problématiques	Travaux réalisés Action mise en place	Etat du risque	Numéro de localisation sur le plan
EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : TRAVAUX REALISES ET ACTIONS MISES EN PLACE			
1) Surverse des déversoirs d'orage par temps sec			
Problèmes d'étanchéité cunette DO 2, 6, 7 et 10	Travaux étanchéité réalisés	Supprimé	1, 2, 3, 4
Débordement temps sec DO 2 (Griotte)	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	1
Débordement temps sec DO 6 (Pompier)	Inspection visuelle hebdomadaire + hydrocurage annuel	Existant	2
Débordement temps sec DO 7 (Aube)	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	3
Débordement temps sec DO 10 (Jaillance 2)	Suppression arrivées 1 habitation et brasserie	Supprimé	4
	Arrivée d'un réseau de la Cave Jaillance encore active	Encore existant	
2) Surverse des déversoirs d'orage suite à une obstruction liée à un orage			
PR/DO Le Plot	Inspection visuelle 2 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	5
PR/DO La Géline	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	6
DO Boulodrome	Inspection visuelle 1 fois par semaine + hydrocurage annuel	Existant mais moins fort	7
PR/DO Les Miellons	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	8
PR/DO Saint Marcel	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	9
DO Adolphe Ferrier	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	10
DO Boulevard des Ursulines	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	11
DO Larnier	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	12
DO Jaillance 1	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	13
PR/DO Chandillon (Jaillance 3)	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	14
DO CFPPA	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	15
DO Pont Neuf	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	16
PR/DO Pont des Chaînes	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant mais moins fort	17
3) Rejets d'eaux usées brutes en zone d'assainissement collectif			
Sorties EU directes dans le canal des Fondeaux	8 déversements bruts raccordés sur réseau EU	Supprimé	18 (localisation approximative)
	2 déversements bruts en cours de raccordement sur réseau EU	Bientôt supprimé	19
	Réparation d'un suintement	Supprimé	Pas de donnée de localisation
	Partie souterraine Bd du Cagnard non visitée, pas accessible	Encore existant	
Rejet au niveau du parking de l'OT	1 déversement brut raccordé sur réseau EU	Supprimé	20 (localisation approximative)
Rejet secteur Cocause	1 déversement brut raccordé sur réseau EU	Supprimé	28
4) Rejets d'eaux usées dans une canalisation d'eaux pluviales			
Regard EP 23	1 déversement brut raccordé sur réseau EU	Supprimé	21
5) Points sensibles sur le réseau d'assainissement			
Exfiltration sur la conduite du DO de Chandillon	Conduite en partie reprise + inspection caméra	Existant mais moins fort	22
Intrusion de racines sur la portion entre la RD93 et la Meyrosse	Travaux faits	Supprimé	Pas de donnée de localisation
Problèmes étanchéité DO 8 (Larnier)	DO 8 refait à neuf + suppression EP SNCF	Supprimé	12
Ancienneté du réseau en fibrociment :			
Camping de Chamarges au PR des Chaînes	Réseau neuf en fonte verrouillée double peau	Supprimé	23
6) Rejets d'eaux usées brutes temporaires			
Cabanons, tentes, caravanes jardins du Perrier	/	Existant	Jardins du Perrier
AUTRES TRAVAUX REALISES			
Rejets directs EU Boulodrome	Mise en place d'une microstation + épandage	Supprimé	24
Rejets directs EU Meyrosse	3 déversements bruts raccordés sur réseau EU		Pas de donnée de localisation
Rejets directs EU Ruisseau (ZA Cocause)	2 déversements bruts raccordés sur réseau EU		Pas de donnée de localisation
PR privé pompier qui traverse la Meyrosse	Essai à la fluorescéine : pas de perte dans la Meyrosse	Existant	25
Regard EU 231	Réfection du fond du regard	Supprimé	26
Débordement réseau EU Saint Eloi (parking camping-			

Actualisation du profil de baignade
ZONES CENTRE ET AVAL DIE
Commune de DIE
LOCALISATION DES TRAVAUX REALISES
CARTE 1/2
1 / 7 000

LEGENDE

- Travaux ponctuels réalisés et numéro de localisation
- Travaux réalisés réseau EU et numéro de localisation
- - - Réseau d'eaux usées communal
- Rivière ou ruisseau

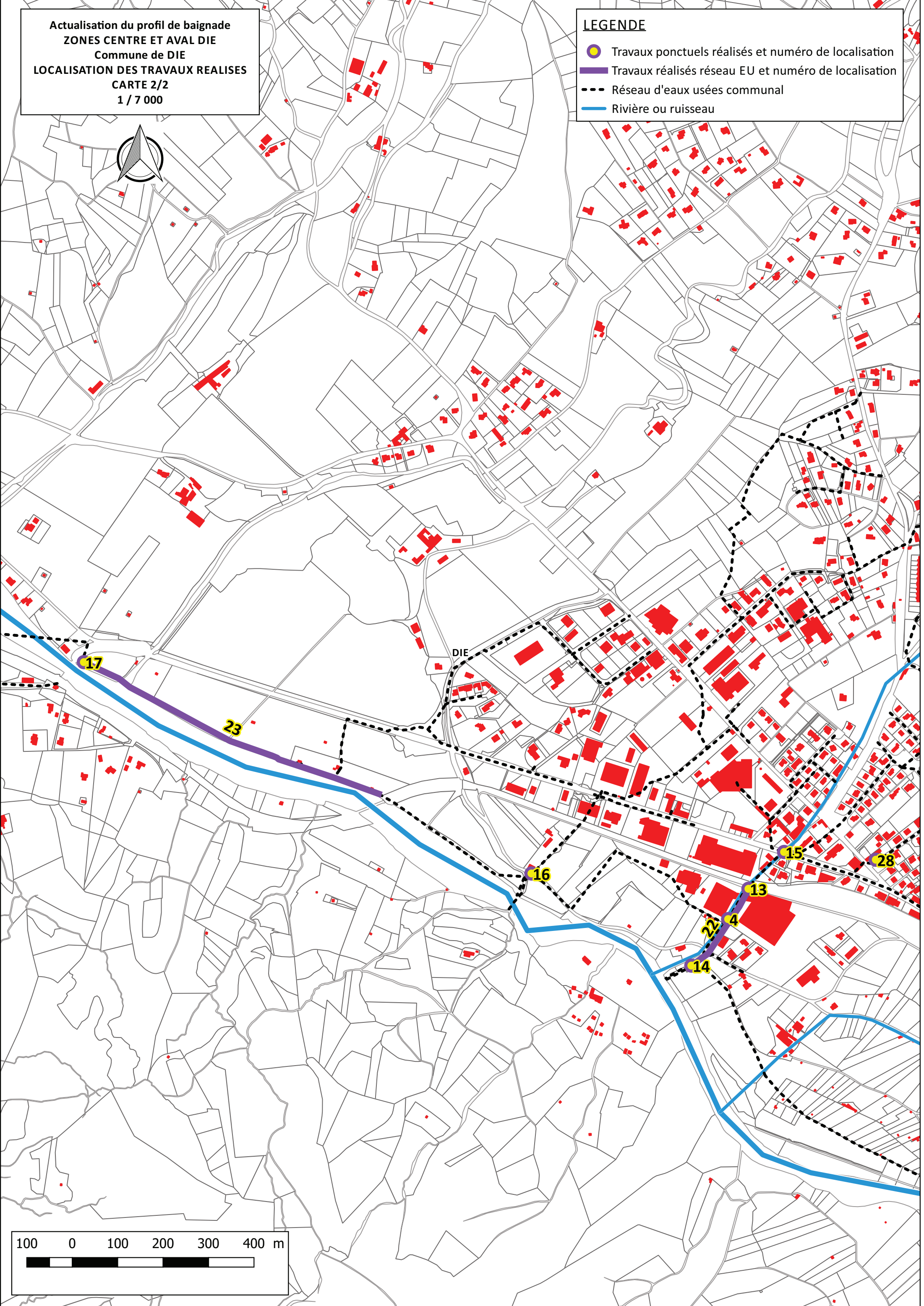


Actualisation du profil de baignade
ZONES CENTRE ET AVAL DIE
Commune de DIE
LOCALISATION DES TRAVAUX REALISES
CARTE 2/2
1 / 7 000



LEGENDE

- Travaux ponctuels réalisés et numéro de localisation
- Travaux réalisés réseau EU et numéro de localisation
- - - Réseau d'eaux usées communal
- Rivière ou ruisseau



4.3.14/ Synthèse

La synthèse de l'évolution de l'assainissement collectif par commune est indiquée ci-après.

BARNAVE	Installation d'un dégrilleur automatique sur la station d'épuration existante
CHATILLON EN DIOIS	Capacité hydraulique nominale fréquemment dépassée mais le rejet reste de bonne qualité Renouvellement du réseau d'assainissement principal du village est en cours
DIE	Travaux d'étanchéité sur les DO Mise en place d'une inspection visuelle hebdomadaire des PR et DO en période estivale Mise en place d'un plan d'hydrocurage annuel des parties sensibles du réseau EU 20 déversements bruts raccordés sur réseau EU Canal des Fondeaux : Réparation d'un suintement Réseau DO Jaillance : Conduite en partie reprise + inspection caméra Reprise d'un réseau (élimination racines) Camping de Chamarges au PR/DO de Chandillon : Réseau neuf en fonte verrouillée double peau Boulodrome : Mise en place d'une microstation + épandage Arrivée d'un réseau de la Cave Jaillance dans le réseau du DO encore active Canal des Fondeaux : Partie souterraine Bd du Cagnard non visitée, pas accessible Regard EP 14 : supprimer le raccordement EU Regard EP 72 : supprimer le raccordement EU Portion du réseau EU vers piscine municipale à reprendre Portion du réseau EU DO Larnier à pont SNCF à reprendre
LAVAL D'AIX	Réalisation de travaux de mise en séparatif (fin des travaux fin année 2015) By-pass fréquent de la station d'épuration actuelle Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration en 2024
LUC EN DIOIS POYOLS	Capacité hydraulique nominale fréquemment dépassée mais le rejet reste généralement de bonne qualité <u>Commune de Luc en Diois</u> Réalisation de travaux de mise en séparatif dont la dernière tranche est programmée pour 2024 Projet d'actualiser le schéma d'assainissement avec réalisation d'un diagnostic de réseaux <u>Commune de Poyols</u> Réalisation d'une actualisation du schéma d'assainissement en 2023 Projet de travaux de réfection du réseau d'assainissement (suppression de plusieurs infiltrations)
MENGLON	Réalisation d'une actualisation du schéma d'assainissement avec programme de travaux Création d'une station d'épuration au hameau de Luzerand Problématique des déversoirs d'orage non traitée
MONTLAUR EN DIOIS	Création d'une station d'épuration au hameau de Luzerand
MONTMAUR EN DIOIS	Station d'épuration vieillissante Actualisation du schéma d'assainissement pour statuer sur le devenir de la station actuelle
RECOUBEAU-JANSAC	Création d'une nouvelle station d'épuration au village Création d'une station d'épuration au hameau de Jansac
ROMEYER	Bon fonctionnement de la station d'épuration de Romeyer Bon fonctionnement de la station d'épuration des Planeaux
SAINT ROMAN	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement
SOLAURE EN DIOIS	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement

Depuis le profil initial, l'évolution de l'assainissement de la plupart des communes a été favorable avec la mise en place d'un suivi des stations d'épuration, la création de stations d'épuration, la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux usées ou l'actualisation des études de zonage de l'assainissement.

Les points sensibles recensés sont les suivants :

- CHATILLON EN DIOIS : dépassement fréquent de la capacité hydraulique nominale mais le rejet reste de bonne qualité. Le renouvellement des réseaux d'assainissement est en cours,
- DIE : des travaux sur le réseau d'assainissement sont encore à mener. Ils sont décrits en phase 2,
- LAVAL D'AIX : by-pass fréquent de la station d'épuration. Cette problématique va être résolue très prochainement car le renouvellement de la station d'épuration est prévu pour 2024,
- LUC EN DIOIS / POYOLS : dépassement de la capacité hydraulique nominale mais le rejet reste généralement de bonne qualité. Des travaux de mise en séparatif sont prévus sur les réseaux de Luc en Diois et de Poyols,
- MENGLON : arrivée importante d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales avec sans doute un dépassement de la fréquence de surverse des déversoirs d'orage. Cependant, le rejet reste de bonne qualité,

- MONTMAUR EN DIOIS : station d'épuration vieillissante qui génère un entretien important pour réduire les dysfonctionnements. La commune a consulté pour la réalisation d'un schéma d'assainissement afin de statuer sur le devenir de la station d'épuration.

Nous rappelons que ces points sensibles, excepté ceux de la commune de Die, n'affectent pas la qualité de baignade de la zone Amont qui est classée « excellente » depuis 2013. Ils n'affectent donc pas non plus la qualité des zones Centre et Aval.

4.3.15/ Autosurveillance réglementaire des stations d'épuration

L'entretien d'une station d'épuration permet d'assurer une bonne qualité des rejets des eaux traitées dans le temps. L'arrêté du 21/07/2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, modifié, indique les mesures d'autosurveillance à mettre en place selon la taille de la station d'épuration. Elles sont indiquées dans le tableau suivant.

La colonne la plus à droite indique si la commune a mis en place les mesures d'autosurveillance (case en vert), ou pas (case en rouge) ou pas de données (case en bleu). Pour les parties où il n'y a pas de cases, il s'agit de mesures que la commune peut mettre en place simplement, si ce n'est pas déjà fait, et les consigner dans le cahier d'exploitation.

TYPE	MESURES D'AUTOSURVEILLANCE	TAILLE STEP	
Déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur en cours de traitement	Vérification de l'existence de déversements	< 30 kg/j de DBO5 - STEP de Barnave, Laval d'Aix, Luzerand Montlaur en Diois, Montmaur en Diois, Jansac, Saint Roman Solaure en Diois	
	Vérification de l'existence de déversements + estimation	> ou = 30 kg/j de DBO5 et < 120 Châtillon en Diois Luc en Diois Menglon village Recoubeau village	
Entrée et/ou sortie de la station d'épuration	Estimation du débit en entrée ou en sortie Pour les lagunes, estimation du débit en entrée ET en sortie	< 30 kg/j de DBO5 - STEP de Barnave Laval d'Aix Luzerand Montlaur en Diois Montmaur en Diois Recoubeau Jansac Saint Roman Solaure en Diois	
	Mesure (et non estimation) du débit en entrée ou en sortie	> ou = 30 kg/j de DBO5 et < 120 Châtillon en Diois Luc en Diois Menglon village Recoubeau village	
STEP	Pas de bilan 24h obligatoire	< ou = 12 kg/j de DBO5 STEP de Laval d'Aix, Luzerand, Montlaur en Diois, Jansac	
	1 bilan 24h tous les 2 ans	> 12 et < ou = 30 kg/j de DBO5 Barnave Châtillon en Diois Luc en Diois Menglon village Montmaur en Diois Recoubeau village Saint Roman Solaure en Diois	
Déchets évacués	Indication de la nature et de la quantité des déchets évacués et leur(s) destination(s) dans le cahier d'exploitation	Toutes les STEP	
Energie, réactifs	Indication de la consommation d'énergie et de la quantité de réactifs dans le cahier d'exploitation	Toutes les STEP	
Boues issues du traitement des eaux usées	Pas de mesure de siccité des boues Mesure annuelle de la quantité de matières sèches de boues produites	< ou = 60 kg/j à > 120 kg/j de DBO5 Toutes les STEP	
Apports extérieurs	Non concernées Pas d'apports extérieurs	< 600 kg/j de DBO5 Toutes les STEP	
Volume d'eaux usées réutilisées	Non concernées, pas de réutilisation des eaux usées traitées	Toutes les STEP	

L'autosurveillance réglementaire liée aux stations d'épuration est en place dans les communes de l'aire d'étude exceptée pour l'estimation des déversements des déversoirs d'orage de Menglon, Luc en Diois et peut-être Châtillon en Diois.

4.3.16/ Autosurveillance réglementaire du réseau d'assainissement de la ville de Die

Le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) effectue des contrôles des dispositifs d'autosurveillance du réseau d'assainissement de la ville de Die. Les équipements soumis à autosurveillance sont les suivants :

Nom	Commune	Classement > 120, > 600	Milieu de rejet	Date d'équipement ou Planning d'équipement
DO Pont des Chênes	Die	>600	Drôme	2012
DO Larnier	Die	>120 et <600	Drôme	2013
DO cave de Jaillance	Die	>120 et <600	Drôme	2013
DO de Chandillon	Die	>120 et <600	Drôme	2013

L'autosurveillance effectuée sur ces équipements est la suivante :

- DO des Chaînes : mesures du temps de déversement, du volume déversé et analyses du flux déversé 24 fois par an maximum quand il déborde (à partir de 2023),
- DO de Larnier, Jaillance et Chadillon : mesures du temps de déversement et du volume déversé (pas d'analyses du flux déversé).

Les autres déversoirs d'orage ne sont pas équipés.

Compte-rendus SATESE

- visite du 07/07/2016 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10
- visite du 04/10/2016 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionnent correctement. Les appareils réagissent correctement aux simulations de hauteurs qui leur sont apportés et le report des données est correctement effectué. Les dispositifs d'autosurveillance du réseau de Die sont satisfaisants
- visite du 14/09/2017 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10
- visite du 12/10/2017 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionnent correctement hormis le DO de Chandillon qui était hors service le jour de l'audit. Les sondes réagissent correctement aux simulations de hauteurs réalisées et le report des données est correctement effectué
- visite du 26/04/2018 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10
- visite du 19/07/2018 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionne correctement. Les sondes réagissent correctement aux simulations de hauteurs réalisées et le report des données est correctement effectué
- visite du 02/05/2019 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionne correctement. Les sondes réagissent correctement aux simulations de hauteurs réalisées et le report des données est correctement effectué
- visite du 20/06/2019 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10
- visite du 20/05/2020 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10 – Manuel d'autosurveillance à jour et en application
- visite du 16/06/2020 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionne correctement. Les sondes réagissent correctement aux simulations de hauteurs réalisées et le report des données est correctement effectué

- visite du 22/02/2021 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionne correctement. Les sondes réagissent correctement aux simulations de hauteurs réalisées et le report des données est correctement effectué
- visite du 25/03/2021 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10
- visite du 21/06/2022 : l'ensemble des DO du système d'assainissement de Die fonctionne correctement. Les sondes réagissent correctement aux simulations de hauteurs réalisées et le report des données est correctement effectué
- visite du 01/08/2022 : les dispositifs d'autosurveillance (réseau et station d'épuration) sont satisfaisants avec une cotation supérieure à 8/10 – Mise à jour du manuel d'autosurveillance nécessaire

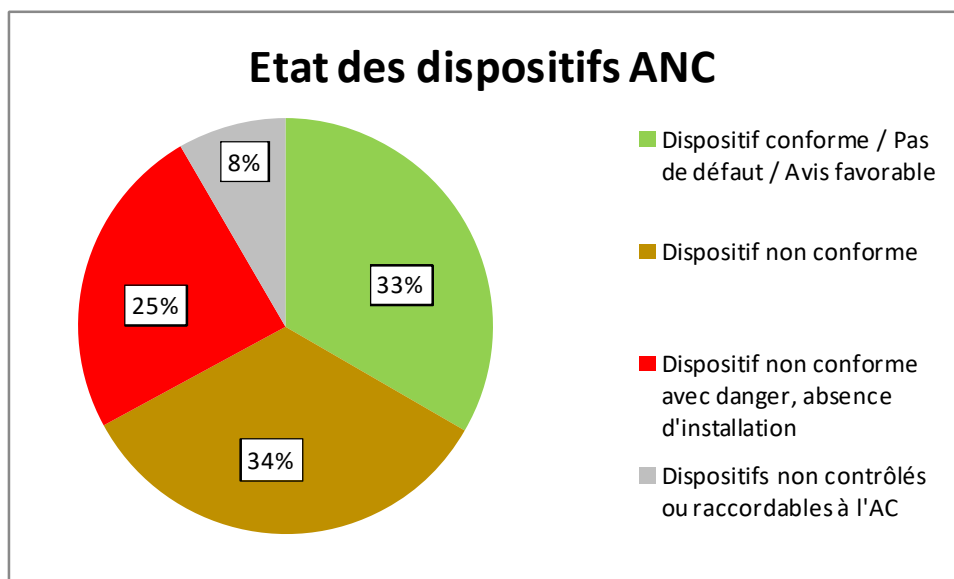
L'autosurveillance du réseau d'assainissement et de la station d'épuration est en place et est suivie correctement. Le manuel d'autosurveillance est en cours de mise à jour.

4.4/ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

La principale évolution, par rapport au profil initial, est la mise en place du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) sur le territoire. Le SPANC est géré par la Communauté des Communes du Diois. Le maire de la commune demeure compétent en matière de police liée à la salubrité publique.

4.4.1/ Etat des dispositifs ANC dans l'aire d'étude

D'après les données du SPANC, l'aire d'étude compte 667 dispositifs ANC. Le tableau et le graphique suivants indiquent l'état des dispositifs ANC sur l'ensemble de l'aire d'étude.



AIRE D'ETUDE	Nombre	%
Dispositif pas de défaut	98	15
Dispositif conforme	39	6
Dispositif conforme sous réserve	59	9
Contrôle de conception avis favorable	23	3
Contrôle de conception avis favorable sous réserve	4	1
Dispositif non conforme	224	34
Dispositif non conforme avec danger	148	22
Absence de dispositif	16	2
Dispositifs non contrôlés ou raccordables à l'AC	56	8
TOTAL	667	100

L'état des dispositifs est majoritairement non conforme. L'incidence des rejets des dispositifs ANC varie selon leur éloignement par rapport aux rivières et ruisseaux.

4.4.2/ Localisation des dispositifs ANC

La localisation d'un dispositif ANC à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau est plus sensible et peut avoir une incidence importante par rapport à un dispositif ANC éloigné du réseau hydrologique. Après analyse de la localisation des dispositifs ANC, il ressort que 215 dispositifs majoritairement non conformes se situent à proximité d'un ravin ou d'un ruisseau dont plus d'une centaine localisés sur la commune de Die.

Voir document page suivante :
Localisation des dispositifs ANC

Actualisation du profil de baignade
ZONES CENTRE AVAL DIE
Commune de DIE
LOCALISATION
DES DISPOSITIFS ANC
1 / 80 000

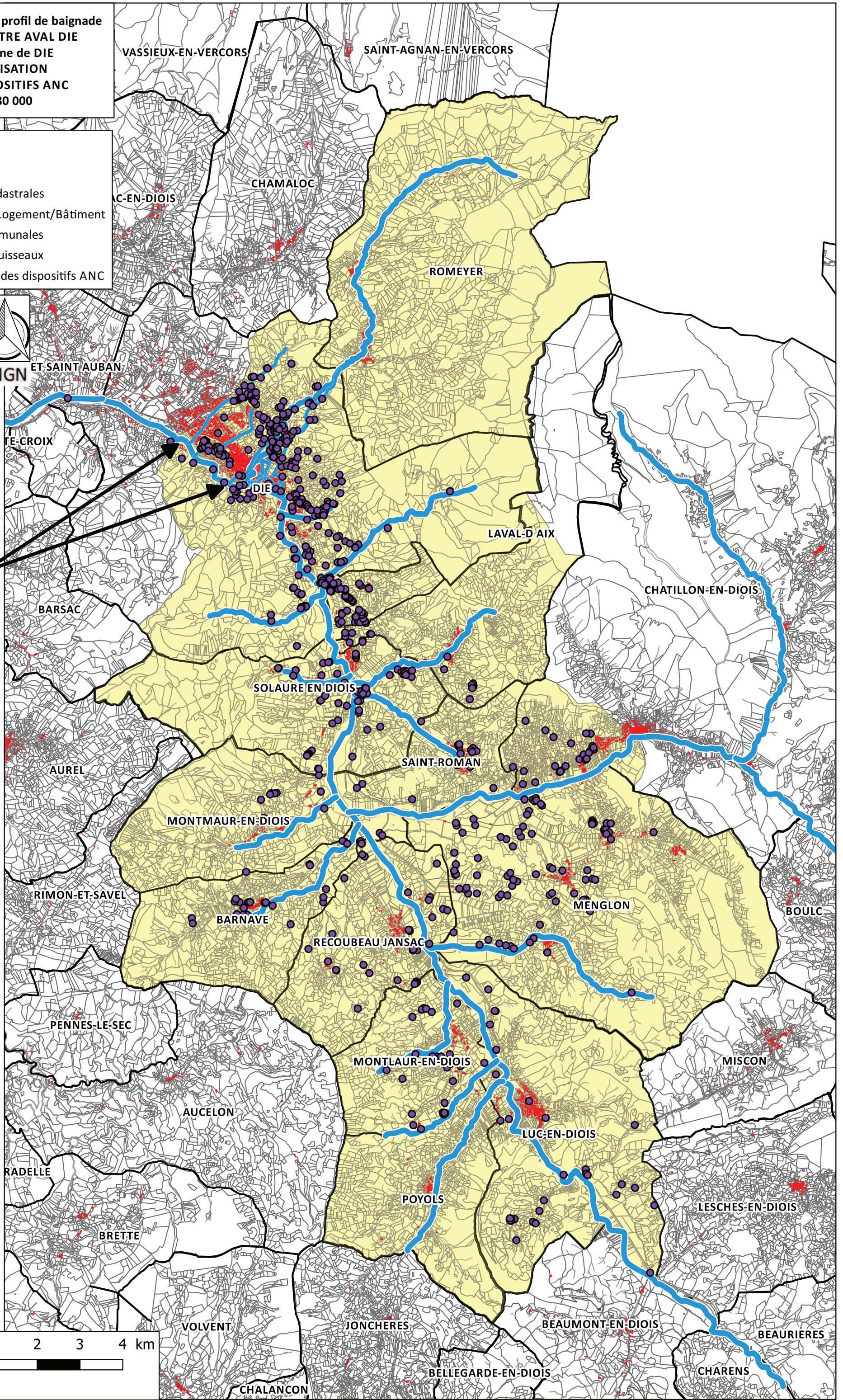
LEGENDE

- Aire d'étude
- Parcelles cadastrales
- Habitation/Logement/Bâtiment
- Limites communales
- Rivières et ruisseaux
- Localisation des dispositifs ANC



© IGN

Zones de baignade



4.4.3/ Campagne de contrôles du SPANC

Suite à l'établissement du profil de baignade initial, le SPANC a organisé une campagne de contrôle des dispositifs ANC proches du Canal des Fondeaux et de la Meyrosse.

4.4.4/ Campings en ANC

Etat profil initial	<p>La commune de Die comporte 5 campings, une aire naturelle et un centre de vacances qui sont tous raccordés à la station d'épuration. La commune de Châtillon en Diois comporte deux campings qui sont raccordés à la station d'épuration. La commune de Recoubeau-Jansac comporte deux campings qui sont raccordés à la station d'épuration. Le camping municipal de Luc en Diois, la colonie du Moulin et la colonie PTT sont raccordés au lagunage.</p> <p>L'aire d'étude comporte 3 campings en assainissement individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aire naturelle de Molières-Glandaz (25 emplacements). La commune ne nous a pas communiqué les caractéristiques techniques du dispositif d'assainissement individuel, - le camping de l'Hirondelle sur la commune de Menglon (170 emplacements). Le camping comporte plusieurs unités de traitement en fonction de la localisation des sanitaires : 1 fosse septique de 16 m³ et un champ d'épandage de 250 m², une fosse septique de 25 m³ et un champ d'épandage de 315 m², plusieurs fosses toutes eaux pour des sanitaires individuels et dispersés et un filtre à sable vertical non drainé de 630 m². Le système d'assainissement de la dernière extension du camping a fait l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau approuvé par la Police de l'Eau, - l'aire naturelle Mathieu sur la commune de Luc en Diois. Le dispositif d'assainissement a fait l'objet d'une visite lors de la réalisation du schéma d'assainissement en 2006. La capacité d'accueil du camping est de 30 personnes. Le système d'assainissement a été mis en service il y a 12 ans environ. Le prétraitement est composé d'une fosse septique et d'un bac à graisses. La fosse est vidangée chaque printemps. Les effluents s'écoulent ensuite vers un champ d'épandage comprenant plusieurs tranchées. L'installation a été dimensionnée en prévision de la mise en place d'une aire naturelle de camping (130 personnes) qui remplacera le camping à la ferme à terme.
----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

La colonie du Moulin et la colonie PTT situés sur la commune de Luc en Diois ne sont plus en fonctionnement.

L'aire naturelle de Molières-Glandaz n'existe plus.

4.5/ LES ACTIVITES

L'évolution des activités, par rapport au profil initial, a été demandée aux communes de l'aire d'étude. Elles sont indiquées dans le tableau suivant. Les activités recensées correspondent à celles générant une pollution (hébergement, restaurant, élevages, ...).

Les activités indiquée en écriture noire sont celles similaires au profil initial, celles en écriture barrée rouge sont supprimées, celles en écriture bleue sont de nouvelles activités.

La plupart des communes comporte un local chasse, non indiqué dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE	EVOLUTION
BARNAVE	1 hôtel-restaurant l'Aubergerie (120 couverts en salle et plusieurs chambres) L'Aubergerie a été transformée en un bistrot de 30 couverts et 1 chambre 1 ferme-distillerie (La louine) 1 chambre d'hôte 1 hébergement sous yourte (12 personnes au total) 2011 : 4 gîtes (19 personnes au total) 2023 : 7 gîtes (22 personnes au total) 1 élevage de volailles (5000 poules pondeuses bio) 1 élevage ovin géré en parcourt toute l'année (peu de fumier)
CHATILLON EN DIOIS	2011 : 5 restaurants 2023 : 10 restaurants 2 snacks Hôtel du Dauphiné (8 chambres) Hôtel de la Mairie (1 chambre) 2011 : 2 chambres d'hôtes 2023 : 3 chambres d'hôtes 1 camping de 178 emplacements (Les Chaussières-Piémard) 1 camping de 130 emplacements (le lac Bleu) 1 gîte d'étape (27 personnes) 20 gîtes (100 personnes au total) 1 cave vinicole (Domaine de Maupas)
DIE	Cave vinicole JAILLANCE 26 restaurants (1290 couverts en salle au total) 6 hôtels dont une résidence de tourisme (137 chambres au total) 4 hôtels 34 gîtes ou locations meublées (140 personnes au total) 2 gîtes d'étape (26 personnes au total) 3 gîtes d'étape (34 personnes) 2 gîtes yourtes (8 personnes au total) Hébergement insolite sous 3 yourtes (13 personnes) 1 village VVF (223 personnes) 10 chambres d'hôtes (20 personnes au total) 1 camping de 150 emplacements (Chamarges) 1 aire naturelle de 25 emplacements (Le Mûrier) 1 camping de 120 emplacements (Le Glandasse) 1 camping municipal de 169 emplacements (Justin) 1 camping de 173 emplacements (La Pinède) 1 camping de 97 emplacements (Le Riou-Merle) 1 camping de 23 emplacements (Valdie) 1 camping à la Ferme de 6 emplacements (Oadie) 1 centre de vacances (Martouret - 321 personnes) 1 élevage de lapin 2 élevages ovins 1 élevage bovin 1 élevage porcin 1 entreprise de signalétique qui manipule des produits toxiques (Puillet) Viticulture

LAVAL D'AIX	<p>1 élevage caprin 1 élevage ovin 4 gîtes (13 personnes au total) 1 garage de réparation de machines agricoles</p>
LUC EN DIOIS	<p>1 école (groupe scolaire Jean Abonnenc) Restaurant crêperie de La Fontaine (35 couverts en salle) Restaurant Le Relais du Claps (30 couverts en salle) Restaurant Le Relais de Beaumont Snack du Claps (estival) 1 hôtel-restaurant 1 maison de retraite Les Tilleuls (15 personnes) 1 chambre d'hôte 1 camping à la ferme de 6 emplacements (Ferme du Claps) 1 camping de 93 emplacements (les Foulons) 1 gîte d'étape 2 colonies (Le Moulin et PTT – 240 personnes au total) 3 gîtes saisonniers (20 personnes au total) 1 élevage caprin 2011 : 2 élevages ovins 2023 : 1 élevage ovin 1 crèche Snack de la piscine municipale (estival) 1 maison de retraite MARPA Le Lucquet</p>
MENGLON	<p>1 restaurant-pizzeria (50 couverts) 1 camping de 170 emplacements (l'Hirondelle) 1 chambre d'hôte 1 gîte de groupe (15 personnes) 11 gîtes ou locations meublées (45 personnes au total) 1 maraîcher (fruits et légumes de saison sans pesticides) 1 centrale à béton 2 élevages de volailles (poulets, pintades, volailles) et de lapins 5 élevages ovins 1 élevage caprin 1 élevage de veaux</p>
MONTLAUR EN DIOIS	<p>1 atelier de fabrication (ravioles artisanales, pâte de noix chocolatée, confiture, noix, noisettes, huiles) 1 chambre d'hôte 2011 : 1 gîte (6 personnes) 2023 : 2 gîtes (8 personnes au total) 1 salon de coiffure (les produits tinctoriaux rejetés ne contiennent pas d'ammoniac) 1 station de lavage des noix (CUMA) (3 à 4 semaines de fonctionnement par an) 2011 : 1 élevage ovin 2023 : 2 élevages ovins 4 élevages de volailles 2 élevages caprins 1 petit élevage de volailles bio (poulet, pintades, ...) 3 chambres d'hôtes</p>
MONTMAUR EN DIOIS	<p>2011 : 1 hôtel-restaurant Le Seillon (120 couverts et 9 chambres) 2023 : 1 hôtel-restaurant l'Orée du Vercors (60 couverts et 9 chambres) 2011 : 1 chambre d'hôte 2023 : 2 chambres d'hôtes 1 gîte (4 à 6 personnes) 2 élevages ovins 1 élevage bovin (vaches laitières) 1 carrière située au quartier de l'Isle 1 poulailler pour la production d'œufs</p>
POYOLS	<p>1 pizzeria 1 maraîcher (vente directe de légumes de saison) 2011 : 1 chambre d'hôte 2023 : 4 chambres d'hôtes (8 personnes au total) 4 gîtes ou locations meublées (19 personnes au total) 2023 : 5 gîtes (22 personnes au total) 1 élevage ovin</p>

RECOUBEAU JANSAC	<p>1 restaurant-café des voyageurs (40 couverts en salle) 1 camping de 131 emplacements (Le Couriou) 1 camping municipal de 34 emplacements (Les Ecureuils) 1 gîte de groupe (40 personnes) 9 gîtes ou locations meublées (48 personnes au total) 1 épicerie-boulangerie 1 garage pour matériel agricole 1 piscine municipale 1 centre équestre 1 coopérative de céréales 1 centre d'aide par le travail (ESAT) (130 couverts) et les ateliers 1 usine (Décodrome) 2 élevages caprins 3 élevages ovins 1 élevage de volailles (poules pondeuses bio) 1 entreprise d'hydrocurage et assainissement (SDH Assainissement)</p>
ROMEYER	<p>2 élevages ovins (400 et 50 moutons) 1 élevage ovin (environ 600 moutons) 1 atelier de pompes funèbres 1 centrale hydraulique 1 menuiserie-ébénisterie 1 atelier de vannerie 1 chambre d'hôtes 3 chambres d'hôtes 1 colonie de vacances "La Bastide des hautes Roches" (75 personnes) 6 chalets en location 8 gîtes (38 personnes au total) 13 gîtes</p>
SAINT ROMAN	<p>2011 : 2 caves vinicoles 2023 : 1 cave vinicole 1 restaurant-salon de thé 1 chambre d'hôte 2 gîtes (9 personnes au total) 1 élevage ovin 1 café associatif 1 entreprise de location de matériel BTP</p>
SOLAURE EN DIOIS	<p>1 école 2 garages automobiles 1 métallerie-ferronnerie 1 alimentation de proximité 1 entreprise de menuiserie et de vente de cuisine intégrée 1 garage moto 1 dépôt de pain 1 centre équestre 1 entreprise de plomberie chauffage 1 entreprise d'électricité générale et de vente d'électroménager 1 bar-restaurant 1 société de vente de granulats 1 distillerie de lavande et lavandin 3 gîtes 1 chambre d'hôte 1 aire naturelle (25 emplacements) plusieurs élevages agricoles avec la présence de 2 bergeries, 1 chèvrerie et 1 poulailler (3 500 volailles environ) 2 gîtes 1 gîte de groupe 1 école de cirque + 1 compagnie de cirque 1 coiffeuse à domicile 1 restaurant 1 élevage de poules pondeuses</p>

La somme des activités sur l'aire d'étude est globalement similaire à celle du profil initial.

Les activités en hausse concernent les restaurants, les gîtes, les chambres d'hôtes, les campings, les écoles/crèches et les maisons de retraite.

Les activités en régression concernent les élevages, les hôtels et les colonies.

L'agriculture est toujours bien présente. Les bâtiments d'élevage pourraient être à l'origine de pollutions. Le mode d'exploitation des élevages est sur paille avec épandage du fumier dans les champs. Ils ne sont pas à l'origine d'effluents liquides susceptibles de rejoindre le milieu naturel.

Il n'y a pas d'industrie dans l'aire d'étude.

4.6/ POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

Etat profil initial	<p><u>Elevages</u> La zone étudiée se caractérise par une agriculture de montagne avec la présence d'élevages extensifs, de caves vinicoles et de cultures « bio » très répandues dans le Diois. Le mode d'exploitation des élevages ovins, bovins et caprins est sur paille avec épandage du fumier dans les champs. La plupart des élevages ovins importants transhumant en période estivale dont certains hors du Diois. Les zones de pâture estivales concernent majoritairement les plateaux, éloignés de la Drôme (Solaure, Glandasse, Jocu, ...). Compte tenu d'un mode d'exploitation extensif et transhumant, la pollution issue des élevages est jugée très faible.</p> <p><u>Epandages</u> L'épandage annuel des boues de la station d'épuration de Die s'effectue selon un plan d'épandage agréé (distances de recul par rapport aux cours d'eau, période météo favorable, ...). L'épandage de lisier se limite à un élevage de lapins et correspond à une quantité de l'ordre de 300 m³/an. Compte tenu de la mise en place d'un plan d'épandage et de la faible quantité de lisier, la pollution issue des épandages est jugée très faible.</p> <p><u>Cave vinicole</u> La commune de Die comporte une cave vinicole, la Cave Jaillance, raccordée à la station d'épuration. Elle est dotée de dispositifs de pré-traitements et une convention de raccordement a été établie avec la ville de Die. L'activité agricole n'est pas à l'origine d'une dégradation directe de la qualité de l'eau de la Drôme.</p>
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

Elevages

Les éléments indiqués dans le profil initial restent vrais. A noter qu'un nouvel élevage de porcs a été créé au quartier d'Ausson, situé à 1,6 km en amont à vol d'oiseau du Camping du Glandasse (zone de baignade Amont). La qualité de l'eau étant excellente, il n'y a pas d'incidence de cet élevage.

Epandages

La station d'épuration de Die s'est dotée d'une serre solaire pour le séchage des boues qui sont envoyées sur une plateforme de compostage. Il n'y a plus d'épandages de boues de station d'épuration dans l'aire d'étude.

Cave vinicole

Idem profil initial.

4.7/ POLLUTIONS ACCIDENTELLES

<p style="text-align: center;">Sources de pollution identifiées dans le profil initial</p>	<p>Les risques d'une pollution accidentelle sont essentiellement liés au trafic routier et plus particulièrement à la RD 93 par laquelle transite des camions transportant des hydrocarbures, des matières dangereuses ou alimentaires (lait, vin en vrac, ...).</p> <p>La RD 93, qui relie Valence à Gap par le col de Cabre, traverse l'aire d'étude du Nord-Ouest au Sud-Est. L'aire d'étude comporte 4 ponts sur la Drôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 situé à Pont de Quart (Commune d'Aix en Diois), - 3 situés sur la commune de Luc en Diois : un à l'entrée Nord-Ouest de la ville et 2 au niveau du site du Claps. <p>Un pont important, le pont des Chaînes, se situe en aval de l'aire d'étude. Il comporte un dispositif de fossé étanche et des bassins destinés à contenir une pollution accidentelle.</p> <p>Bien que de moindre importance, les RD 539 et 120 desservent respectivement les cols de Grimone et de Menée qui permettent d'accéder à la vallée de Grenoble ou de Sisteron. Ces routes de montagne, étroites et sinueuses sont essentiellement fréquentées par des voitures particulières et des engins agricoles mais très peu par des poids-lourds.</p> <p>La voie ferrée (Paris-Briançon) est utilisée par des trains de voyageurs et très peu par des trains de marchandises.</p> <p>Les campings, situés en bord de Drôme ou du Bez, représentent une source de pollution accidentelle en cas de défaillance de leur système d'assainissement. La plupart des campings sont raccordés au réseau d'assainissement communal. L'aire naturelle de Molières-Glandaz et le camping de l'Hirondelle (Menglon) sont en assainissement individuel. Il est à noter que le raccordement du camping de la Pinède au réseau d'eaux usées de la ville de Die s'effectue en partie en aérien. Sur cette portion, en cas de glissement ou de chute de pierre, le réseau peut être cassé. Si cela se produit, les eaux usées brutes se déverseront directement dans la Drôme au niveau du Pont Neuf.</p> <p>La Cave Jaillance (commune de Die) est équipée de dispositifs de pré-traitement de ces eaux usées. Les cuves de vinification sont équipées d'une rétention.</p> <p>L'entreprise Puillet est raccordée au réseau d'eaux usées de la ville de Die. Elle utilise des produits susceptibles d'être dangereux mais ils sont stockés à part et traités par une société spécialisée.</p> <p>En matière agricole, le lisier issu de l'élevage de lapins présente le caractère le plus polluant. Il est stocké dans une fosse de 300 m³ qui est vidée une fois par an avec épandage dans les champs.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les évolutions par rapport au profil initial sont les suivantes :

- l'aire naturelle de Molières-Glandaz n'existe plus.

Les sources de risque de pollution accidentelle ont diminué. Il n'y a pas d'autres sources de pollution accidentelle recensées.

Il n'y a pas eu de pollution accidentelle du site de baignade depuis le profil initial.

4.8/ POLLUTION D'ORIGINE PLUVIALE

Etat profil initial	Etant donné le contexte très rural de l'aire d'étude, les eaux de ruissellement ne sont pas à l'origine d'une pollution en terme d'hydrocarbures, d'huiles, ...
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

Idem profil initial.

4.9/ POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Etat profil initial	<p>L'activité industrielle est faiblement étendue. Elle est représentée par les Etablissements Pierre PUILLET. Spécialisée dans la fabrication de plaques signalétiques, elle met en œuvre des techniques d'estampage, d'emboutissage, de découpe, de gravure, de sérigraphie, d'impression numérique et de découpe de vinyle. L'entreprise emploie une trentaine de personnes. Les Etablissements Pierre PUILLET sont raccordés au réseau d'eaux usées de la ville de Die. Les produits dangereux et toxiques sont stockés à part et traités par une société spécialisée.</p> <p>Les garages automobiles et agricoles, les entreprises de BTP, la centrale BRA, les ateliers du CAT (Recoubeau) et l'usine Décodrôme trient leurs déchets et sont en relation avec des entreprises spécialisées (enlèvement des huiles de vidange, des produits absorbants souillés, ...). La commune de Die comporte deux aires de lavage des véhicules récentes qui sont aux normes (recyclage de l'eau, raccordement sur le réseau d'assainissement communal).</p> <p>L'activité industrielle n'est pas à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau de la Drôme.</p>
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

Idem profil initial excepté que la centrale BRA et l'usine Décodrôme n'existent plus.

4.10/ LA FREQUENTATION ANIMALE

La fréquentation animale peut être à l'origine d'une pollution.

Il s'agit essentiellement des chiens qui accompagnent les personnes fréquentant les sites. Ils sont susceptibles de se baigner ponctuellement dans les zones de baignade et de générer des déjections à proximité des sites de baignade. En cas de fortes pluies, les déjections animales sont susceptibles d'être lessivées ce qui peut constituer une pollution bactériologique même si elle est faible.

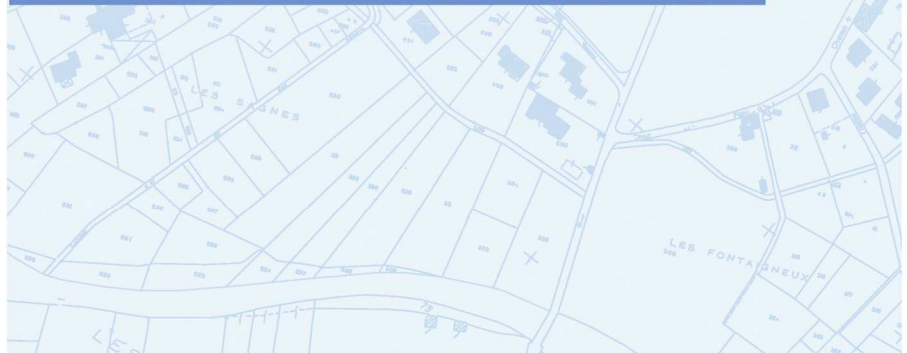
La faune sauvage (cerfs, chevreuils, sangliers, ...) est susceptible de venir s'abreuver dans les zones de baignade mais ce sera lorsque les sites ne seront pas fréquentés. Il y a aussi la présence de Castors sur les affluents de la Drôme, qui sont potentiellement aussi à l'origine d'une pollution de l'eau, faible.



PHASE 2

HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES

ACTUALISATION PROFILS DE BAIGNADE
Zones de baignade centre et aval Die



5/ HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES

La phase 1 d'état des lieux a inventorié l'ensemble des sources de pollution qui pouvait avoir un impact potentiel sur la qualité de l'eau du site de baignade amont de Die.

La présente phase 2, de diagnostic et de hiérarchisation, vise à établir la hiérarchisation des sources de pollution recensées par temps sec, par temps de pluie et en situation exceptionnelle, rare ou accidentelle.

5.1/ HIERARCHISATION DES SOURCES DE POLLUTION

La hiérarchisation des sources de pollution a été établie selon une approche pragmatique et intuitive :

- 1/ l'assainissement collectif,
- 2/ l'assainissement non collectif,
- 3/ la fréquentation animale,
- 4/ la pollution d'origine agricole / les pollutions accidentelles / la pollution d'origine pluviale / la pollution d'origine industrielle

Les paragraphes suivants indiquent le risque de dégradation de la qualité de l'eau de baignade par temps sec, par temps de pluie et en situation exceptionnelle.

5.2/ QUALIFICATION DU RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU PAR TEMPS SEC EN SITUATION NORMALE

5.2.1/ Simulations hydrauliques par temps sec

Deux simulations hydrauliques par temps sec ont été réalisées dans le profil initial. Elle prend en compte la pollution générée par les rejets des assainissements communaux et individuels.

Les paramètres de calcul de ces simulations sont rappelés ci-après.

« Cette simulation tient compte du débit d'étiage des cours d'eau. Les concentrations en Escherichia coli et Entérocoques intestinaux ont été obtenues par calcul de dilution le long de la Drôme. Les calculs prennent en compte une bonne qualité d'eau amont soit 1000 UFC / 100 ml d'Escherichia coli et de 400 UFC / 100 ml d'Entérocoques intestinaux.

La Meyrosse et le canal des Fondeaux ont été étudiés comme un ensemble du fait que seul le débit global est connu.

Les résultats, indiqués sur les cartes pages suivantes, sont à minorer du fait de la capacité d'autoépuration de la Drôme qui n'a pas été prise en compte dans les calculs. Elle est variable en fonction des caractéristiques du lit mineur qui évolue d'année en année et du temps. La capacité d'autoépuration de la plupart des affluents de la Drôme peut être considérée comme nulle (à part le Bez) du fait de la forte végétalisation des berges qui empêche la pénétration des UV solaires. »

Première simulation – Situation normale

« La situation normale correspond au cas le plus courant c'est-à-dire une situation de débit moyen d'eaux usées et une situation où les stations d'épuration de Recoubeau-Jansac et de Laval d'Aix ne déversent pas directement dans le milieu.

En situation normale, la qualité de la Drôme au droit de Die est de qualité baignade. Mais nous constatons que la Meyrosse et le canal des Fondeaux sont à l'origine d'une pollution au niveau de la zone centre. Celle-ci s'estompe suite à la dilution dans les eaux de la Drôme. En période normale, la

zone de baignade centre est polluée du fait de l'arrivée directe du canal des Fondeaux, ce qui est confirmé par les résultats des analyses. »

Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique en débit d'étiage – CAS 1 : Situation normale

Deuxième simulation – Situation particulière

« La situation particulière correspond au cas où les stations d'épuration de Recoubeau-Jansac et de Laval d'Aix déversent directement dans le milieu. Les calculs ont été effectués pour le débit moyen d'eaux usées.

En situation particulière, la Drôme au droit de Die est polluée. »

Remarque : la station d'épuration de Recoubeau-Jansac a été refaite et celle de Laval d'Aix doit l'être sous peu. Cette situation particulière aura beaucoup moins de probabilité de se produire par rapport au profil initial.

Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique en débit d'étiage (QMNA5) – CAS 2 : Situation particulière

Conclusion

« Les simulations montrent qu'en situation normale, en débit d'étiage (QMNA5), la Drôme est de qualité baignade au droit de Die mais l'arrivée du canal des Fondeaux qui se situe dans la zone de baignade centre est à l'origine d'une pollution qui s'estompe au fur et à mesure que le flux est dilué dans la Drôme.

Lorsque les stations d'épuration de Recoubeau-Jansac et de Laval d'Aix déversent directement dans le milieu, la Drôme est polluée au droit de Die.

La pollution de la Drôme peut être aggravée en cas de débit d'étiage inférieur au QMNA5, en cas de faible débit dans le canal des Fondeaux et en cas de débit de pointe des eaux usées. »

5.2.2/ Qualification du risque

La qualification des risques est indiquée dans le tableau pages suivantes.

5.3/ QUALIFICATION DU RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU PAR TEMPS DE PLUIE

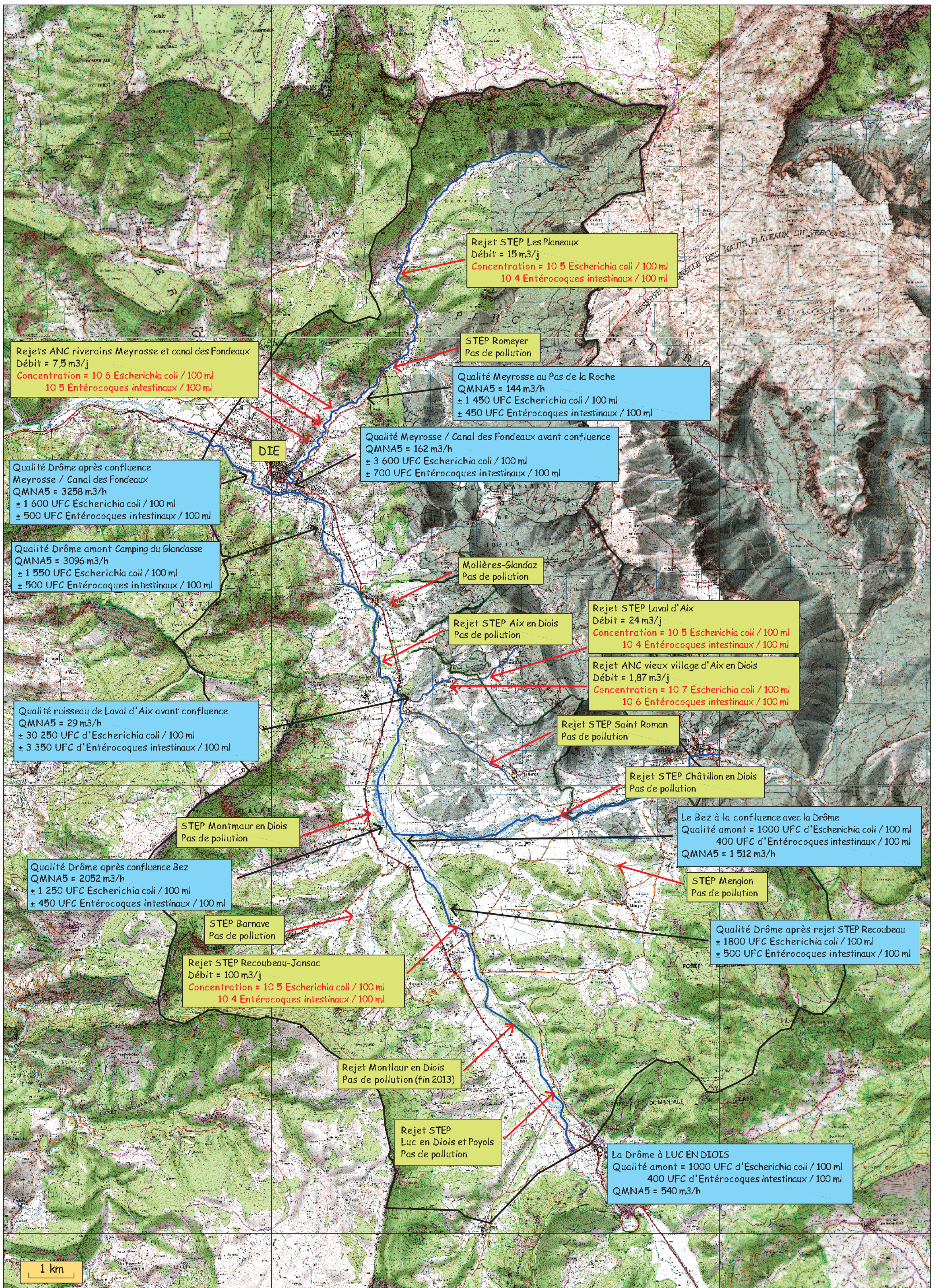
5.3.1/ Simulations hydrauliques par temps de pluie

Deux simulations hydrauliques par temps de pluie ont été réalisées dans le profil initial. Les paramètres de calcul de ces simulations sont rappelés ci-après.

« Les réseaux d'assainissement communaux sont majoritairement de nature unitaire et comportent des déversoirs d'orage.

La situation la plus critique est celle d'une pluie suffisante pour occasionner une surverse des déversoirs d'orage mais pas assez importante pour diluer les flux rejetés. Simuler une telle situation est difficile du fait :

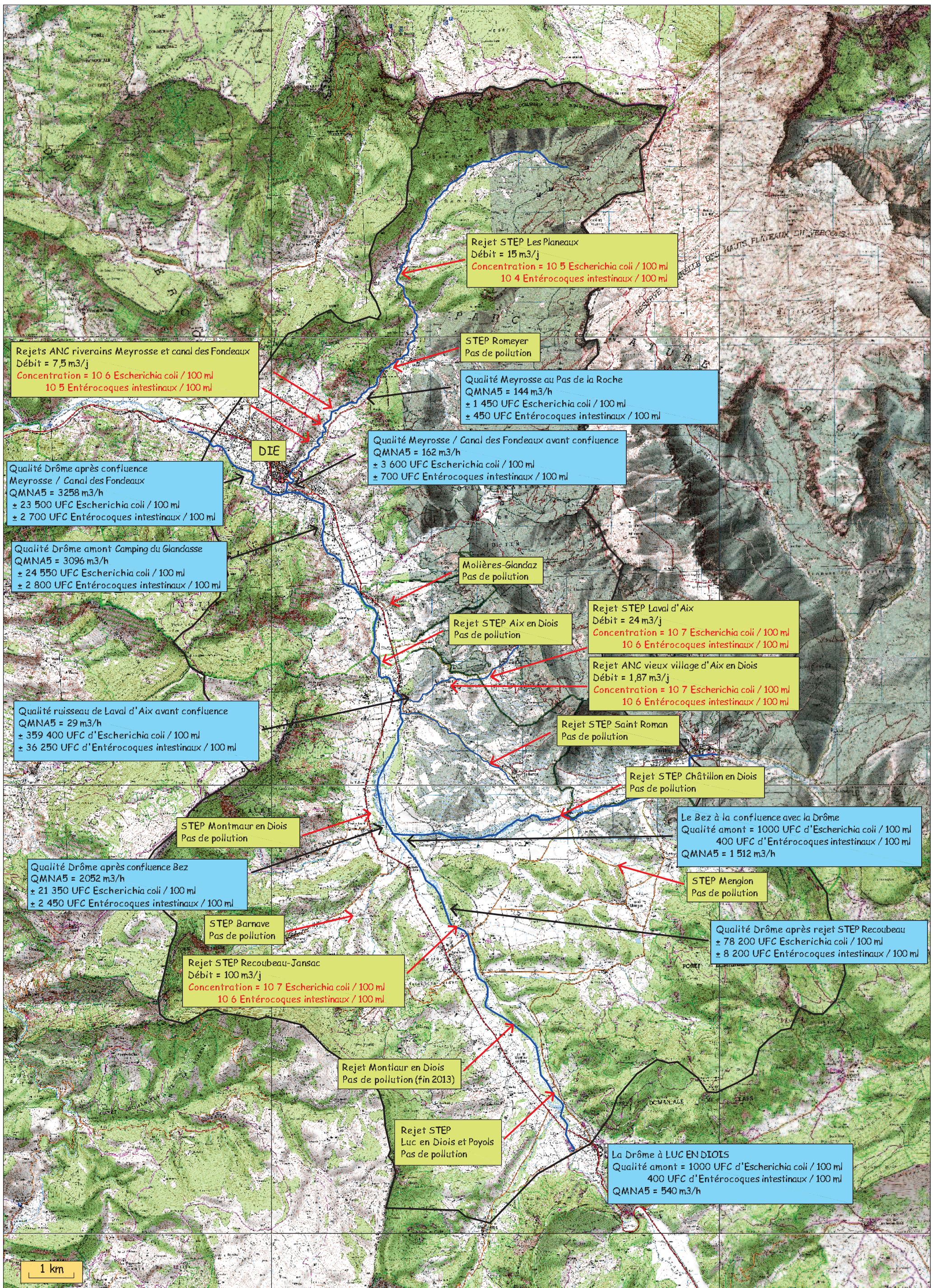
- *de la méconnaissance des débits de surverse des déversoirs d'orage de l'aire d'étude et de leurs surfaces actives,*



PROFIL DE BAINNADE

Zones de baignade centre et aval DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE EN DEBIT D'ETIAGE (QMNA5) - CAS 1: SITUATION NORMALE



PROFIL DE BAINNAGE

Zones de baignade centre et aval DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE EN DEBIT D'ETIAGE (QMNA5) - CAS 2: SITUATION PARTICULIERE

- du manque de données hydrologiques (débits de crue) pour les cours d'eau autres que la Drôme et le Bez,
- de la répartition de la pluviométrie au sein de l'aire d'étude. L'état des lieux a montré qu'il pouvait pleuvoir à Luc en Diois et faire beau temps à Die et vice et versa.

Compte tenu du manque de ces éléments, la quantification de la pollution en temps de pluie comme celle de temps sec n'est pas possible. Une simulation de temps de pluie a été réalisée dans le but de déterminer la sensibilité de la Drôme à une pollution en temps de pluie. Cette simulation s'appuie sur les hypothèses de calcul suivantes, qui sont réductrices, mais qui permettront de mettre en évidence la sensibilité de la Drôme à une pollution ou pas :

- le débit de crue est considéré comme étant équivalent à 5 fois le QMNA5 (à titre informatif, le QMNA5 de la Drôme est de $1\text{m}^3/\text{s}$ au Pont des Chaînes et le débit de crue décennal de $199\text{ m}^3/\text{s}$),
- le débit de surverse des déversoirs d'orage est pris égal à $25\text{ m}^3/\text{h}$,
- la concentration des flux déversés est prise égale à 10^6 UFC/100 ml d'*Escherichia coli* et 10^5 UFC/100 ml d'Entérocoques intestinaux,
- le temps de réponse des cours d'eau n'est pas pris en compte.

Etant donné l'hétérogénéité de la pluviométrie sur l'aire d'étude, deux cas ont été étudiés. Le premier cas correspond à un orage sur la zone de Luc et Châtillon en Diois sans que la zone de Die soit affectée. Le deuxième cas correspond à un orage sur la zone de Die. »

Première simulation – Orage sur la zone de Luc et Châtillon en Diois

« La carte page suivante présente les résultats de la simulation du cas 1. Etant donné les hypothèses de calcul réductrices, ces résultats sont seulement représentatifs de la tendance du phénomène.

En cas de précipitation sur la zone de Luc et Châtillon en Diois, suffisante pour occasionner une surverse des déversoirs d'orage mais pas assez importante pour générer un débit important, la qualité microbiologique de la Drôme est dégradée. Elle est d'autant plus dégradée que la simulation ne prend pas en compte le temps de réponse de la Drôme qui est long par rapport au temps de réponse des réseaux d'assainissement. Le débit de la Drôme n'a pas encore augmenté que les flux de pollution des DO sont déjà rejetés. »

Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique temps de pluie – CAS 1 : Orage sur la zone de Luc et Châtillon en Diois

Deuxième simulation – Orage sur la zone de Die

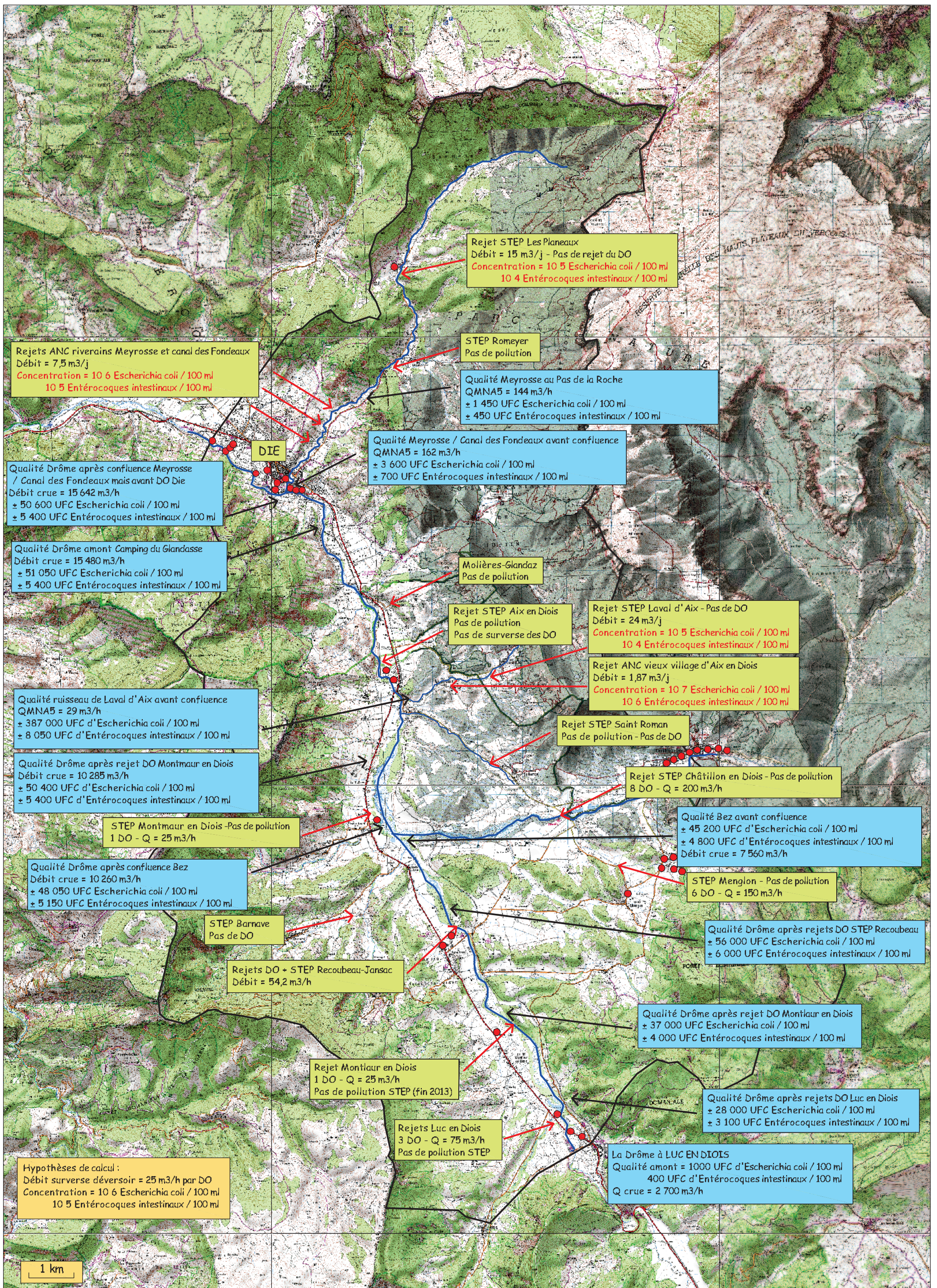
« Pour cette simulation, comme indiqué dans les hypothèses de calcul, le débit de crue de la Meyrosse a été obtenu en multipliant le QMNA5 par 5. Par contre, le débit de crue de la Drôme n'a pas été augmenté dans cette proportion du fait qu'il n'y a pas d'apport de la zone amont. Le débit de crue a été obtenu en multipliant le QMNA5 par 2.

La carte page suivante présente les résultats de la simulation du cas 2. Etant donné les hypothèses de calcul réductrices, ces résultats sont seulement représentatifs de la tendance du phénomène.

En cas de précipitation sur la zone de Die, suffisante pour occasionner une surverse des déversoirs d'orage mais pas assez importante pour générer un débit important, la qualité microbiologique de la Drôme est dégradée. Elle est d'autant plus dégradée dans les zones de baignade centre et aval du fait des surverses des DO de la ville de Die. »

Voir document page suivante :

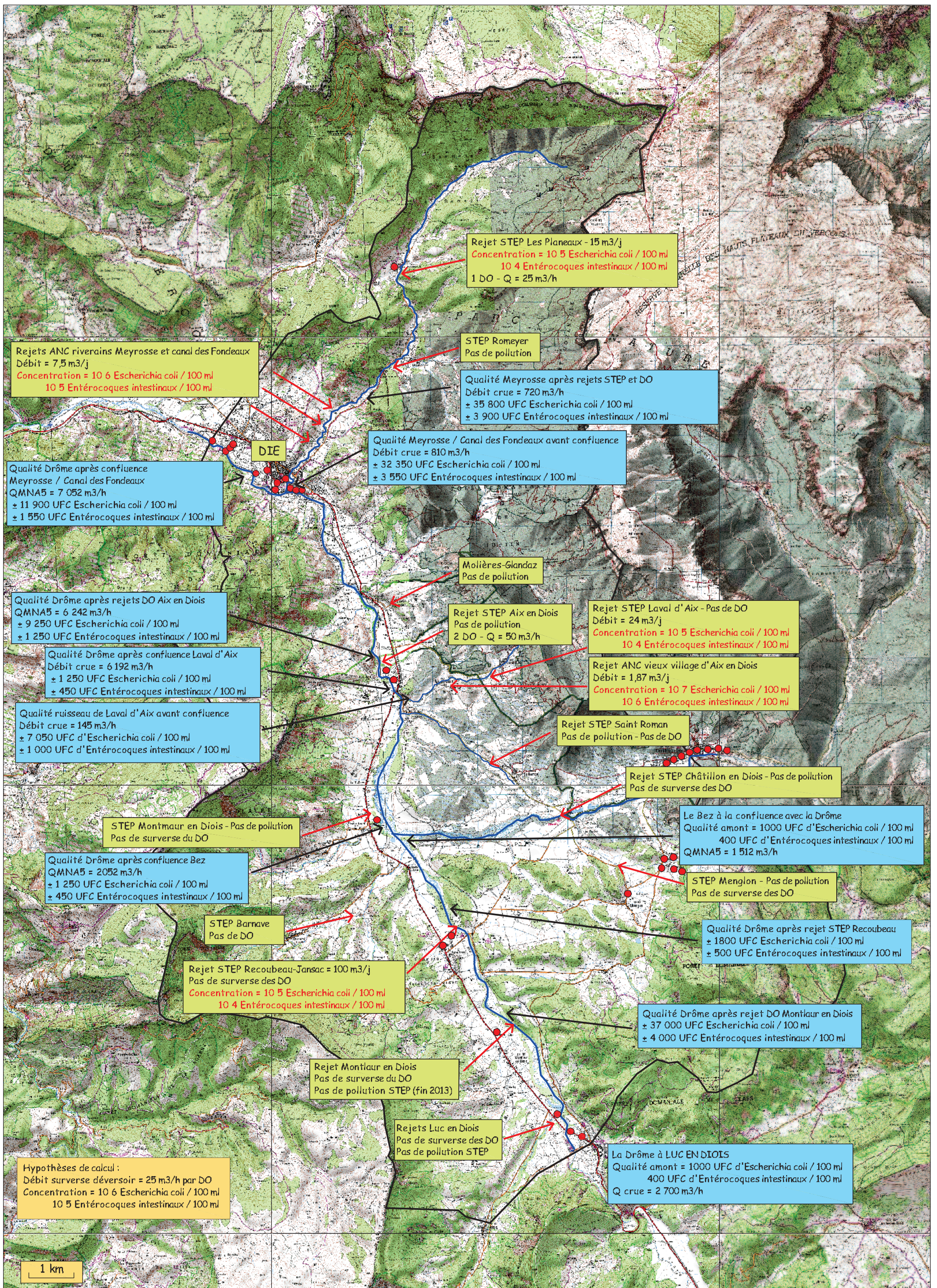
Simulation pollution bactériologique temps de pluie – CAS 2 : Orage sur la zone de Die



PROFIL DE BAINNADE

Zones de baignade centre et aval DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE TEMPS DE PLUIE - CAS 1: ORAGE SUR LA ZONE DE LUC ET CHATILLON EN DIOIS



PROFIL DE BAINNADE

Zones de baignade centre et aval DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE TEMPS DE PLUIE - CAS 2: ORAGE SUR LA ZONE DE DIE

Conclusion

« La détermination d'une intensité pluviométrique critique n'est pas possible compte tenu du manque d'éléments techniques sur les déversoirs d'orage et d'une répartition hétérogène de la pluviométrie.

Les simulations mettent en évidence une dégradation microbiologique de la qualité de l'eau de la Drôme pour des petites pluies qui ne génèrent pas un débit suffisamment important pour occasionner une dilution importante des flux de pollution rejetés par les DO. »

5.3.2/ Qualification du risque

La qualification des risques est indiquée dans le tableau pages suivantes.

5.4/ QUALIFICATION DU RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU EN SITUATION EXCEPTIONNELLE, RARE

La qualification des risques est indiquée dans le tableau pages suivantes.

Les risques de dégradation de la qualité de l'eau en situation rare, exceptionnelle concernent :

- Pollution assainissement collectif : panne d'électricité postes de refoulement,
- Pollution assainissement non collectif : dysfonctionnement d'un ANC particulier ou des dispositifs ANC des campings,
- Pollution fréquentation animale : déjections, animal mort dans l'eau,
- Pollution agricole : lessivage,
- Pollutions accidentelles : Accident d'un véhicule sur un pont et déversement direct de matières polluantes dans la Drôme.

La qualification des risques est indiquée dans le tableau pages suivantes.

5.5/ CONCLUSION

Etat profil initial	<p>Les simulations montrent qu'en situation normale, la plus courante, en débit d'étiage (QMNA5), la Drôme est de qualité baignade au droit de Die mais l'arrivée du canal des Fondeaux/ Meyrosse qui se situe dans la zone de baignade centre est à l'origine d'une pollution qui dégrade la qualité de l'eau. Cette dégradation est aggravée lorsque les stations d'épuration de Recoubeau-Jansac et de Laval d'Aix déversent directement dans le milieu ce qui leur arriver par temps sec. Dans ce cas-là, la Drôme est polluée au droit de Die.</p> <p>La Drôme est également polluée par temps de pluie du fait des surverses des déversoirs d'orage.</p> <p>La dégradation de la qualité des eaux de baignade est liée à des rejets d'eaux usées peu ou pas traités. Les sources de pollution sont de deux types, des pollutions à court terme et des pollutions chroniques. La phase 3 proposera des mesures de gestion pour les pollutions à court terme et un plan d'action visant à supprimer les pollutions chroniques à l'horizon 2015.</p>
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

L'actualisation ouvre plus large que le canal des Fondeaux et la Meyrosse la liste des vecteurs potentiels d'une pollution en y ajoutant le canal de l'Homet, le ruisseau des Combes et le ruisseau d'Aurouse.

La Drôme peut également être polluée par temps de pluie du fait des surverses des déversoirs d'orage. Il est à noter que la ville de Die projette de créer un bassin de rétention des eaux déversées

du PR/DO des Chaînes et de Chandillon ce qui réduira la pollution de temps de pluie une fois ces ouvrages réalisés.

D'autres sources de pollution et problématiques ont été recensées avec le service Eau et assainissement de la ville de Die. Elles sont classées par thèmes ci-après (elles sont classées par secteur dans le tableau pages suivantes) :

COLMATAGE DU RESEAU ET DEBORDEMENT CAR PAS D'ACCES POSSIBLE

- le réseau d'eaux usées déborde dans les jardins du Perrier. Pour pallier à ce problème, il faudrait hydro-curer le réseau mais cette portion présente une difficulté d'accès. Un seul tampon est accessible dans l'aire naturelle du Mûrier. Un tampon doit être mis à la cote,
- un problème de colmatage du réseau par des graviers est aussi relevé au quartier Saint Eloi (parking camping-car). Le réseau déborde dans le canal de l'Homet qui rejoint la Meyrosse. Un hydrocurage préventif de la canalisation amont est réalisé au minimum 1 fois par an,
- un problème de colmatage du réseau par des graviers est aussi relevé dans les jardins de l'Aube jusqu'à Vercors Park. Un hydrocurage préventif est difficile à mettre en place du fait des problèmes d'accès de la canalisation,
- un problème d'accès au PR du Plot qui rend difficile le bon entretien de cet ouvrage. Une possibilité d'accès doit être trouvée. Le passage sous la voie ferrée est trop étroit pour le passage d'un camion d'entretien.

PROBLEME DE FONCTIONNEMENT DES PR PRIVES

- problématique de la gestion des postes de refoulement privés. La ville de Die n'est pas avertie en cas de dysfonctionnement ou de déversement. Il existe 4 PR privés sur le réseau communal de Die : PR des pompiers, PR du Meyross Irish Pub, PR du lotissement des Eglises et PR du Camping de la Pinède,
- il existe un doute sur le fonctionnement du PR du Meyross Irish Pub qui remonte jusqu'à la Carline. Ce tronçon est privé.

DIVERS

- le raccordement du camping de la Pinède a été réalisé en provisoire de manière aérienne. Les travaux d'enfouissement n'ont pas été réalisés depuis. Une casse s'est déjà produite sur la conduite ce qui a généré un rejet direct d'eaux usées brutes dans la Drôme. La canalisation du Camping de la Pinède doit être enterrée,
- problème du rejet direct ANC de l'habitation de la parcelle AT 11.



> Tableau de qualification des risques

Voir document page suivante :

TABLEAU qualification des risques

CARTE Sources de pollution assainissement collectif 1/2

CARTE Sources de pollution assainissement collectif 2/2

CARTE Sources de pollution assainissement non collectif

**TABEAU QUALIFICATION DES RISQUES
POLLUTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

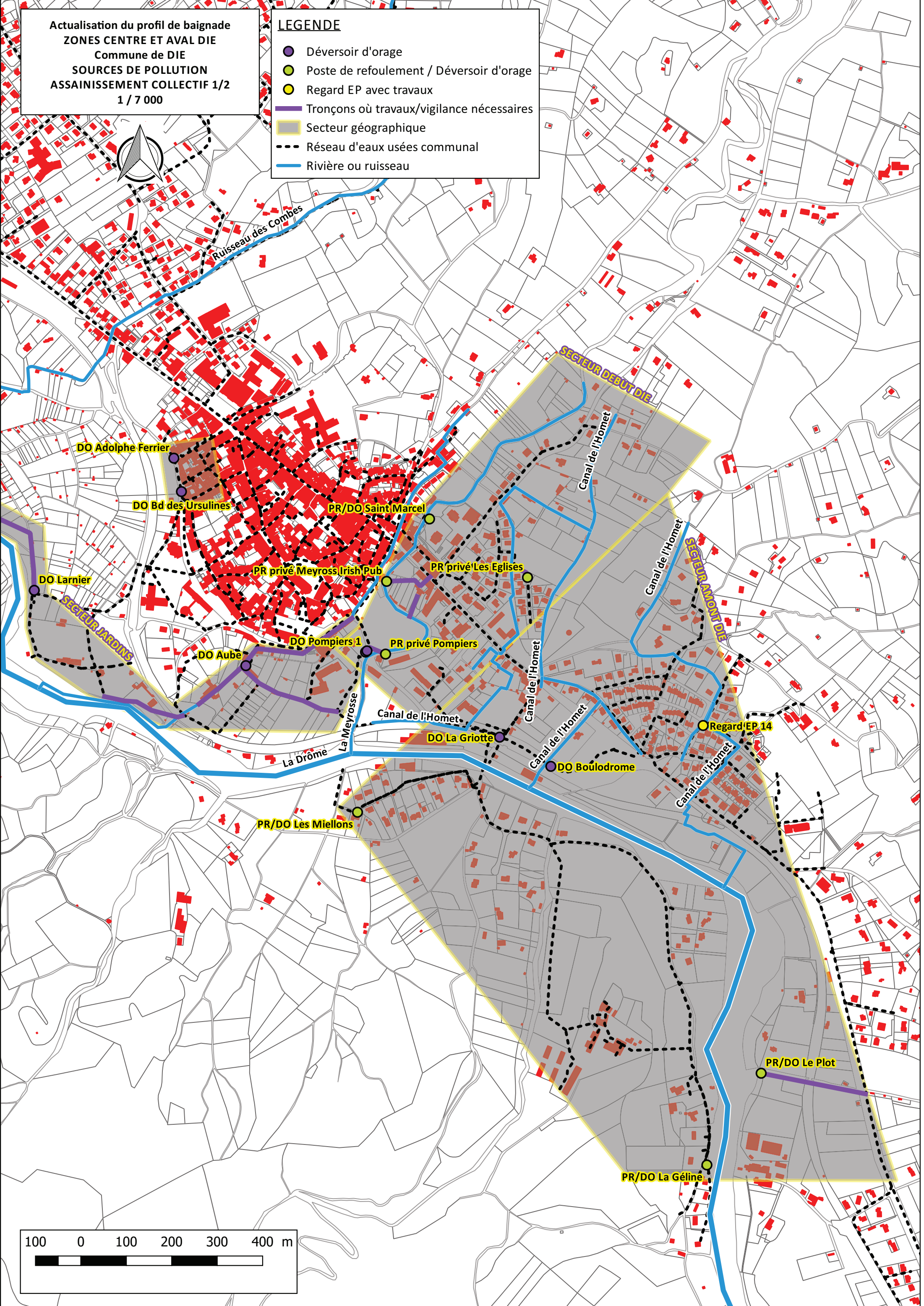
Secteur géographique	Sources de pollution Problématiques	Mesures de gestion déjà mises en place	Etat du risque	Risque de dégradation de la qualité de l'eau
SECTEUR AMONT DIE (du Plot au pont de la Griotte) Le Plot, La Géline Chanqueyras, Boulodrome	Déversement du PR du Plot	Inspection visuelle 2 fois par semaine en période estivale	Maîtrisé	MOYEN
	Problématique entretien PR du Plot car pas d'accès	/	Existant	FORT
	Déversement du PR de la Géline	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Maîtrisé	MOYEN si hydrocurage en place
	Problème commande pompes PR de la Géline	/	Existant	FORT
	Chanqueyras : raccordement EU dans regard EP 14	/	Existant	FORT
	DO Boulodrome : débordement par temps sec	Inspection visuelle 2 fois par semaine + hydrocurage annuel	Maîtrisé	MOYEN
	DO La Griotte (DO 2) : débordement par temps sec	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
	PR/DO Les Miellons	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
	Rejets EU dans le canal de l'Homet	/	Existant ?	FORT si existant
	Rejets EU dans la Meyrosse	/	Existant ?	FORT si existant
	Rejets EU dans le canal de l'Homet	/	Existant ?	FORT si existant
	SECTEUR DEBUT DIE Route de Romeyer Quartier Saint Marcel Pompriers	PR/DO Saint Marcel	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant
DO Pompriers (DO 6) : débordement par temps sec		Inspection visuelle 1 fois par semaine + hydrocurage annuel	Maîtrisé	MOYEN
Fonctionnement du PR privé Les Eglises		/	Existant ?	MOYEN si dysfonctionnement
Fonctionnement du PR privé Meyross Irish Pub		/	Existant ?	FORT si dysfonctionnement
Raccordement du PR privé Meyross Irish Pub		/	Existant ?	FORT si dysfonctionnement
Fonctionnement du PR privé des Pompriers		/	Existant ?	FORT si dysfonctionnement
PR privé pompriers qui traverse la Meyrosse		Essai à la fluorescéine : pas de perte dans la Meyrosse	Existant	FAIBLE mais vigilance
Réseau EU quartier Saint Eloi (parking camping-car)		Curage préventif du réseau au minimum 1 fois par an	Existant	MOYEN
Rejet direct dans Meyrosse habitation parcelle AT 11		/	Existant	FORT
DO Adolphe Ferrier		Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
DO Bd des Ursulines		Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
SECTEUR CENTRE VILLE		Canal des Fondeaux : partie non visitée Bd du Cagnard	/	Existant ?
	DO Aube (DO 7) : débordement par temps sec	/	Si existant	FORT si existant
	Problématique entretien réseau EU Aube car pas d'accès	/	Existant ?	FORT si existant
	Problématique débordement réseau EU Aube / Vercors Park	/	Existant	FORT
	Ancienneté réseau EU sous piscine municipale	/	Existant	FORT
	DO Larnier	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
	Ancienneté réseau EU du DO Larnier au PR/DO Chandillon	/	Existant ?	FORT si existant
	Problématique entretien réseau EU DO Larnier à Chandillon	/	Si existant	FORT
	Problématique débordement réseau EU DO Larnier à Chandillon	/	Existant	FORT
	Cabanons, tentes, caravanes dans les jardins du Perrier	/	Existant ?	FORT si existant
	Rejets EU dans le ruisseau des Combes	/	Si existant	FORT si existant
	SECTEUR CHANDILLON / JAILLANCE AUROUSE	DO CFPPA : débordement par temps sec	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant ?
DO Jaillance 1 et 2 : débordements par temps sec		Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
PR/DO Chandillon (Jaillance 3) : rejets EU par temps sec		Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
PR/DO Chandillon (Jaillance 3) : débordement par temps sec		Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	FORT
Exfiltration sur la conduite du DO de Chandillon		Conduite en partie reprise + inspection caméra	Existant	MOYEN
Rejets EU dans le ruisseau d'Aurose		/	Encore existant ?	FORT si existant
			Si existant	FORT si existant
			Existant ?	FORT si existant
			Existant	FORT si existant
			Existant	FORT si existant
			Existant	FORT si existant
			Existant	FORT si existant

SECTEUR	DO Pont Neuf : débordement par temps sec	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
PONT NEUF PONT DES CHAINES	PR/DO Pont des Chaines : débordement par temps sec	Inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale	Existant	MOYEN
	Ancienneté réseau EU du DO Pont Neuf au pont SNCF	/	Existant ?	FORT si existant
	Problématique entretien réseau Pont Neuf/Pont SNCF car pas d'accès	/	Si existant	FORT
	Fonctionnement PR privé Camping de la Pinède	/	Existant	FORT
SECTEUR COCAUSE	Conduite aérienne raccordement EU Camping de la Pinède	/	Existant ?	FORT si dysfonctionnement
	Raccordement EU dans regard EP 72	/	Existant	FORT
	Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	/	Existant	FORT
LIMITES RACCORDEMENTS RESEAU EU				
AIRE D'ETUDE	Panne d'électricité postes de refoulement	/	Existant	FAIBLE
POLLUTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
Canal de l'Homet	Rejets EU dans le canal de l'Homet	/	Existant ?	FORT si existant
Canal des Fondeaux	Rejets EU dans le canal	Contrôle de tous les ANC proches du canal par le SPANC	Existant ?	FORT si existant
Rivière la Meyrosse	Rejets EU dans la Meyrosse		Existant ?	FORT si existant
	Pollution potentielle habitation AM 206		Existant ?	FORT si existant
	Ex-Manivelle : Rejet ANC dans ancienne conduite AEP		Existant ?	FORT si existant
Ruisseau d'Aurouse	Rejets EU dans le ruisseau d'Aurouse		Existant ?	FORT si existant
Habitations proches Drôme	Rejets EU dans la Drôme		Existant ?	FORT si existant
Limites raccordements réseau EU	Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC		Existant	FORT
POLLUTION FREQUENTATION ANIMALE				
Sur les sites même de baignade	Déjections, animal mort	/	Existant	FAIBLE
POLLUTION AGRICOLE				
Aire d'étude	Lessivage des matières fécales des animaux	/	Existant	TRES FAIBLE
POLLUTIONS ACCIDENTELLES				
Aire d'étude	Accident d'un véhicule sur un pont	/	Existant	TRES FAIBLE
Aire d'étude	Dysfonctionnement des dispositifs ANC des campings	/	Existant	FAIBLE
POLLUTION PLUVIALE				
Aire d'étude	Pollution dans les eaux pluviales (autres que eaux usées)	/	Existant	TRES FAIBLE

Actualisation du profil de baignade
ZONES CENTRE ET AVAL DIE
Commune de DIE
SOURCES DE POLLUTION
ASSAINISSEMENT COLLECTIF 1/2
1 / 7 000

LEGENDE




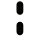



- Déversoir d'orage
- Poste de refoulement / Déversoir d'orage
- Regard EP avec travaux
- Tronçons où travaux/vigilance nécessaires
- Secteur géographique
- - - Réseau d'eaux usées communal
- Rivière ou ruisseau

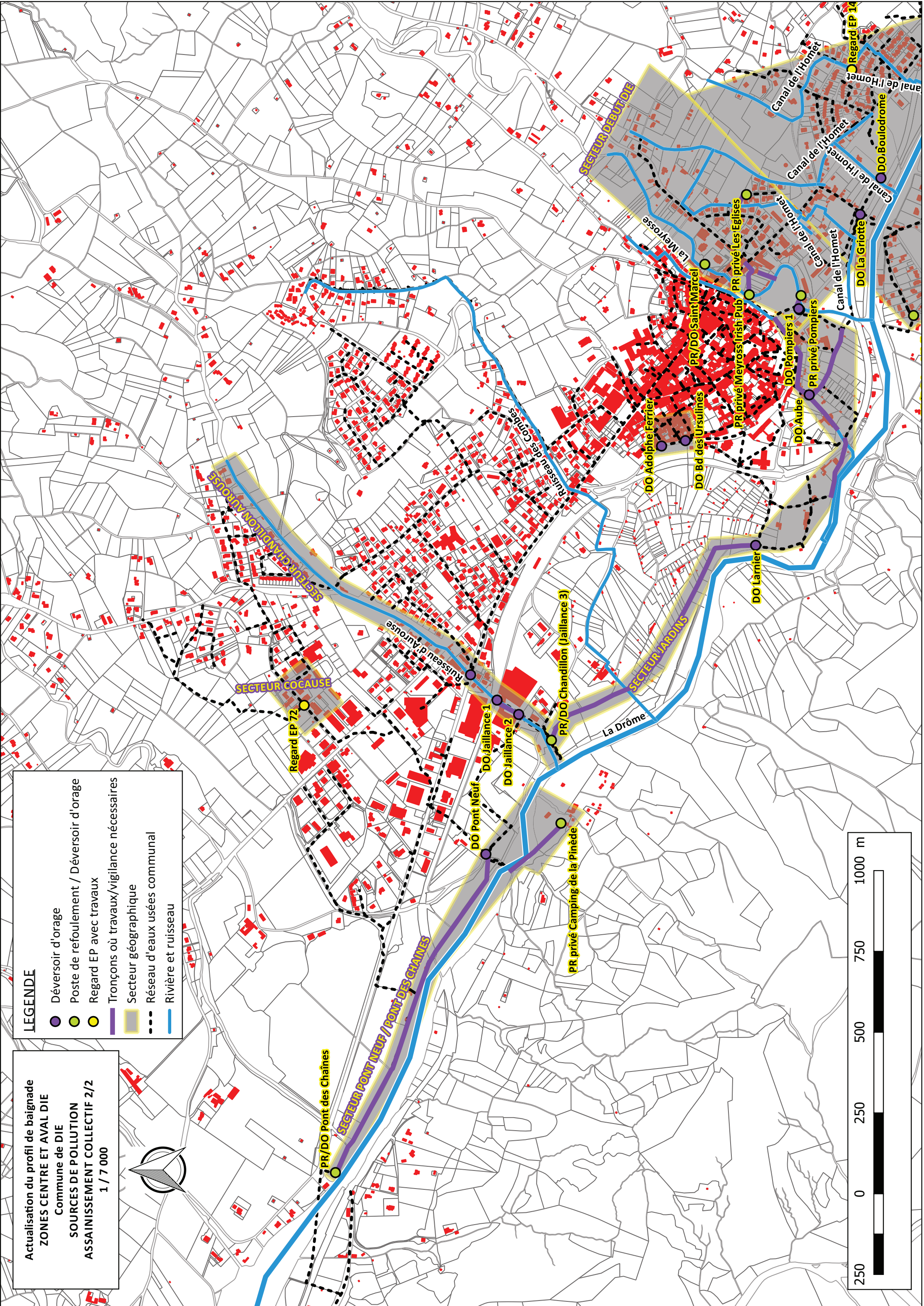
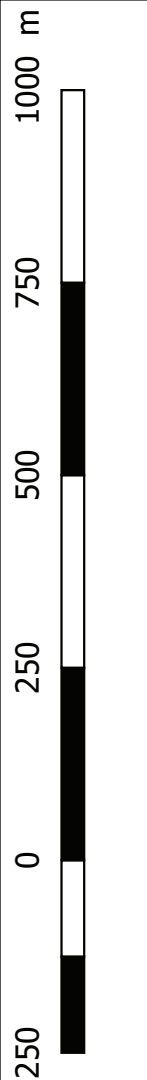


Actualisation du profil de baignade
 ZONES CENTRE ET AVAL DIE
 Commune de DIE
 SOURCES DE POLLUTION
 ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2/2
 1 / 7 000



LEGENDE

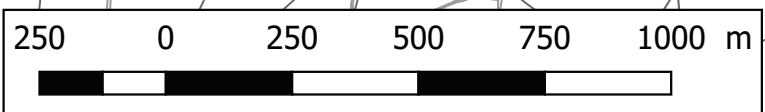
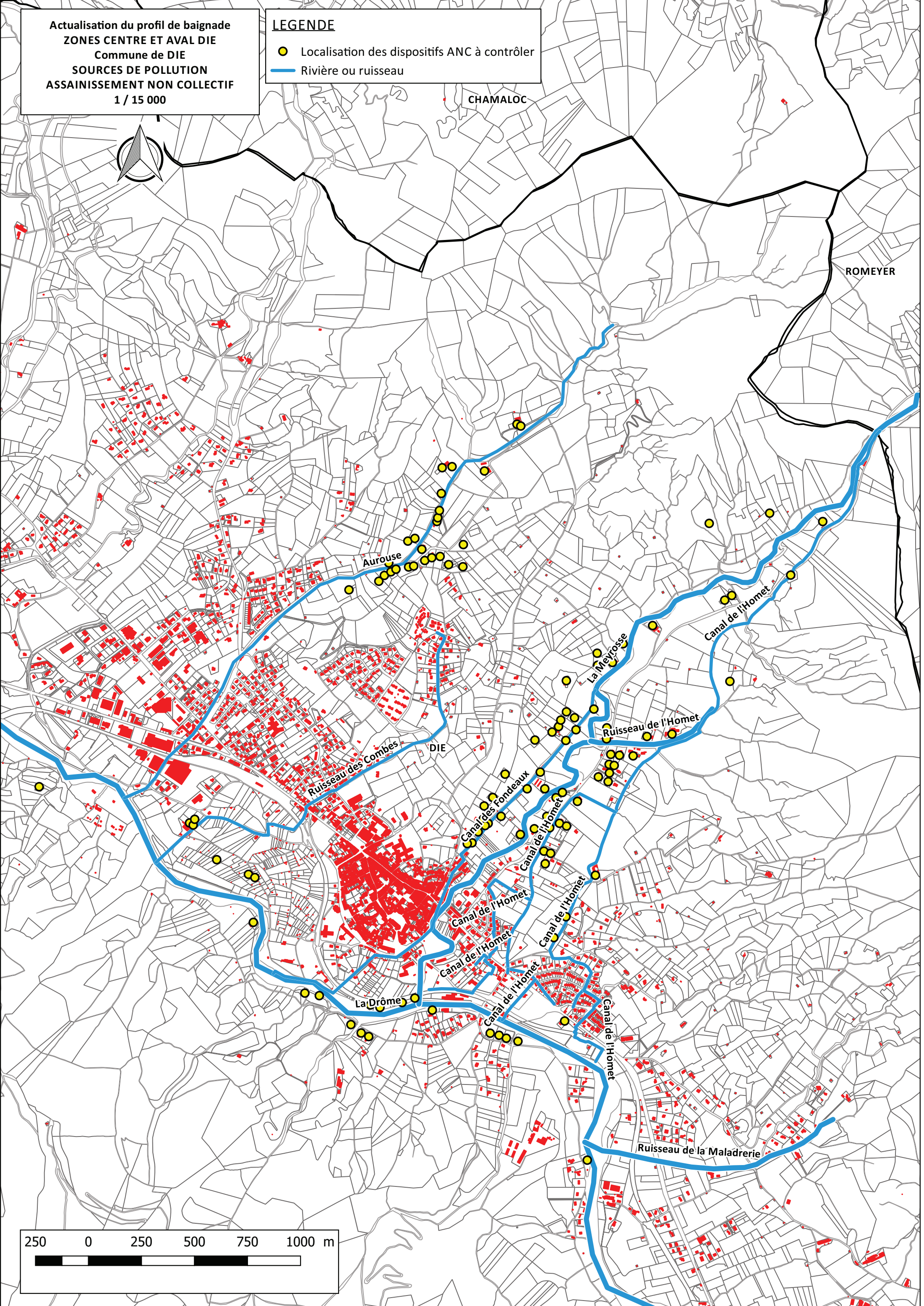
-  Déversoir d'orage
-  Poste de refoulement / Déversoir d'orage
-  Regard EP avec travaux
-  Tronçons où travaux/vigilance nécessaires
-  Secteur géographique
-  Réseau d'eaux usées communal
-  Rivière et ruisseau



Actualisation du profil de baignade
ZONES CENTRE ET AVAL DIE
Commune de DIE
SOURCES DE POLLUTION
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
1 / 15 000

LEGENDE

- Localisation des dispositifs ANC à contrôler
- Rivière ou ruisseau






PHASE 3

MESURES DE GESTION

ACTUALISATION PROFILS DE BAIGNADE
Zones de baignade centre et aval Die



6/ MESURES DE GESTION

La phase 1 d'état des lieux a inventorié l'ensemble des sources de pollution qui pouvait avoir un impact potentiel sur la qualité de l'eau du site de baignade. La phase 2, de diagnostic et de hiérarchisation, a hiérarchisé les sources de pollution recensées par temps sec, par temps de pluie et en situation exceptionnelle, rare ou accidentelle et a qualifié le risque.

La présente phase 3 a pour but de proposer des mesures de gestion pour supprimer ou réduire les causes des pollutions.

6.1/ MESURES DE GESTION DU PROFIL INITIAL

Ce paragraphe indique les mesures de gestion du profil initial et si elles ont été réalisées.

Assainissement collectif Ville de Die – Travaux généraux à réaliser

Le tableau suivant indique les travaux à réaliser ainsi que leur programmation.

Source de pollution à supprimer	Action à mener	Travaux réalisés par	Date de réalisation
Surverse des déversoirs d'orage n° 2, 6, 7 et 10 par temps sec	Reprise de l'étanchéité de la cunette du déversoir	Services techniques de la ville de Die	Courant 2012
Surverse des déversoirs d'orage suite à une obstruction liée à un orage	Etablissement d'un tour d'inspection de fréquence mensuelle et après chaque gros orage en période estivale	L'inspection est réalisée par l'agent chargé de l'entretien de la station d'épuration qui vérifie, en même temps, les postes de refoulement	Déjà établi
Rejet d'eaux usées brutes (canal des Fondeaux et autres secteurs)	Vérification des branchements Rue des jardins, parking Office de Tourisme et secteur Pierre Pointue, envoi d'un courrier aux propriétaires	Vérification effectuée par les Services techniques de la ville de Die Courrier envoyé par le secrétariat du service eau et Assainissement de la ville de Die	Courant 2012
Rejets d'eaux usées dans une canalisation d'eau pluviale	Recherche des habitations mal raccordées, envoi d'un courrier aux propriétaires	Vérification effectuée par les Services techniques de la ville de Die Courrier envoyé par le secrétariat du service eau et Assainissement de la ville de Die	Courant 2012

La plupart des actions à mener ont été réalisées. Celles qui ne l'ont pas été ont été reportées dans le nouveau tableau de mesures de gestion.

Assainissement collectif Ville de Die – Mesures de gestion

Etat profil initial	<p>Les simulations de la phase 2 ont montré que la surverse des déversoirs d'orage peut dégrader la qualité des eaux de baignade.</p> <p>Afin d'alerter les baigneurs en cas de surverse des déversoirs d'orage, les mesures suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un détecteur de surverse sur les DO de Chandillon, de Larnier et de Jaillance (obligatoire dans le cadre de l'autosurveillance) pourvu d'une alerte téléphonique en cas de surverse, - Mise en place d'une astreinte au sein du service Eau et Assainissement de la ville de Die afin d'être présent en cas d'alerte, - Transmission de l'information à la Police Municipale, chargée d'alerter les baigneurs. <p>L'alerte des baigneurs s'effectuera dans les conditions suivantes. Il sera mis en place un mât à côté du panneau d'affichage comportant la fiche de synthèse du profil de baignade. Lorsqu'il n'y a pas de danger, un drapeau vert sera accroché au mât. En cas de danger, la Police Municipale accrochera un drapeau rouge qu'elle laissera pendant une durée de 12 h avant de remettre le drapeau vert.</p> <p>Pour la zone centre, le panneau d'affichage et le mât d'alerte seront positionnés au niveau des accès piétons, vers le Pont Rompu. Les baigneurs passeront devant avant de descendre à la Drôme.</p> <p>Pour la zone aval, le positionnement du panneau d'affichage et du mât d'alerte est en cours de réflexion. Compte tenu que la zone de baignade comporte deux campings, il semble nécessaire de mettre en place au moins deux dispositifs.</p>
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

Un détecteur de surverse a été mis en place sur les DO de Chandillon, Larnier et Jaillance.

Le mât d'alerte et les panneaux d'affichage n'ont pas été mis en place.

Assainissement non collectif – Travaux généraux à réaliser

Etat profil initial	<p>Ce paragraphe traite des zones en assainissement individuel situées en amont hydraulique des zones de baignade sur la commune de Die. Treize rejets non traités ont été mis en évidence par l'enquête réalisée au cours de la phase 2.</p> <p>Ces rejets non traités constituent des points noirs qui ont un impact certain sur la qualité de l'eau. Ces sources de pollution doivent être supprimées afin d'atteindre une qualité d'eau suffisante en 2015.</p>
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL :

Le SPANC a organisé un programme de contrôles des dispositifs ANC situés à proximité du Canal des Fondeaux et de la Meyrosse. Plusieurs propriétaires ont effectué des travaux.

Assainissement non collectif – Plan d'action

Etat profil initial	<p>La commune de Die a créé un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et embauché une personne pour réaliser les contrôles des installations existantes.</p> <p>Le contrôle des installations du secteur des Fondeaux et de la route de Romeyer (à proximité de la Meyrosse) a commencé et doit s'achever fin août 2012.</p> <p>Suite à l'analyse des comptes-rendus des contrôles, la mairie organisera une réunion de quartier afin de présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact des rejets non traités sur la qualité des eaux de baignade, - le résultat des contrôles, - la responsabilité de la commune en matière d'assainissement, - les obligations de contrôle du SPANC : contrôle de la conception, contrôle de l'exécution des travaux, contrôle du fonctionnement, - l'obligation des propriétaires de se mettre aux normes. <p>Cette réunion est prévue courant septembre 2012 ce qui laisse 2 années aux propriétaires pour effectuer les travaux avant début 2015.</p> <p>Début 2014, la commune relancera les propriétaires qui n'auront pas effectué les travaux.</p> <p>La réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel peut être aidé par l'Agence de l'Eau mais c'est la commune qui doit porter le programme de réhabilitation. Compte tenu d'un fonctionnement en sous-effectif actuellement, la commune ne souhaite pas s'engager dans un tel programme. Le coût des travaux sera à la charge seule du propriétaire privé.</p> <p>Les points noirs prioritaires concernent les habitations riveraines de la Meyrosse et du canal des Fondeaux. Cependant, l'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que les zones d'assainissement individuel plus éloignées peuvent aussi être à l'origine d'une pollution diffuse. Dans un deuxième temps, l'état des dispositifs d'assainissement individuel du quartier de Vaux, de la route de Romeyer et des cabanons et tentes/caravanes du secteur du Perrier devra être vérifié également.</p> <p>Etant donné la nature permanente des pollutions, il ne peut pas être proposé de mesures de gestion avec détermination d'un indicateur et d'un seuil d'alerte si ce n'est la réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel.</p>
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Depuis la rédaction de ce plan d'action, un SPANC intercommunal a été créé.

6.2/ NOUVELLES MESURES DE GESTION

Suite au recensement des travaux non réalisés du profil initial et des nouvelles sources potentielles de pollution, de nouvelles mesures de gestion ont été établies. Ces mesures sont validées par la Ville de Die pour la partie « Assainissement collectif » et par le SPANC pour la partie « Assainissement non collectif ».

Les mesures de gestion ont été classées en 3 types : Connaissance, Prévention et Curatif.

Un calendrier de mise en œuvre a été fixé.

Les mesures de gestion sont classées par secteur géographique. Des cartes indiquent la localisation de ces secteurs en phase 2.

Voir document page suivante :

TABLEAU Mesures de gestion – DIE CENTRE

TABLEAU Mesures de gestion – DIE AVAL

TABLEAU MESURES DE GESTION - DIE CENTRE

POLLUTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Secteur géographique	Sources de pollution Problématiques	Type de mesures de gestion	Distances de la zone de baignade	Mesures de gestion	Calendrier de mise en œuvre	
SECTEUR AMONT DIE (du Plot au pont de la Griotte) Le Plot, La Géline Chanqueyras, Boulodrome	Déversement du PR du Plot	Prévention	1.8 km	Maintien de l'inspection visuelle 2 fois/semaine en été	En place	
	Problématique entretien PR du Plot car pas d'accès	Curatif	1.8 km	Création d'un accès pour intervention préventive/curative	2025	
		Prévention	1.8 km	Hydrocurage régulier du PR	2025	
	Déversement du PR de la Géline	Prévention	2 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
	Problème commande pompes PR de la Géline	Curatif	2 km	Installation d'une sonde piézométrique à la place des poires	Septembre 2023	
	Chanqueyras : raccordement EU dans regard EP 14	Curatif	1.3 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024	
	DO Boulodrome : débordement par temps sec	Prévention	1.1 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage annuel	En place	
	DO La Griotte (DO 2) : débordement par temps sec	Prévention	0.86 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
	PR/DO Les Miellons	Prévention	0.6 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
	Rejets EU dans le canal de l'Homet	Connaissance	0.6 à 1.3 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires:	2024/2025	
Rejets EU dans la Meyrosse	Connaissance	0.6 à 1.3 km	Inspection visuelle de la Meyrosse	2024/2025		
SECTEUR DEBUT DIE Route de Romeyer Quartier Saint Marcel Pompriers	Rejets EU dans le canal de l'Homet	Connaissance	0.6 à 1.3 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires	2024/2025	
	PR/DO Saint Marcel	Prévention	1.2 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
	DO Pompriers (DO 6) : débordement par temps sec	Prévention	0.8 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage	En place	
	Fonctionnement du PR privé Les Eglises	Connaissance	1.5 km	Accompagnement technique au besoin	2024	
	Fonctionnement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	1 km	Accompagnement technique au besoin	2024	
	Raccordement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	1 km	Accompagnement technique au besoin	2024	
	Fonctionnement du PR privé des Pompriers	Connaissance	0.8 km	Accompagnement technique au besoin	2024	
	PR privé pompriers qui traverse la Meyrosse	Prévention	0.8 km	Maintien de la vigilance	En place	
	Réseau EU quartier Saint Eloi (parking camping-car)	Prévention	0.6 km	Maintien de la vigilance et de l'hydrocurage annuel	En place	
	Rejet direct dans Meyrosse habitation parcelle AT 11	Curatif	0.9 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024/2025	
SECTEUR CENTRE VILLE	DO Adolphe Ferrier	Prévention	0.6 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024	
	DO Bd des Ursulines	Prévention	0.6 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024	
SECTEUR JARDINS AUBE ET PERRIER PISCINE/CAMPING MUNICIPAL	Canal des Fondeaux : partie non visitée Bd du Cagnard	Connaissance	0.6 km	1) Prélèvements amont tunnel OT et aval partie souterraine	2026	
	DO Aube (DO 7) : débordement par temps sec	Curatif	0.6 km	2) Raccordement des branchements sur le réseau EU	2026	
		Connaissance	0.3 km	Suivi du DO pendant 1 année	2024	
	Problématique entretien réseau EU Aube car pas d'accès	Curatif	0.3 à 0.5 km	Création d'un accès		
	Problématique débordement réseau EU Aube / Vercors Park	Prévention	0.3 à 0.5 km	Hydrocurage annuel du réseau EU	2024	
Ancien réseau EU sous piscine municipale	Curatif	0 à 80 m	Pose d'un nouveau réseau EU du pont SNCF au Camping Mun	2024		
LIMITES RACCORDEMENTS RESEAU EU	Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 1.2 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024	
AIRE D'ETUDE	Panne d'électricité postes de refoulement	/	0.8 à 18 km	Créer annuaire de crise	En place	
POLLUTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF						
Canal de l'Homet Canal des Fondeaux Rivière la Meyrosse	Rejets EU dans le canal de l'Homet	Prévention	0.6 à 1.3 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025	
	Rejets EU dans le canal	Prévention	0 à 2.1 km	Relance des propriétaires devant effectuer des travaux	2024/2025	
	Rejets EU dans la Meyrosse	Prévention	1.3 à 4.2 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025	
	Pollution potentielle habitation AM 206	Connaissance	2.5 km	Vérification rejet du tuyau qui sort du mur	2024/2025	
	Ex-Manivelle : Rejet ANC dans ancienne conduite AEP	Prévention	1.5 km	Relance propriétaire pour mise aux normes de l'installation ANC	2024/2025	
Habitations proches Drôme	Rejets EU dans la Drôme	Prévention	0.2 à 2 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025	
AIRE D'ETUDE	Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 1.2 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024	
POLLUTION FREQUENTATION ANIMALE						
Sur les sites même de baignade	Déjections, animal mort	/	0 m	Pas de mesure de gestion	/	
POLLUTION AGRICOLE						
Aire d'étude	Lessivage des matières fécales des animaux	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/	
POLLUTIONS ACCIDENTELLES						

Aire d'étude	Accident d'un véhicule sur un pont	/	0.8 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/
Aire d'étude	Dysfonctionnement des dispositifs ANC des campings	/	13 à 18 km	Pas de mesure de gestion (contrôle SPANC ou DDT)	/
POLLUTION PLUVIALE					
Aire d'étude	Pollution dans les eaux pluviales (autres que eaux usées)	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/

Codes tableau :

SDA

Schéma Directeur d'Assainissement

Mesure de gestion en place

TABLEAU MESURES DE GESTION - DIE AVAL

POLLUTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Secteur géographique	Sources de pollution Problématiques	Distances de la zone de baignade	Mesures de gestion	Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre
SECTEUR AMONT DIE (du Plot au pont de la Griotte) Le Plot, La Géline Chanqueyras, Boulodrome	Déversement du PR du Plot	Prévention	3.3 km	Maintien de l'inspection visuelle 2 fois/semaine en été	En place
	Problématique entretien PR du Plot car pas d'accès	Curatif	3.3 km	Création d'un accès pour intervention préventive/curative	2025
		Prévention	3.3 km	Hydrocurage régulier du PR	2025
	Déversement du PR de la Géline	Prévention	3.5 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
	Problème commande pompes PR de la Géline	Curatif	3.5 km	Installation d'une sonde piézométrique à la place des poires	Septembre 2023
	Chanqueyras : raccordement EU dans regard EP 14	Curatif	2.8 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024
	DO Boulodrome : débordement par temps sec	Prévention	2.6 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage annuel	En place
	DO La Griotte (DO 2) : débordement par temps sec	Prévention	2.36 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
	PR/DO Les Miellons	Prévention	2.1 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
	Rejets EU dans le canal de l'Homel	Connaissance	2.1 à 2.8 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires:	2024/2025
	Rejets EU dans la Meyrosse	Connaissance	2.1 à 2.8 km	Inspection visuelle de la Meyrosse	2024/2025
	Rejets EU dans le canal de l'Homel	Connaissance	2.1 à 2.8 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires	2024/2025
	PR/DO Saint Marcel	Prévention	2.7 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
	DO Pompiers (DO 6) : débordement par temps sec	Prévention	2.3 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage	En place
SECTEUR DEBUT DIE Route de Romeyer Quartier Saint Marcel Pompiers	Fonctionnement du PR privé Les Eglises	Connaissance	3 km	Accompagnement technique au besoin	2024
	Fonctionnement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	2.5 km	Accompagnement technique au besoin	2024
	Raccordement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	2.5 km	Accompagnement technique au besoin	2024
	Fonctionnement du PR privé des Pompiers	Connaissance	2.3 km	Accompagnement technique au besoin	2024
	PR privé pompiers qui traverse la Meyrosse	Prévention	2.3 km	Maintien de la vigilance	En place
	Réseau EU quartier Saint Eloi (parking camping-car)	Prévention	2.1 km	Maintien de la vigilance et de l'hydrocurage annuel	En place
	Rejet direct dans Meyrosse habitation parcelle AT 11	Curatif	2.4 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024/2025
	DO Adolphe Ferrier	Prévention	2.1 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024
	DO Bd des Ursulines	Prévention	2.1 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024
	Canal des Fondeaux : partie non visitée Bd du Cagnard	Connaissance	2.1 km	1) Prélèvements amont tunnel OT et aval partie souterraine	2026
	DO Aube (DO 7) : débordement par temps sec	Curatif	2.1 km	2) Raccordement des branchements sur le réseau EU	2026
		Connaissance	1.8 km	Suivi du DO pendant 1 année	2024
	Problématique entretien réseau EU Aube car pas d'accès	Curatif	1.8 à 2 km	Création d'un accès	
	Problématique débordement réseau EU Aube / Vercors Park	Prévention	1.8 à 2 km	Hydrocurage annuel du réseau EU	2024
Ancienneté réseau EU sous piscine municipale	Curatif	1.5 à 1.58 km	Pose d'un nouveau réseau EU du pont SNCF au Camping Mun.	2024	
DO Larnier	Prévention	0.9 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
Ancienneté réseau EU du DO Larnier au PR/DO Chandillon	Connaissance	85 à 900 m	1) Inspection caméra + essais étanchéité si besoin	2024	
	Curatif	85 à 900 m	2) Pose d'un nouveau réseau EU étanche	En attente SDA	
Problématique entretien réseau EU DO Larnier à Chandillon	Curatif	85 à 900 m	Création d'un accès	En attente SDA	
Problématique débordement réseau EU DO Larnier à Chandillon	Prévention	85 à 900 m	Hydrocurage annuel du réseau EU	En attente SDA	
Cabanons, tentes, caravanes dans les jardins du Perrier	Connaissance	0.5 à 0.9 km	1) Enquête	2026	
	Curatif	0.5 à 0.9 km	2) Contrôle des ANC	2026	
Rejets EU dans le ruisseau des Combes	Connaissance	0.4 à 2.5 km	Inspection visuelle	2024/2025	
DO CFPFA : débordement par temps sec	Prévention	0.5 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
DO Jaillance 1 et 2 : débordements par temps sec	Prévention	0.2 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
PR/DO Chandillon (Jaillance 3) : rejets EU par temps sec	Curatif	0.15 km	Suppression de l'arrivée d'un réseau de la Cave Jaillance	2024/2025	
PR/DO Chandillon (Jaillance 3) : débordement par temps sec	Prévention	0.15 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
Exfiltration sur la conduite du DO de Chandillon	Connaissance	0.15 km	1) Inspection caméra + essais étanchéité si besoin	2024/2025	
	Curatif	0.15 km	2) Pose d'un nouveau réseau EU étanche	En attente SDA	
Rejets EU dans le ruisseau d'Aurouse	Connaissance	85 m à 1.5 km	Inspection visuelle	2024/2025	
DO Pont Neuf : débordement par temps sec	Prévention	0 m	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	

SECTEUR	PR/DO Pont des Chaines : débordement par temps sec	Prévention	0 m	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place	
PONT NEUF PONT DES CHAINES	Ancienneté réseau EU du DO Pont Neuf au pont SNCF	Connaissance	0 m	1) Inspection caméra + essais étanchéité si besoin	2024	
	Problématique entretien réseau Pont Neuf/Pont SNCF car pas d'accès Conduite aérienne raccordement EU Camping de la Pinède	Curatif	0 m	2) Pose d'un nouveau réseau EU étanche	En attente SDA	
		Curatif	0 m	1) Création d'un accès	En attente SDA	
		Prévention	0 m	2) Hydrocurage annuel du réseau EU	En attente SDA	
SECTEUR COCAUSE	Raccordement EU dans regard EP 72	Curatif	1.5 km	Pose du réseau définitif enterré	Fonction camping 2024	
LIMITES RACCORDEMENTS RESEAU EU	Raccordement EU dans regard EP 72	Connaissance	0 à 2.7 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024	
AIRE D'ETUDE	Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	/	0 à 18 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024	
POLLUTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Panne d'électricité postes de refoulement	/	0 à 18 km	Créer annuaire de crise	En place	
POLLUTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Canal de l'Hommet	Prévention	2.1 à 2.8 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025	
	Canal des Fondeaux	Prévention	1.5 à 3.6 km	Relance des propriétaires devant effectuer des travaux	2024/2025	
	Rivière la Meyrosse	Prévention	2.8 à 5.7 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025	
	Pollution potentielle habitation AM 206	Connaissance	4 km	Vérification rejet du tuyau qui sort du mur	2024/2025	
		Prévention	3 km	Relance propriétaire pour mise aux normes de l'installation ANC	2024/2025	
	Ruisseau d'Aurouse	Prévention	85 m à 1.5 km	Vérification des ANC proches du ruisseau	2024/2025	
	Habitations proches Drôme	Prévention	1.7 à 3.5 km	Vérification des ANC proches de la rivière	2024/2025	
	AIRE D'ETUDE	Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 2.7 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024
	POLLUTION FREQUENTATION ANIMALE	Sur les sites même de baignade	/	0 m	Pas de mesure de gestion	/
	POLLUTION AGRICOLE	Déjections, animal mort	/	0 m	Pas de mesure de gestion	/
POLLUTIONS ACCIDENTELLES	Lessivage des matières fécales des animaux	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/	
POLLUTION PLUVIALE	Aire d'étude	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/	
	Aire d'étude	/	14.5 à 18 km	Pas de mesure de gestion (contrôle SPANC ou DDT)	/	
POLLUTION PLUVIALE	Pollution dans les eaux pluviales (autres que eaux usées)	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/	

Codes tableau :

SDA

Schéma Directeur d'Assainissement

Mesure de gestion en place



FICHES DE SYNTHÈSE

ACTUALISATION PROFILS DE BAIGNADE
Zones de baignade centre et aval Die



7/ FICHES DE SYNTHÈSE

Les fiches synthétiques des profils baignade ont été actualisées et reprennent de manière synthétique les principaux éléments de ce rapport.

Elles devront être affichées sur les sites de baignade.

Voir document page suivante :

Fiche de synthèse du profil de baignade – DIE CENTRE

Fiche de synthèse du profil de baignade – DIE AVAL

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE (1/2)

Région RHONE ALPES AUVERGNE – Département de la Drôme (26) – Commune de DIE – Site de baignade DIE CENTRE

Contact de la personne responsable de la baignade : Mme le Maire de DIE – administration@mairie-die.fr

Date d'élaboration du profil : Août 2023

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

Caractéristiques physiques de la zone	
Implantation du site	Baignade en rivière (La Drôme)
Nature des plages	Naturelles (alluvions)
Équipements et usages de la zone	
Période de fréquentation	Généralement du 01/06 au 15/09
Fréquentation journalière estimée	± 100 baigneurs en pointe
Équipements sanitaires	/
Statut de la baignade	Autorisée
Poste de secours / Surveillance	Non – Baignade non surveillée
Stationnement	Parking public à proximité
Accès aux animaux	Oui (pas d'interdiction)
Autres équipements	Piscine et camping municipaux à proximité
Spécificité du site	Turbidité naturelle de l'eau liée à la nature géologique des terrains du bassin versant



Localisation et schéma de la zone



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITÉ DU SITE DE BAINNADE

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Classement de la qualité de l'eau	En travaux	En travaux	En travaux	En travaux	En travaux

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE (2/2)

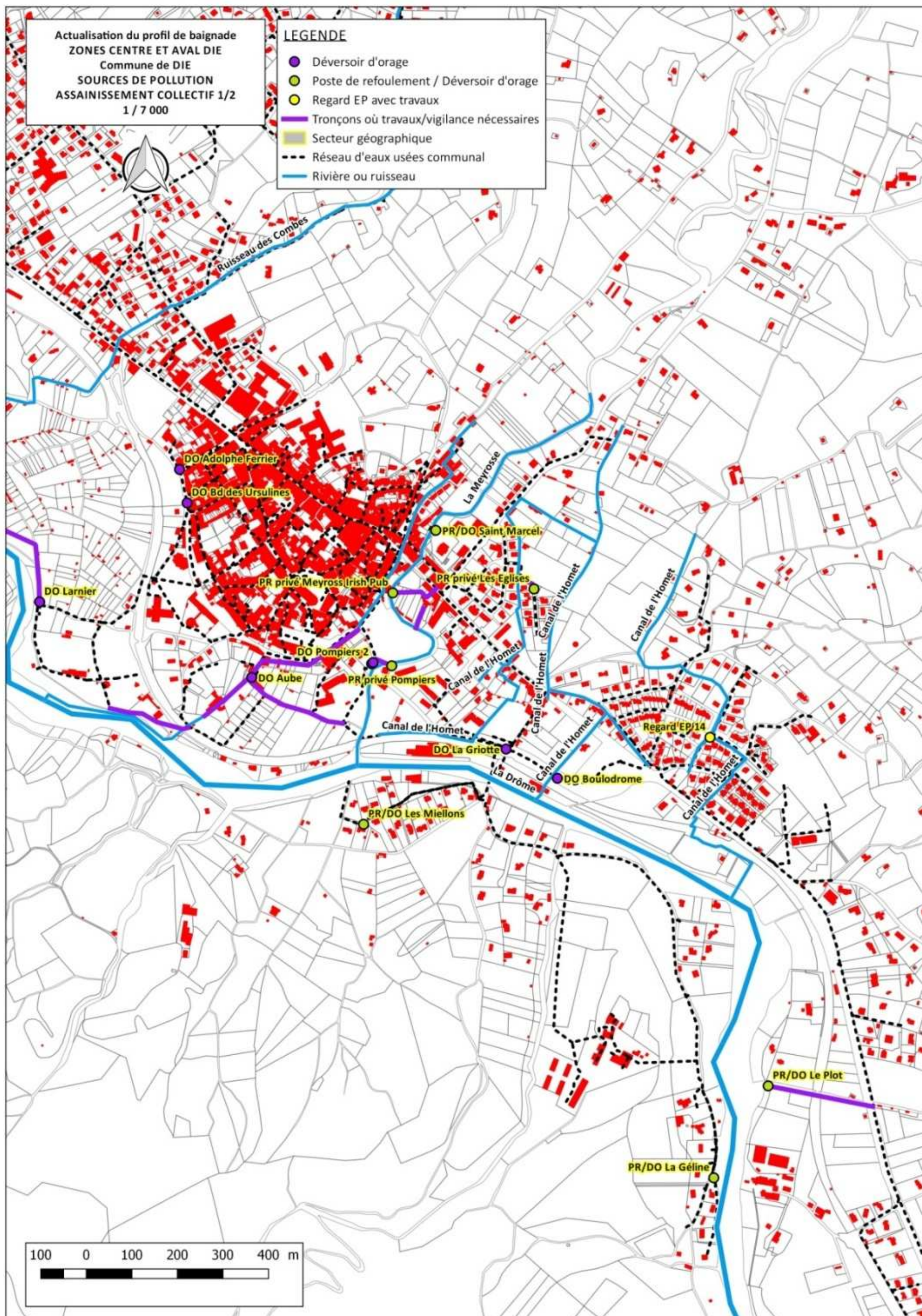
INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Sources de pollution Problématiques	Type de mesures de gestion	Distances de la zone de baignade	Mesures de gestion	Calendrier de mise en œuvre
POLLUTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Déversement du PR du Plot	Prévention	1.8 km	Maintien de l'inspection visuelle 2 fois/semaine en été	En place
Problématique entretien PR du Plot car pas d'accès	Curatif	1.8 km	Création d'un accès pour intervention préventive/curative	2025
	Prévention	1.8 km	Hydrocurage régulier du PR	2025
Déversement du PR de la Géline	Prévention	2 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Problème commande pompes PR de la Géline	Curatif	2 km	Installation d'une sonde piézométrique à la place des poires	Septembre 2023
Chanqueyras : raccordement EU dans regard EP 14	Curatif	1.3 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024
DO Boulodrome : débordement par temps sec	Prévention	1.1 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage annuel	En place
DO La Griotte (DO 2) : débordement par temps sec	Prévention	0.86 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
PR/DO Les Miellons	Prévention	0.6 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Rejets EU dans le canal de l'Homet	Connaissance	0.6 à 1.3 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires	2024/2025
Rejets EU dans la Meyrosse	Connaissance	0.6 à 1.3 km	Inspection visuelle de la Meyrosse	2024/2025
Rejets EU dans le canal de l'Homet	Connaissance	0.6 à 1.3 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires	2024/2025
PR/DO Saint Marcel	Prévention	1.2 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
DO Pompiers (DO 6) : débordement par temps sec	Prévention	0.8 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage	En place
Fonctionnement du PR privé Les Eglises	Connaissance	1.5 km	Accompagnement technique au besoin	2024
Fonctionnement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	1 km	Accompagnement technique au besoin	2024
Raccordement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	1 km	Accompagnement technique au besoin	2024
Fonctionnement du PR privé des Pompiers	Connaissance	0.8 km	Accompagnement technique au besoin	2024
PR privé pompiers qui traverse la Meyrosse	Prévention	0.8 km	Maintien de la vigilance	En place
Réseau EU quartier Saint Eloi (parking camping-car)	Prévention	0.6 km	Maintien de la vigilance et de l'hydrocurage annuel	En place
Rejet direct dans Meyrosse habitation parcelle AT 11	Curatif	0.9 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024/2025
DO Adolphe Ferrier	Prévention	0.6 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024
DO Bd des Ursulines	Prévention	0.6 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024
Canal des Fondeaux : partie non visitée Bd du Cagnard	Connaissance	0.6 km	1) Prélèvements amont tunnel OT et aval partie souterraine	2026
	Curatif	0.6 km	2) Raccordement des branchements sur le réseau EU	2026
DO Aube (DO 7) : débordement par temps sec	Connaissance	0.3 km	Suivi du DO pendant 1 année	2024
Problématique entretien réseau EU Aube car pas d'accès	Curatif	0.3 à 0.5 km	Création d'un accès	
Problématique débordement réseau EU Aube / Vercors Park	Prévention	0.3 à 0.5 km	Hydrocurage annuel du réseau EU	2024
Ancienneté réseau EU sous piscine municipale	Curatif	0 à 80 m	Pose d'un nouveau réseau EU du pont SNCF au Camping Mun.	2024
Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 1.2 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024
Panne d'électricité postes de refoulement	/	0.8 à 18 km	Créer annuaire de crise	En place
POLLUTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
Rejets EU dans le canal de l'Homet	Prévention	0.6 à 1.3 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025
Rejets EU dans le canal	Prévention	0 à 2.1 km	Relance des propriétaires devant effectuer des travaux	2024/2025
Rejets EU dans la Meyrosse	Prévention	1.3 à 4.2 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025
Pollution potentielle habitation AM 206	Connaissance	2.5 km	Vérification rejet du tuyau qui sort du mur	2024/2025
Ex-Manivelle : Rejet ANC dans ancienne conduite AEP	Prévention	1.5 km	Relance propriétaire pour mise aux normes de l'installation ANC	2024/2025
Rejets EU dans la Drôme	Prévention	0.2 à 2 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025
Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 1.2 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024
POLLUTION FREQUENTATION ANIMALE				
Déjections, animal mort	/	0 m	Pas de mesure de gestion	/
POLLUTION AGRICOLE				
Lessivage des matières fécales des animaux	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/
POLLUTIONS ACCIDENTELLES				
Accident d'un véhicule sur un pont	/	0.8 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/
Dysfonctionnement des dispositifs ANC des campings	/	13 à 18 km	Pas de mesure de gestion (contrôle SPANC ou DDT)	/
POLLUTION PLUVIALE				
Pollution dans les eaux pluviales (autres que eaux usées)	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/

Codes tableau :

SDA	Schéma Directeur d'Assainissement
	Mesure de gestion en place

LOCALISATION DES SOURCES DE POLLUTION



FICHE DE SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE (1/2)

Région RHONE ALPES AUVERGNE – Département de la Drôme (26) – Commune de DIE – Site de baignade DIE AVAL

Contact de la personne responsable de la baignade : Mme le Maire de DIE – administration@mairie-die.fr

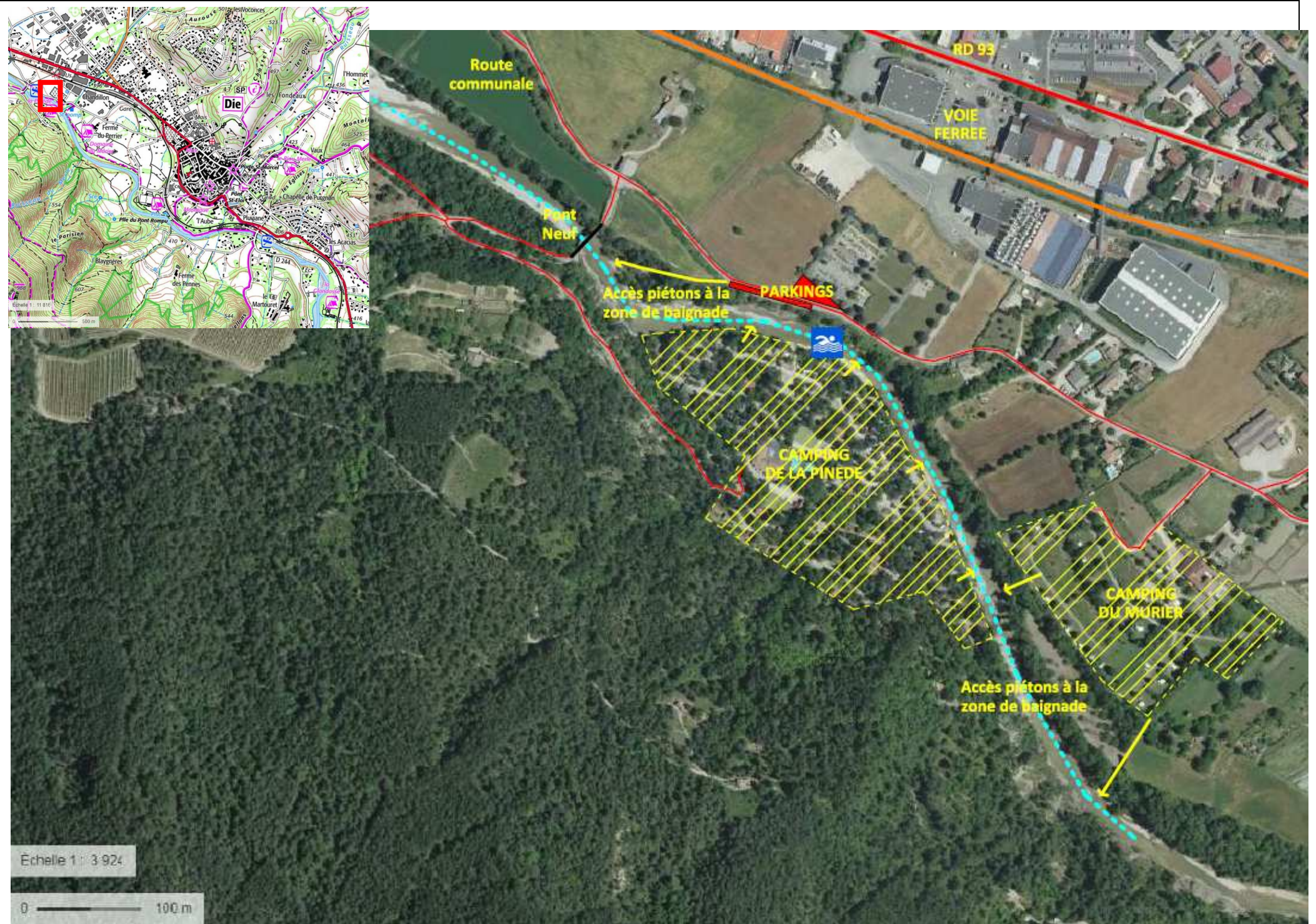
Date d'élaboration du profil : Août 2023

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

Caractéristiques physiques de la zone	
Implantation du site	Baignade en rivière (La Drôme)
Nature des plages	Naturelles (alluvions)
Équipements et usages de la zone	
Période de fréquentation	Généralement du 01/06 au 15/09
Fréquentation journalière estimée	± 170 baigneurs en pointe
Équipements sanitaires	/
Statut de la baignade	Autorisée
Poste de secours / Surveillance	Non – Baignade non surveillée
Stationnement	Parking public à proximité
Accès aux animaux	Oui (pas d'interdiction)
Autres équipements	Campings de la Pinède et du Mûrier à proximité
Spécificité du site	Turbidité naturelle de l'eau liée à la nature géologique des terrains du bassin versant



Localisation et schéma de la zone



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITÉ DU SITE DE BAINNADE

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Classement de la qualité de l'eau	En travaux	En travaux	En travaux	En travaux	En travaux

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE (2/2)

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Sources de pollution Problématiques	Distances de la zone de baignade	Mesures de gestion	Calendrier de mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre
POLLUTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Déversement du PR du Plot	Prévention	3.3 km	Maintien de l'inspection visuelle 2 fois/semaine en été	En place
Problématique entretien PR du Plot car pas d'accès	Curatif	3.3 km	Création d'un accès pour intervention préventive/curative	2025
	Prévention	3.3 km	Hydrocurage régulier du PR	2025
Déversement du PR de la Géline	Prévention	3.5 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Problème commande pompes PR de la Géline	Curatif	3.5 km	Installation d'une sonde piézométrique à la place des poires	Septembre 2023
Chanqueyras : raccordement EU dans regard EP 14	Curatif	2.8 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024
DO Boulodrome : débordement par temps sec	Prévention	2.6 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage annuel	En place
DO La Griotte (DO 2) : débordement par temps sec	Prévention	2.36 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
PR/DO Les Miellons	Prévention	2.1 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Rejets EU dans le canal de l'Hommet	Connaissance	2.1 à 2.8 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires	2024/2025
Rejets EU dans la Meyrosse	Connaissance	2.1 à 2.8 km	Inspection visuelle de la Meyrosse	2024/2025
Rejets EU dans le canal de l'Hommet	Connaissance	2.1 à 2.8 km	Inspection visuelle du canal principal et des secondaires	2024/2025
PR/DO Saint Marcel	Prévention	2.7 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
DO Pompiers (DO 6) : débordement par temps sec	Prévention	2.3 km	Maintien de l'inspection visuelle + hydrocurage	En place
Fonctionnement du PR privé Les Eglises	Connaissance	3 km	Accompagnement technique au besoin	2024
Fonctionnement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	2.5 km	Accompagnement technique au besoin	2024
Raccordement du PR privé Meyross Irish Pub	Connaissance	2.5 km	Accompagnement technique au besoin	2024
Fonctionnement du PR privé des Pompiers	Connaissance	2.3 km	Accompagnement technique au besoin	2024
PR privé pompiers qui traverse la Meyrosse	Prévention	2.3 km	Maintien de la vigilance	En place
Réseau EU quartier Saint Eloi (parking camping-car)	Prévention	2.1 km	Maintien de la vigilance et de l'hydrocurage annuel	En place
Rejet direct dans Meyrosse habitation parcelle AT 11	Curatif	2.4 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024/2025
DO Adolphe Ferrier	Prévention	2.1 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024
DO Bd des Ursulines	Prévention	2.1 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	2024
Canal des Fondeaux : partie non visitée Bd du Cagnard	Connaissance	2.1 km	1) Prélèvements amont tunnel OT et aval partie souterraine	2026
	Curatif	2.1 km	2) Raccordement des branchements sur le réseau EU	2026
DO Aube (DO 7) : débordement par temps sec	Connaissance	1.8 km	Suivi du DO pendant 1 année	2024
Problématique entretien réseau EU Aube car pas d'accès	Curatif	1.8 à 2 km	Création d'un accès	
Problématique débordement réseau EU Aube / Vercors Park	Prévention	1.8 à 2 km	Hydrocurage annuel du réseau EU	2024
Ancienneté réseau EU sous piscine municipale	Curatif	1.5 à 1.58 km	Pose d'un nouveau réseau EU du pont SNCF au Camping Mun.	2024
DO Larnier	Prévention	0.9 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Ancienneté réseau EU du DO Larnier au PR/DO Chandillon	Connaissance	85 à 900 m	1) Inspection caméra + essais étanchéité si besoin	2024
	Curatif	85 à 900 m	2) Pose d'un nouveau réseau EU étanche	En attente SDA
Problématique entretien réseau EU DO Larnier à Chandillon	Curatif	85 à 900 m	Création d'un accès	En attente SDA
Problématique débordement réseau EU DO Larnier à Chandillon	Prévention	85 à 900 m	Hydrocurage annuel du réseau EU	En attente SDA
Cabanons, tentes, caravanes dans les jardins du Perrier	Connaissance	0.5 à 0.9 km	1) Enquête	2026
	Curatif	0.5 à 0.9 km	2) Contrôle des ANC	2026
Rejets EU dans le ruisseau des Combes	Connaissance	0.4 à 2.5 km	Inspection visuelle	2024/2025
DO CFPPA : débordement par temps sec	Prévention	0.5 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
DO Jaillance 1 et 2 : débordements par temps sec	Prévention	0.2 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
PR/DO Chandillon (Jaillance 3) : rejets EU par temps sec	Curatif	0.15 km	Suppression de l'arrivée d'un réseau de la Cave Jaillance	2024/2025
PR/DO Chandillon (Jaillance 3) : débordement par temps sec	Prévention	0.15 km	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Exfiltration sur la conduite du DO de Chandillon	Connaissance	0.15 km	1) Inspection caméra + essais étanchéité si besoin	2024/2025
	Curatif	0.15 km	2) Pose d'un nouveau réseau EU étanche	En attente SDA
Rejets EU dans le ruisseau d'Aurouse	Connaissance	85 m à 1.5 km	Inspection visuelle	2024/2025
DO Pont Neuf : débordement par temps sec	Prévention	0 m	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
PR/DO Pont des Chaînes : débordement par temps sec	Prévention	0 m	Maintien de l'inspection visuelle 1 fois/semaine en été	En place
Ancienneté réseau EU du DO Pont Neuf au pont SNCF	Connaissance	0 m	1) Inspection caméra + essais étanchéité si besoin	2024
	Curatif	0 m	2) Pose d'un nouveau réseau EU étanche	En attente SDA
Problématique entretien réseau Pont Neuf/Pont SNCF car pas d'accès	Curatif	0 m	1) Création d'un accès	En attente SDA
	Prévention	0 m	2) Hydrocurage annuel du réseau EU	En attente SDA
Conduite aérienne raccordement EU Camping de la Pinède	Curatif	0 m	Pose du réseau définitif enterré	Fonction camping
Raccordement EU dans regard EP 72	Curatif	1.5 km	Raccordement sur réseau EU à faire	2024
Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 2.7 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024
Panne d'électricité postes de refoulement	/	0 à 18 km	Créer annuaire de crise	En place
POLLUTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
Rejets EU dans le canal de l'Hommet	Prévention	2.1 à 2.8 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025
Rejets EU dans le canal des Fondeaux	Prévention	1.5 à 3.6 km	Relance des propriétaires devant effectuer des travaux	2024/2025
Rejets EU dans la Meyrosse	Prévention	2.8 à 5.7 km	Vérification des ANC proches du canal	2024/2025
Pollution potentielle habitation AM 206	Connaissance	4 km	Vérification rejet du tuyau qui sort du mur	2024/2025
Ex-Manivelle : Rejet ANC dans ancienne conduite AEP	Prévention	3 km	Relance propriétaire pour mise aux normes de l'installation ANC	2024/2025
Rejets EU dans le ruisseau d'Aurouse	Prévention	85 m à 1.5 km	Vérification des ANC proches du ruisseau	2024/2025
Rejets EU dans la Drôme	Prévention	1.7 à 3.5 km	Vérification des ANC proches de la rivière	2024/2025
Méconnaissance de la limite précise des habitations en AC	Connaissance	0 à 2.7 km	Réunion SPANC et ville de Die	2024
POLLUTION FREQUENTATION ANIMALE				
Déjections, animal mort	/	0 m	Pas de mesure de gestion	/
POLLUTION AGRICOLE				
Lessivage des matières fécales des animaux	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/
POLLUTIONS ACCIDENTELLES				
Accident d'un véhicule sur un pont	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/
Dysfonctionnement des dispositifs ANC des campings	/	14.5 à 18 km	Pas de mesure de gestion (contrôle SPANC ou DDT)	/
POLLUTION PUVIALE				
Pollution dans les eaux pluviales (autres que eaux usées)	/	0 à 18 km	Pas de mesure de gestion	/

Codes tableau :

SDA	Schéma Directeur d'Assainissement
	Mesure de gestion en place

LOCALISATION DES SOURCES DE POLLUTION

